C.R.I. N° 16 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 22 mars 2017

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Absences motivées..... 1

Ordre du jour - Approbation..... 1

Communication..... 1

Communications..... 2

Documents - Dépôt..... 2

Documents - Prises en considération..... 3

Hommage aux victimes des attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles..... 3

Déclarations d'intérêt régional..... 3

Déclaration d'intérêt régional de Mme Baltus-Möres sur « la nouvelle marque territoriale « Ostbelgien » »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres..... 3

Questions urgentes

Intervenants : M. le Président, M. Fourny..... 4

Question urgente de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « le plan B au projet de centrale biomasse » ;

Question urgente de Mme Simonet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la recherche d'une alternative à la centrale biomasse »

Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Fourny, Hazée, Mme Simonet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie..... 4

Rappel au règlement

Intervenants : M. le Président, MM. Henry, Hazée..... 6

Questions urgentes (Suite)..... 7

Question urgente de M. Jeholet à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les salaires dans les aéroports régionaux »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 7

Question urgente de M. Collignon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « l'unité de biométhanisation d'Herstal »

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal..... 8

Questions d'actualité..... 9

Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la situation de la gobeleterie Durobor »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 9

Question d'actualité de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la réforme inachevée en matière de donations »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie..... 10

Question d'actualité de M. Fourny à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la disparition de la Caisse d'investissement de Wallonie »;

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 11

Question d'actualité de M. Legasse à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le MIPIM 2017 »

Intervenants : M. le Président, M. Legasse, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 13

Question d'actualité de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les accusations de la FGTB concernant les métiers en pénurie »;

Question d'actualité de M. Dupont à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la pénurie dans les métiers »

Intervenants : M. le Président, Mme Nicaise, M. Dupont, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation…14

Question d'actualité de Mme Morreale à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « la position de l'Agence européenne des produits chimiques sur le glyphosate »

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal..... 16

Question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les centres de compétence »

Intervenants : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.….18

Question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les différents modes de taxation des gîtes et hébergements touristiques »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région.....19

Question d'actualité de M. Lecerf à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux d'entretien du tunnel de Cointe »

Intervenants : M. le Président, M. Lecerf, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la délivrance des médicaments dans les maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 22

Projet de décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture (Doc. 737 (2016-2017) N° 1 à 3)..... 23

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Prévot, Mme Moinnet, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la représentation à la Grande Région.....23

Examen des articles..... 26

Projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 743 (2016-2017) N° 1 à 9)..... 30

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Durenne, Bonni, M. Daele, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Examen des articles..... 36

Proposition de résolution visant à améliorer le soutien social aux agriculteurs, déposée par MM. Courard, Prévot, Mme Poulin, MM. Lefebvre, Stoffels et Collignon (Doc. 504 (2015-2016) N° 1 à 6)..... 40

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Courard, Mmes Baltus-Möres, Moinnet, Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la représentation à la Grande Région..... 40

Proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1 à 3).....46

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Crucke, Fourny, Hazée, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie.....46

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fourny à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur l'avenir de Belfius, par M. Hazée (Doc. 754 (2016-2017) N° 1) et par M. Dupont (Doc. 755 (2016-2017) N° 1)..... 60

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Hazée..... 60

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur l'attribution des postes de hauts dirigeants au sein du SPW et des organismes publics, par MM. Jeholet, Crucke et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 756 (2016-2017) N° 1) et par M. Dupont (Doc. 757 (2016-2017) N° 1)..... 61

Vote nominatif..... 61

Proposition de résolution visant à améliorer le soutien social aux agriculteurs telle qu'adoptée en commission (Doc. 504 (2015-2016) N° 1 à 6).....62

Vote nominatif..... 62

Proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC) telle qu'adoptée en commission (Doc. 683 (2016-2017) N° 1 à 4).....62

Votes nominatifs..... 62

Projet de décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture (Doc. 737 (2016-2017) N° 1 à 3)..... 63

Vote nominatif..... 63

Projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 743 (2016-2017) N° 1 à 9).....63

Vote nominatif..... 63

Liste des intervenants..... 65

Index des matières..... 64

Abréviations courantes..... 66

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 52 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Dock, Lecomte, Galant et M. Kilic, pour raisons de santé ;
- Mme Lambelin, en raison de son congé de maternité ;
- Mme Zrihen, pour obligation de mandat.

ORDRE DU JOUR
Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à accroître les actions de lutte contre la prolifération des chats errants, déposée par M. Dodrimont, Mme De Bue, MM. Maroy, Lecerf, Mme Lecomte et M. Destrebecq (Doc. 764 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à organiser une permanence vétérinaire au sein des grandes villes wallonnes à destination des animaux des personnes sans abri, déposée par M. Dodrimont, Mme De Bue, MM. Maroy, Lecerf, Mme Lecomte et MM. Destrebecq (Doc. 765 (2016-2017) N° 1).
- la proposition de résolution visant à créer une norme d'aptitude intergénérationnelle de l'habitat (AplH) et à mettre en place un système « Qualipack », déposée par Mme Leal Lopez, MM. Fourny et Arens (Doc. 769 (2016-2017) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - Le Conseil d'État m'a transmis :

- l'avis 61.010/2 du 16 mars 2017 sur le projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 2013 portant création de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, en abrégé : A.E.I., portant des dispositions diverses et abrogeant la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public, qui sera imprimé et distribué sous le n° 704 (2016-2017) N° 3 ;
- l'avis 61.007/4 du 16 mars 2017 sur la proposition de décret modifiant l'article 1er du décret de la Région wallonne du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et formant le Code du Développement Territorial, qui sera imprimé et distribué sous le n° 739 (2016-2017) N° 2 ;
- l'avis 61.006/4 du 16 mars 2017 sur la proposition de décret modifiant l'article 1er du décret de la Région wallonne du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à

184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et formant le Code du Développement Territorial, qui sera imprimé et distribué sous le n° 740 (2016-2017) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive, une consultation et une communication pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Divers documents m'ont été adressés :

- motion relative au plan de transport de la SNCB adoptée le 6 mars 2017 par le Conseil communal de Poperinge ;
- rapport annuel 2015 du Fonds Houtman ;
- motion relative à l'intercommunale Publifin adoptée le 20 février 2017 par le Conseil communal de Grâce-Hollogne.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis neuf arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 33 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 25 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 32 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget, de la fonction publique et de l'énergie.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir deux notifications d'arrêt :

- la notification de l'arrêt n° 32 du rôle 6389 concernant le recours en annulation de la loi du 16 décembre 2015 réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales, introduit par E.M ;
- la notification de l'arrêt n° 33 du rôle 6534 concernant la question préjudicielle relative à l'article 162*bis*, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par Mme Defrang--irket - Les clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords commerciaux.
  Audition de M. Bartels, professeur de droit international à l'Université de Cambridge.
  Il sera imprimé et distribué sous le n° 759 (2016-2017) N° 1 ;
- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour

l'année 2014 (Doc. 760 (2016-2017) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission du budget, de la fonction publique et de l'énergie, imprimé et distribué.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Jeholet, Crucke, Destrebecq, Henquet, Knaepen et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 761 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par MM. Jeholet, Henquet, Tzanetatos, Mmes Nicaise, Baltus-Möres et Potigny (Doc. 762 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Stoffels (Doc. 763 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Dodrimont, Mme De Bue, MM. Maroy, Lecerf, Mme Lecomte et M. Destrebecq (Doc. 764 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Dodrimont, Mme De Bue, MM. Maroy, Lecerf, Mme Lecomte et M. Destrebecq (Doc. 765 (2016-2017) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Leal Lopez, MM. Fourny et Arens (Doc. 769 (2016-2017) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 761 sera envoyée à la Commission du budget, de la fonction publique et de l'énergie, les propositions n° 762 et 763 à la Commission de l'emploi et de la formation, les propositions n° 764 et 765 à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports et la proposition n° 769 à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives.

Chers collègues, il est maintenant 14 heures, moment où, en général, nos concitoyens parfois, s'ils en ont le temps ou la possibilité, nous rejoignent. C'est l'occasion pour nous de rendre hommage aux victimes des attentats du 22 mars 2016.

Hommage aux victimes des attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, le 22 mars ne sera plus jamais une date comme les autres pour notre pays.

Il y a un an, l'horreur frappait aveuglément au cœur même de Bruxelles. Cette journée doit certes être consacrée à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie, mais notre solidarité doit aussi s'exprimer à l'égard de ceux qui ont vécu de très près l'atrocité.

Pensons aux familles éprouvées dont la perte ne pourra jamais être compensée, aux blessés et à leur lutte quotidienne pour la rémission, ou encore aux forces de l'ordre, aux forces de secours qui ont risqué leur vie et qui continuent à risquer leur vie afin de préserver les nôtres.

Chers collègues, il y a un an, des forces obscurantistes ont voulu ébranler notre modèle de société et nos valeurs démocratiques.

L'hommage que nous devons rendre aux victimes doit être, lui, quotidien.

Au XVIe siècle, Nicolas Machiavel enseignait à Laurent De Medicis – et je le cite – qu'« un acte de justice ou de douceur a souvent plus de pouvoir sur le cœur des hommes que la violence ou la barbarie ».

Œuvrons donc chaque jour à la construction d'une société toujours plus ouverte et plus fraternelle.

Je vous propose, très chers collègues, Mesdames, Messieurs, d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes ces victimes.

(L'assemblée observe un moment de silence)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Après ce moment d'émotion, comme nous en avons eu, ce matin, à Bruxelles, avec notre Souverain, nous allons reprendre l'ordre de nos travaux.

Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME BALTUS-MÖRES SUR « LA NOUVELLE MARQUE TERRITORIALE « OSTBELGIEN » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Baltus-Möres sur « la nouvelle marque territoriale « Ostbelgien » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Président, chers collègues, à partir de mercredi dernier, la Communauté germanophone se présente sous l'appellation « Ostbelgien », Belgique de l'est, dans sa communication interne et externe.

Il ne s'agit pas seulement de suivre l'exemple des autres entités fédérées belge, comme la Communauté flamande ou la Région wallonne. Non, cette nouvelle marque faîtière vise avant tout à donner à la Région d'Ostbelgien une image plus attractive, plus effective et plus durable.

Vous le savez peut-être, la Région d'Ostbelgien est une belle région touristique, économique, gastronomique, accueillante, multilingue. Je pourrais encore continuer, on peut toujours faire un peu de promotion, mais je pense que vous avez compris de quoi il s'agit. Ne soyez donc pas surpris si vous entendez le nom Ostbelgien en langue allemande plus souvent dans le futur.

M. le Président. - C'était une collègue à la fois du Parlement wallon et de l'Ostbelgien qui vient de s'exprimer et ce sera d'ailleurs la seule déclaration d'intérêt régional de cette séance.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Nous avons deux questions urgentes au même ministre.

Puis-je, dès lors, inviter Mme Simonet ?

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Mme Simonet est dans les parages, elle essaie de garer son véhicule.

M. le Président. - Si vous le voulez bien, je vais inviter M. Crucke puisqu'il pose une question au même ministre.

M. Fourny (cdH). - Ne pourrait-on pas envisager d'attendre, parce que Mme Simonet est en train de garer son véhicule à l'extérieur et, compte tenu des difficultés que nous avons, cela pose quelques soucis.

M. le Président. - Voilà ce que je vous propose puisqu'en principe il faut être présent : M. Crucke va intervenir en premier et le connaissant, il a la faconde et l'élégance suffisante que pour permettre à Mme Simonet de venir nous rejoindre tout en développant sa question.

Je vous en prie, Monsieur Crucke.

QUESTION URGENTE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE PLAN B AU PROJET DE CENTRALE BIOMASSE »

QUESTION URGENTE DE MME SIMONET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA RECHERCHE D'UNE ALTERNATIVE À LA CENTRALE BIOMASSE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie :

- de M. Crucke, sur « le plan B au projet de centrale biomasse » ;
- de Mme Simonet, sur « la recherche d'une alternative à la centrale biomasse ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, vous me demandez de faire un petit cadeau à Mme Simonet, d'aller au-delà de la minute qui m'est généralement consacrée. Je peux même parler, sur ce sujet-là, pendant plus d'une heure.

Monsieur le Ministre, on a abordé le sujet lundi en commission. Il faut dire les choses comme elles sont. La biomasse, cela a été un débat comme on en a souvent depuis que vous avez d'ailleurs la compétence de l'énergie. En en parlant, essentiellement, je voulais faire le point sur le dossier.

Je veux faire le point sur le dossier parce que vous avez été sensibilisé par ce que je pensais être un retournement, non pas de jurisprudence, mais d'opinion de la majorité. J'ai eu, durant la semaine de Carnaval, l'occasion d'assister et de participer à un débat sur la biomasse. Depuis très longtemps, je dis que je suis très sceptique à l'égard de cette biomasse, que cela a coûté cher, très cher, extrêmement cher, et que je ne sais pas comment le budget supportera tout cela. En plus, j'ai des craintes par rapport à ce qu'est réellement la nature durable de la biomasse.

Durant la semaine de Carnaval, j'ai deux parlementaires de la majorité – ils se reconnaîtront, un du Parti socialiste et un du cdH – qui ont carrément exprimé la même opinion que moi, c'est-à-dire l'opinion inverse de celle du Gouvernement.

On s'est dit : « C'est merveilleux, le Gouvernement va renoncer à la biomasse. C'est merveilleux, le Gouvernement a compris ».

Je suis au-delà de mon temps, Monsieur le Président, mais c'est pour vous faire plaisir.

Je ne peux évidemment pas en faire le reproche au ministre actuel puisque c'est le prédécesseur qui l'avait initié, mais la patate chaude, il l'a entre les mains. Il doit, aujourd'hui, nous dire si le Gouvernement a changé d'avis.

Deux, c'est l'élément nouveau, Monsieur le Ministre : le débat qui a eu lieu, mais l'élément nouveau, c'est qu'aujourd'hui, la presse annonce que l'on travaille bien à un plan B. En d'autres termes, on a la sensibilité européenne qui ne s'est pas encore décrite dans les textes, mais que l'on sent venir, selon laquelle il y a carrément une opinion qui dira : « La biomasse, cela ne pourra exister que si l'on a affaire à un système réellement durable ».

M. le Président. - Monsieur le Député...

M. Crucke (MR). - Je veux bien durer autant que vous voulez, mais....

M. Fourny (cdH). - Écoutez, pour une fois, Monsieur Crucke, je vous trouve excellent. Poursuivez.

(Rires)

M. Crucke (MR). - Le but, c'est de faire un...

M. le Président. - Non, Monsieur le Député, concluez.

M. Crucke (MR). - Je vais donc conclure.

Sur l'élément nouveau, Monsieur le Ministre, n'avez-vous pas été un peu cachotier, lundi, à mon égard, en ne me parlant pas... Vous parlez plus à votre voisine, ici, je vois, Monsieur le Ministre, cela vous intéresse plus que moi, peut-être.

N'avez-vous pas été un peu cachotier avec moi, lundi, en ne me parlant pas de manière, comme vous en avez l'habitude, très transparente, de ce plan B ? C'est quoi, exactement, le plan B qu'annonce *L'Écho*, dont s'est fait l'écho *L'Écho* d'aujourd'hui, évidemment, un plan B dont l'administration étudie les moindres méandres ?

Parlez-moi de ces méandres.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée, au pas de charge, de Mme Simonet qui a garé son véhicule en deux temps, trois mouvements. Je remercie le collègue Crucke pour sa faconde habituelle qui nous a permis à notre collègue de pouvoir monter à la tribune.

M. le Président. - Je vais expliquer pourquoi il y a eu une clémence particulière à l'égard de M. Crucke. C'est parce que nous avions été avertis que Mme Simonet avait quelques difficultés à garer son véhicule. Elle ne pouvait pas à la fois le garer dans une file et venir nous rejoindre. Vu l'inconfort des travaux et ce que cela a comme conséquences pour le parking – je pense que plusieurs d'entre vous s'en sont plaints, du reste, pour des commissions – je me suis permis de demander à M. Crucke d'être un peu plus bavard que d'habitude.

M. Hazée (Ecolo). - J'imagine que votre interprétation sera la même pour d'autres situations du même ordre, Monsieur le Président ?

M. le Président. - Bien sûr, Monsieur Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Parce qu'elle est en contradiction avec le règlement.

M. le Président. - Vous savez bien que lorsque vous m'appelez, ce n'est jamais en vain.

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Président et j'aime beaucoup quand M. Crucke vient à me soutenir, avec la bénédiction du président. Voilà. Il faut toujours profiter des belles opportunités qui font plaisir à tout le monde.

Je voudrais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur la centrale biomasse wallonne.

Nous savons que le projet de construction d'une centrale biomasse en Région wallonne a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il y a les pour, il y a les contre, il y a la question de la durabilité, il y a la question de l'approvisionnement de ces centrales biomasse.

Un appel d'offres a donc été lancé. Deux candidats sont en lice, avec des critères bien précis. Un jury doit être mis en place pour analyser les offres et l'on apprend qu'une directive européenne devrait, pourrait ou interviendra, qui modifierait fondamentalement l'équilibre du projet tel qu'il était prévu.

Rapidement, pouvez-vous nous dire où l'on en est dans l'appel à projets ? Le jury est-il composé ? Qu'en est-il de la mise en œuvre de cette directive européenne ? Comment voyez-vous les choses ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame et Monsieur les députés, je suis un peu étonné parce qu'il me semblait déjà avoir évoqué en commission, lundi, le plan B.

Dès lors, je voudrais rappeler que la centrale biomasse, le projet en question et actuellement à l'étude d'un jury dont le président est un professeur de la faculté universitaire de Mons, ce projet doit continuer à être analysé. C'est la raison pour laquelle j'ai dit – et je

répète aujourd'hui – que je vais laisser travailler le jury dans toute la sérénité.

Toutefois, j'observe également comme vous que l'Europe est en train de revoir sa réglementation en la matière et semblerait vouloir introduire, à côté d'une centrale biomasse traditionnelle, l'aspect cogénération qui n'existe actuellement pas dans l'appel d'offres qui a été fait.

Comme je vous l'ai précisé lundi, les États membres n'en ont pas encore débattu et la discussion n'a donc pas encore commencé. Toutefois, il convient que la Région wallonne soit attentive au développement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, au cas où il y aurait une évolution importante et rapide de la directive en l'occurrence – en tout cas, d'un état de connaissance de celle-ci – que nous soyons prêts avec une alternative. C'est la raison pour laquelle mon cabinet, mon administration travaille à parer toute éventualité, car vous savez comme moi que, effectivement, pour atteindre nos objectifs de 2030, il est important que nous ayons une possibilité, soit à travers une unité de biomasse traditionnelle, soit à travers une unité de biomasse qui allierait la cogénération, mais qui serait dès lors un nouveau projet, avec évidemment un nouvel appel à projets.

Il est important que nous soyons attentifs à cela parce que, pour atteindre nos objectifs renouvelables en 2030, c'est essentiel. L'usine biomasse, c'est 250 éoliennes. Il est donc fondamental de travailler pour le bien des Wallons, pour les objectifs à atteindre au niveau européen et, par conséquent, de suivre au plus près l'évolution de l'Europe à ce sujet. Il est fondamental, le cas échéant, de se tenir prêts avec un plan B, qui serait alternatif avec un nouvel appel à projets. Car je veux avoir la plus grande possibilité d'offrir une stabilité au marché, parce qu'il y a aussi, à côté de l'investissement public, un investissement privé qui doit se réaliser.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre. Pour que ce soit clair, on avait effectivement évoqué quelque chose. J'ai été relire le propos, dire que vous n'avez rien évoqué, je ne suis pas du genre à ne pas reconnaître ce qui est.

Par contre, ce que je souhaitais avoir comme information et vous l'avez donnée ici, c'est : comment les entreprises qui ont postulé, qui sont aujourd'hui dans un processus où l'on devra éventuellement les démarquer, se retrouveront-elles dans un nouveau processus ?

C'est important par rapport à la lourdeur des dossiers, de l'investissement et des crédibilités également de la Wallonie sur ce type de dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je note que l'objectif est d'atteindre nos engagements en matière de développement durable pour 2030 et que vous travaillez, au cas où, à un plan B, sans doute un nouvel appel à projets le cas échéant, en fonction de l'amplitude de la nouvelle directive.

C'est évidemment important pour nos entreprises. Comme le disait M. Crucke, ce sont des dossiers lourds pour remettre le prix. En même temps, on a besoin de tenir la route pour atteindre ces objectifs et vous avez cité le nombre d'éoliennes que cela représentait.

On restera bien entendu attentif à ces dossiers.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je suis un peu perplexe par rapport au choix de recevabilité des questions, je dois bien vous l'avouer.

J'avais aussi envisagé de déposer une question sur ce sujet, mais, objectivement, à la lecture des articles de ce matin et du compte rendu de lundi, il n'y avait strictement aucun élément neuf. Par contre, vous nous avez refusé une question sur la consigne des canettes, sous prétexte qu'il y avait déjà eu un article de presse de site Internet, paru hier dans la journée. Résultat : nous nous retrouvons avec aucune question d'actualité ou question urgente. Je vous avoue que je trouve cela un peu déplaisant.

M. le Président. - Monsieur Henry, croyez bien qu'il n'y a aucun effet personnel. Nous l'avons examiné, comme il se doit. Comme chaque fois, avec M. le Greffier, il nous semblait qu'effectivement, par rapport à la commission de lundi, il y avait une évolution plus notoire. M. Crucke a indiqué le passage de l'implicite à l'explicite.

M. Henry (Ecolo). - Pas dans les faits générateurs de la question.

M. le Président. - En ce qui concerne les canettes, nous avons vérifié la question urgente, le fait doit être connu à partir de la réception des questions d'actualité. Or, nos services ont retrouvé, pardonnez-nous, une expression de *Test-Achats*, sur le même sujet, parue hier, dans la journée.

Pardonnez-moi, c'est le règlement, mais nous sommes prêts à en discuter à la Conférence des présidents, si vous le souhaitez. Nous ne pouvions pas l'accepter comme question urgente, alors que nous aurions pu l'enregistrer comme question d'actualité.

Voilà ce qui explique le traitement que l'on vous a réservé.

M. Henry (Ecolo). - Je comprends, Monsieur le Président, mais je voudrais savoir l'élément neuf sur base duquel vous avez jugé ces deux questions sur la centrale biomasse recevables.

M. le Président. - Elle avait trait à l'alternative présentée dans un quotidien ce matin.

Si vous le voulez bien, je vous propose de poursuivre la séance et nous y reviendrons lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents, si vous souhaitez une explicitation.

En tout cas, pour votre question – là, je partage le point de vue des services, car c'est tout à fait clair – il y avait une expression dès hier.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, nous pouvons entendre l'examen de recevabilité mené pour la question de M. Henry, mais vous n'avez, en fait, donné aucune réponse par rapport à l'équité demandée à l'égard de l'examen de la recevabilité sur la question biomasse.

Le thème de la biomasse est une question importante. Que des parlementaires questionnent le Gouvernement, je n'ai jamais de difficultés avec cela. Le minimum, toutefois, c'est qu'il y ait, à un moment donné, une équité. Le ministre l'a bien dit lui-même, il n'y a pas d'élément neuf dans la question. Le seul élément neuf, c'est le ministre qui l'apporte lui-même dans la réponse, mais c'est un élément postérieur au dépôt de la question.

M. le Président. - Monsieur Hazée, vous comprendrez que, ce matin, j'avais un relatif inconfort de pouvoir tout vérifier, puisque nous avions une cérémonie officielle à Bruxelles, où je représentais notre Assemblée.

Des éléments m'ont été communiqués par nos services et ils me paraissaient éclairants quant à la nature de la question par rapport à l'évolution de lundi.

Si vous le voulez bien, j'en prends bonne note, mais M. Henry ne peut pas s'estimer brimé, parce que pour la sienne, là, j'ai eu le temps de le vérifier, c'était tout à fait clair.

Toutefois, nous en reparlerons, Monsieur Henry.

M. Hazée (Ecolo). - Soyons clairs, votre agenda, Monsieur le Président, ne souffrira jamais de contestations, mais à un moment donné, l'équité est un élément élémentaire.

Nous prenons note qu'il n'y a pas de réponse.

M. le Président. - Monsieur Hazée, vous savez que par rapport à notre thème, il n'y a pas une question qui reste sans réponse, ni un incident sans règlement. Nous y reviendrons, faites-moi confiance.

QUESTIONS URGENTES
(Suite)

QUESTION URGENTE DE M. JEHOLET À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES SALAIRES DANS LES AÉROPORTS RÉGIONAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Jeholet à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les salaires dans les aéroports régionaux ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, fin décembre, le Gouvernement a porté un projet sur la rémunération des administrateurs dans les différents OIP, les structures wallonnes, avec un plafond à 245 000 euros, allant jusqu'à 302 000 euros pour les organismes financiers.

Ce matin, je vois dans la presse : « Haro sur la rémunération du directeur général de l'aéroport de Liège » et que, manifestement, d'après les informations qui circulent, le Gouvernement wallon se penche sur le dossier, puisqu'il n'y aurait pas, selon une source du Gouvernement wallon, d'élément objectif pour une différence de rémunération entre le directeur général de Liège, qui aurait un salaire brut de plus de 300 000 euros, et le directeur de l'aéroport de Charleroi, qui serait aux alentours de 200 000 euros.

Est-il exact que le Gouvernement wallon se penche sur le sujet ? Quelle solution allez-vous apporter par rapport à ces rémunérations différentes des responsables de nos aéroports régionaux ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, institution de la question urgente, je reste fasciné par cette institution de la question urgente. Cela permet effectivement d'être pris de surprise. Ce qu'il y a d'urgent dans cette question m'échappe un peu, mais je vais, néanmoins, complètement vous répondre.

En vous disant d'abord que s'il y a des différences de rémunérations entre certains outils, certes ce sont deux aéroports, ce ne sont pas forcément les mêmes aéroports. Ils ont leurs conseils d'administration, ils ont leurs comités de rémunération. Il y a un historique qui explique pourquoi des rémunérations ont été fixées de part et d'autre. Cela, le cas échéant, le ministre de

tutelle vous répondra de manière plus approfondie sur cette question. On ne doit pas forcément avoir les mêmes rémunérations dans des outils certes similaires, mais pas forcément identiques.

Sur le cas particulier de l'aéroport de Liège, je voudrais, pour justement ne pas en faire un cas particulier, le replacer dans la problématique générale.

Vous l'avez dit, on a voté en décembre un nouveau décret qui plafonne les rémunérations dans les OIP. Nous avions, pour des raisons d'analyse juridique à l'époque, considéré que cela ne devait pas être d'application rétroactive, mais pour les nouveaux contrats ou pour les nouveaux mandats, néanmoins, parce que nous sommes soucieux que les règles soient respectées partout et que l'on ne crée pas de polémique autour de ces outils, il est vrai qu'il y a des négociations avec les personnes qui ont des contrats antérieurs et qui, théoriquement et juridiquement, ne sont pas soumis à ce nouveau décret. Nous essayons de les convaincre, à l'amiable, de descendre sous ces plafonds.

Voilà tout ce que je peux vous dire à ce stade. Ces discussions n'étant pas terminées, je ne peux pas aller plus loin que cela aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Par rapport au fait d'avoir des rémunérations avant la nouvelle disposition ou autre élément évoqué que la Région wallonne est minoritaire et que ce sont des actionnaires privés qui font partie de l'actionnariat et ne sont pas touchés par le décret voté au mois de décembre. Les éléments sont les mêmes pour l'aéroport de Charleroi que pour l'aéroport de Liège. Je le dis, c'est une source du Gouvernement qui dit qu'aucun élément objectif ne justifie l'écart de salaire et la rémunération de plus de 300 000 euros du directeur général de l'aéroport.

Je prends bonne note que, non seulement par rapport au responsable de l'aéroport, mais toutes les structures où il y a des dépassements par rapport au plafond, des contacts sont pris à l'amiable entre le Gouvernement wallon et les responsables. Il sera intéressant de faire le point sur ces contacts d'ici quelques jours.

QUESTION URGENTE DE M. COLLIGNON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL SUR « L'UNITÉ DE BIOMÉTHANISATION D'HERSTAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Collignon à M. le Ministre Di Antonio, sur « l'unité de biométhanisation d'Herstal ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, je vous pose une question dans le cadre du subside alloué pour le dossier, non pas de biomasse, mais de biométhanisation. On connaît votre volonté d'imposer, à terme – je pense avoir retenu la date de 2025 – le tri sélectif pour l'ensemble des communes, ce qui nécessitera un traitement des déchets organiques. On vient d'apprendre dans *Le Soir,* je pense, que vous accordez un subside de l'ordre de 6 millions au projet d'Herstal Uvelia.

J'ai quelques petites questions. La première sera de savoir quel est le coût global du projet ?

Je pense que, dans le Plan wallon des déchets, il y a un intérêt à avoir plusieurs intercommunales qui s'associent. Y en a-t-il plusieurs ? Quelle est votre vue par rapport à cela ?

Dans la même interview, vous indiquez qu'il serait utile d'avoir plusieurs unités SME sur le territoire, il en existe une à Tenneville et vous parlez, éventuellement, de voir s'il pourrait y avoir des sites disponibles en Brabant wallon ou en Hainaut. J'ai souvenance d'une expérience à Havré qui n'a pas nécessairement bien fonctionné. Pourrait-on envisager de prendre expérience de ce passé et de voir s'il y a possibilité de réhabilitation du site ?

Voilà le lot de mes questions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, effectivement, nous avons pu lancer hier les travaux, poser la première pierre de la construction d'une unité de biométhanisation à Herstal, coût total de l'investissement : 27 millions d'euros, subsides wallons 25 % de la partie éligible, de l'ordre de 6 millions d'euros.

Effectivement, cette unité aura une capacité de 40 000 tonnes. Elle s'ajoute à l'unité de Tenneville qui a une capacité équivalente, aussi de l'ordre de 40 000 tonnes. Le Plan wallon des déchets ressources, d'ailleurs en première lecture au Gouvernement de demain, a pour ambition de faire en sorte que l'ensemble des communes passent au tri sélectif de la fraction organique. Nous en avons même une obligation, puisque l'Europe va nous imposer d'atteindre 70 % de taux de recyclage d'ici 2025-2030. Il est nécessaire de trier la fraction organique.

Si nous faisons cela sur l'ensemble du territoire, nous avons besoin d'une capacité totale de 120 000 à 130 000 tonnes. Il manquera donc une unité qui doit être située dans la partie de la Wallonie qui n'en dispose pas

aujourd'hui, soit effectivement le Brabant wallon ou la Province du Hainaut. Il revient aux intercommunales et aux opérateurs de venir avec des propositions, en sachant aussi qu'il est logique d'installer une telle unité là où la collecte sélective est en place ou là où il y a la ferme volonté de la mettre en place rapidement.

Les régions aujourd'hui couvertes ont mis en place cette collecte sélective, ce qui n'est pas le cas d'une bonne partie de la Province du Hainaut pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je remercie le ministre pour les informations qu'il nous a données dans ce dossier qui est important.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SITUATION DE LA GOBELETERIE DUROBOR »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la situation de la gobeleterie Durobor ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous interpelle sur la situation de l'entreprise soigniégienne Durobor. C'est une gobeleterie. Vous la connaissez bien. C'est la cinquième fois que je vous interpelle sur l'avenir de cette entreprise. C'est vrai qu'elle a connu, au cours de ces dernières années, une série de rebondissements, de difficultés, qu'elle est parvenue jusqu'à présent à surmonter complètement. C'est vrai aussi grâce à l'aide et au soutien de la Wallonie au travers des différentes interventions de la SOGEPA.

Aujourd'hui, les informations, qui circulent dans la presse bien informée, annoncent ou nous donnent comme information que l'entreprise est en difficulté, qu'il y aurait 7 millions d'euros de dettes. Ce qui est vrai, ce sont les travailleurs qui le confirment. Effectivement, aujourd'hui, il n'y a plus d'activité, on est en situation de chômage technique. Déjà précédemment, seulement deux lignes sur trois fonctionnaient. C'est la question de la situation globale de l'entreprise qui se pose.

Dans une réponse à une question que je vous avais adressée en 2015, vous m'aviez expliqué que si l'entreprise qui gère le site ne respecte pas ses engagements, la Région wallonne qui, via la SOGEPA, est devenue propriétaire du bâtiment, des brevets, des moules, des outils de production, il sera mis fin au bail qui lie le propriétaire, la SOGEPA, à la société d'exploitation Durobor.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, tout simplement, si les informations parues dans la presse, vous les confirmez, vous les infirmez ou si vous pouvez les préciser. Par rapport à l'engagement et à la condition du bail fixé entre la SOGEPA et l'entreprise Durobor, estimez-vous aujourd'hui que ces conditions-là sont ou non réalisées de façon à ce que la SOGEPA reprenne les choses en main dans ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, c'est vrai que la situation à Durobor est inquiétante. Elle est inquiétante, vous l'avez indiqué, nous sommes avec un chômage technique et surtout, aujourd'hui, les caisses de l'entreprise sont vides. Il y a des contacts incessants avec les différentes parties prenantes.

La SOGEPA a eu récemment encore une réunion avec les organisations syndicales. Les administrateurs délégués de l'entreprise cherchent des alternatives et construisent un certain nombre d'hypothèses. Comme vous le savez, notre intervention ne peut se faire qu'en partenariat avec un partenaire privé, que ce soit les actuels ou d'autres interlocuteurs. C'est en tout cas le travail que nous faisons, mais il est clair que, pour l'instant, la situation est difficile, qu'il y aura nécessairement des contacts avec le tribunal de commerce pour voir comment envisager cette entreprise et, le cas échéant, la protéger.

Il faut aussi se dire que nous n'avons pas, à ce jour, actionné les conventions qui nous lient avec la société d'exploitation, dans la mesure où nous essayons toujours de passer à travers l'ensemble des difficultés pour sauver et l'activité économique et l'emploi. C'est malheureusement tout ce que je peux vous donner aujourd'hui. Je vous confirme les informations, tout en indiquant que nous travaillons sur la recherche d'une solution alternative.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse et les éléments d'information qu'il a pu délivrer dans sa réponse. Je note qu'aujourd'hui, on en est déjà à des contacts avec le tribunal de commerce,

preuve effectivement que la situation est sans doute très difficile pour l'entreprise de Soignies. Je pense que la SOGEPA aujourd'hui doit pouvoir jouer les deux scénarios : celui d'un maintien de l'activité avec l'entreprise actuelle, avec les gestionnaires actuels si, effectivement, c'est possible ; ou si c'est encore possible, mais aussi – je pense que c'est le plus important – préparer une solution alternative. C'est bien le mot aussi que j'ai entendu dans la bouche du ministre puisque si jamais l'entreprise fait faillite, c'est la SOGEPA qui sera en charge de l'entreprise, de lui préparer un avenir et un retour sur les rails. Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA RÉFORME INACHEVÉE EN MATIÈRE DE DONATIONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la réforme inachevée en matière de donations ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, inachevée, en tout cas c'est ce que j'espère, à la lecture de... La comparaison est ce qu'elle est mais quand même, on voit deux Régions, la Région bruxelloise et la Région wallonne qui ont modifié les taux en termes de donations immobilières. Les procédures, également, ont partiellement été modifiées à partir du 1er janvier 2016. Que constate-t-on ? Par rapport à l'activité liée à cette donation immobilière en Wallonie, on a une augmentation du flux de donations de 50 % – ce qui n'est pas mal, reconnaissons-le, ce qui veut dire plus de recettes aussi pour la Wallonie – tandis qu'à Bruxelles, l'augmentation est de trois fois plus, soit quasiment 160 %.

La différence entre les deux, c'est qu'à Bruxelles, on a une simplification plus importante, mais aussi des taux plus bas. On est dans un principe assez libéral. Vous savez bien que ce n'est pas dans mes habitudes de faire référence à ce qui se fait à Bruxelles ou en Flandre. Généralement, je préfère tout ce qui se fait en Wallonie, quoique dans ce cas, à Bruxelles, c'est un ministre libéral qui a la main. Je pense qu'il a été effectivement bien inspiré.

Le principe qui veut que, lorsque l'on a une fiscalité plus légère, on augmente le volume des transactions, mais qu'en même temps, on génère plus d'emplois, plus d'activités et donc aussi plus de recettes pour le Trésor public – en l'occurrence le Trésor bruxellois, mais ici le Trésor wallon aussi – ne vous pousse-t-il pas à dire : « Si j'avais su, je l'aurais fait » ? Maintenant que vous le savez, n'avez-vous pas envie de le faire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Monsieur le Député, comparaison n'est pas raison, vous le savez bien. Faire du copier-coller, ce n'est pas vraiment ce que j'ai l'habitude de faire. Votre raisonnement pouvait se tenir, s'il y avait effectivement, entre les taux pratiqués en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, des écarts considérables. Ce n'est pas vraiment le cas.

Que se passe-t-il en Wallonie ? En lien direct, on démarre à 1 % jusqu'à 30 %. En Flandre et à Bruxelles, on démarre à 3 % jusqu'à 30 %. Pour les frères et sœurs, on est entre 10 à 40 % en Wallonie. C'est la même chose en Flandre et à Bruxelles.

Ce qui est vrai, c'est que pour les liens indirects, lorsqu'il n'y a pas un lien familial, on démarre à 20 %, en Wallonie, jusqu'à 50 % ; en Flandre et à Bruxelles, on démarre à 10 %, et l'on est à 40 %. L'évolution des taux, la différence des taux entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre n'est pas significative, comme vous le laissez penser.

Je voudrais aussi vous faire comprendre que les taux pratiqués en Wallonie le sont aussi en fonction du rendement attendu. Si l'on considère une maison ordinaire en Wallonie, le prix moyen d'une maison ordinaire en Wallonie est de 155 000 euros et il est de plus de 300 000 euros à Bruxelles. Pour ce que l'on appelle des villas, on est à 270 000 euros en Wallonie et à 913 000 euros à Bruxelles.

Évidemment qu'il est plus facile de pratiquer des taux plus bas là où le rendement est plus grand, mais si nous allons trop loin en la matière – je pense que nous avons simplifié de manière juste et équilibrée la réforme sur les droits de donation en Wallonie – n'oubliez pas non plus qu'à partir du moment où il y a plus de donations, la courbe des successions va s'inverser. Ce que vous gagnez à court terme sur les droits de donation, vous les perdrez en droits de succession futurs. En Flandre, l'Inspection des finances l'a rappelé.

C'est la raison pour laquelle, en Wallonie, nous avons décidé d'une réforme juste, équilibrée, qui tient compte du rendement, qui simplifie la vie des gens, mais qui tient compte aussi d'une gestion saine et réaliste des finances publiques.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse.

Il y a un élément sur lequel nous pouvons être d'accord, Monsieur le Ministre. Comparaison n'est pas raison. Vous dites : « Copier, ce n'est pas le style de la maison ». Vous savez, je pense que personne ne vous en voudra si vous copiez pour mieux faire. Cela peut être une inspiration. Il ne faut pas avoir de honte de citer sa source, c'est tout. Je vous invite à suivre une source libérale en activité dans une autre Région. Si le fait qu'elle soit libérale vous gêne, oubliez qu'elle est libérale, mais appliquez-la pour la Wallonie. Ce qui compte, c'est le bien-être de la Wallonie.

Troisièmement, si l'on veut aller plus loin, parce qu'il peut y avoir des différences liées aux valeurs immobilières – intellectuellement, je peux vous suivre à cet égard – demandez un rapport circonstancié cette fois-ci à votre administration pour voir ce qui pourrait être fait pour augmenter.

Là où je ne suis pas d'accord – et j'en termine – c'est sur vos conclusions qui sont de dire : « Attention, on augmente nos recettes de donation, un jour ou l'autre, nos recettes de succession diminueront ». Non, en diminuant vos donations, vous augmentez l'activité liée aux donations, vous multipliez les possibilités d'actes et de donations, vous multipliez ce que l'on appelle le business et, forcément, aussi les recettes pour le Trésor public. C'est cela que je voulais vous dire. C'est cela, pour moi, une recette libérale, bien comprise. Pour bien comprendre, il faut après bien l'appliquer.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA DISPARITION DE LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Fourny, sur « la disparition de la Caisse d'investissement de Wallonie » ;
- de M. Jeholet, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, la Caisse d'investissement est née en 2009. Lorsqu'elle a été créée, elle avait pour vocation de recueillir l'épargne publique et de pouvoir, ainsi, à partir de là, la retransférer ou l'injecter dans l'économie wallonne.

L'objectif louable et salutaire, à l'origine de l'idée, doit bien faire l'objet d'un constat, des années plus tard, que les circonstances bancaires, que nous avons connues, ont amené celle-ci dans un écueil extrêmement difficile, puisque le taux de rendement, qui était garanti de 4,6 %, à ce jour, avec la crise financière qui n'était pas prévisible, mais dont les effets ont perduré, ainsi que la manière, dont les marchés se sont comportés, ont induit une difficulté au niveau de la gestion de cette Caisse d'investissement, aujourd'hui, qualifiée de non viable et d'extrêmement coûteuse. On annonce sa fin pour 2019.

Mes questions sont claires. Je suis déjà venu à votre endroit, en commission, à ce propos, pour savoir quelle sera la fin de cette caisse. Y aura-t-il une mutation, comme vous l'avez annoncé, en un autre outil ? Y aura-t-il une absorption au sein de la SRIW, comme d'aucuns l'annoncent ?

Par ailleurs, au niveau des obligataires, quelles sont les garanties, pour tout un chacun, de récupérer les montants annoncés, dès le moment où l'argent a été placé entre les mains de cette Caisse d'investissement ? Pouvez-vous nous faire part de l'état des fonds propres actuels de la Caisse d'investissement, afin de savoir si les garanties pourront être apportées aux uns et aux autres à ce niveau-là ?

Voilà les questions qui se posent maintenant et qui méritent, à mon estime, des réponses claires à l'endroit de tous ceux et toutes celles qui ont placé de l'argent et qui ont confié leur argent à cette Caisse wallonne d'investissement.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, c'est bien que d'autres parlementaires s'inquiètent aujourd'hui de cette Caisse wallonne d'investissement, puisque, lors de la création – aujourd'hui, vous portez un peu le chapeau – je me souviens d'un ministre-président à l'époque, M. Demotte, qui vantait la création de cet outil complémentaire et c'est un projet porté par la majorité de l'époque, le PS mais aussi le cdH et Ecolo.

Nous avions dit, à l'époque – c'est vrai qu'il y avait eu une crise financière en 2008, que l'accès peut-être aux entreprises était plus difficile, quant à cette Caisse wallonne d'investissement – que la structure telle qu'elle était mise en place était, pour des raisons dogmatiques, idéologiques, parce que pas complémentaires, même redondantes avec des outils financiers wallons qui existaient déjà, faut-il les rappeler : la SRIW, la SOWALFIN ou la SOGEPA.

On avait donc dit à l'époque que c'était pour des raisons dogmatiques et pour des raisons électoralistes. On était un peu avant les élections.

On nous a pris pour des fous, on a dit : « Le MR caricature, le MR exagère ». On voit, aujourd'hui, que cette structure n'a pas fonctionné comme elle aurait dû fonctionner. Je le dis, c'est une machine qui transforme l'or en plomb, en quelque sorte, et le but n'a pas été atteint, puisque, même pour accorder des prêts aux PME, il a fallu constituer – vous allez me dire que c'est la directive européenne – des sociétés internes avec Belfius, avec la SRIW.

Bref, on en arrive à un stade où on dit, en 2019, ce sera fini.

Pouvez-vous confirmer que ce sera fini, que les souscripteurs retrouveront, bien évidemment, leurs billes avec un taux d'intérêt de 4,6 % intéressant, mais aussi les pertes de la caisse, puisqu'il y a eu un apport de capital de 20 millions d'euros de la Région wallonne ? On parle d'une perte de 10 millions d'euros. Pouvez-vous confirmer aussi cette perte et nous en dire plus sur l'avenir de cette Caisse wallonne d'investissement ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Messieurs les députés, pourquoi 2019 ? C'est l'échéance du prêt obligataire. À l'échéance, nous rembourserons ceux qui ont prêté et qui – nos concitoyens doivent en être heureux – ont touché un taux d'intérêt bien supérieur à ce qu'ils touchent lorsqu'ils ont des comptes d'épargne. Il y a au moins des heureux.

Deuxièmement, cette caisse a fonctionné. Ce sont 130 millions d'euros de crédits, avec un peu moins de 80 millions d'euros apportés, distribués aux PME. Cela a créé de l'activité, cela a créé de l'emploi.

Quel est l'élément qui n'a pas fonctionné ? Il y en a deux, en réalité. D'une part, l'encadrement réglementaire extrêmement contraignant mis, et par l'Europe, et par les instances régulatoires, particulièrement sévères, juste après la crise financière. En quelque sorte, elle est arrivée au mauvais moment par rapport à une sévérité probablement excessive, vu son ampleur. D'autre part, parlez aux assureurs, aujourd'hui, qui doivent délivrer des rentes : il est clair que vous empruntez à 4,5 et vous prêtez aujourd'hui avec des taux qui sont proches de zéro. Il y a donc un *spread* profondément négatif.

Nous en tirerons les leçons. S'il n'y a pas, aujourd'hui, de modification – on ne voit pas de signe sur ces modifications, pour être tout à fait clair – radicale des taux d'intérêt, il est plus simple, aujourd'hui, d'emprunter sur les marchés financiers que de procéder à des emprunts obligataires.

Est-ce quelque chose de mauvais en soi ? Non. Pourquoi ? Parce que cette obligation permettait d'éviter à la Région d'avoir elle-même un endettement.

La plupart du temps, si je prends les fonds que nous donnons aux *invests*, c'est la Région qui emprunte, cela rentre dans l'endettement de la Région et puis nous replaçons cet argent dans les *invests*.

Avoir des formules d'autonomie est sûrement quelque chose sur quoi il faut travailler.

J'en terminerai en disant : « Il est clair que chacun, qui a donné son argent et donc qui a contribué à cet emprunt obligataire, sera intégralement remboursé à temps et à heure ». Il n'y a là aucun doute. Les fonds sont suffisants et effectivement la SRIW reprendra les participations valorisées qui permettront ainsi de rembourser les obligataires. Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés.

(Applaudissements)

M. le Président. -La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et surtout l'apaisement qu'il peut apporter à ceux qui ont placé leur argent et de savoir qu'à terme ils vont à tout le moins le récupérer. C'est un message extrêmement clair et positif qu'il fallait souligner.

Il est vrai que, dans le contexte que nous avons connu au niveau de Bâle 3 notamment et des normes édictées au niveau européen, il s'est posé de gros problèmes d'encadrement. C'est peut-être une leçon à devoir tirer qu'au regard de la complexité actuelle des règles européennes en matière bancaire et assurances, il n'est peut-être pas dans le chef d'un pouvoir public d'initier ce genre de démarche. Il faut souligner, à tout le moins, l'esprit d'éviter de nouveau de faire en sorte que l'on ne soutienne pas l'activité économique. C'est une mission première de cette banque, 130 millions d'euros ont été réinvestis dans l'économie wallonne. Je pense que c'était de bon augure dans le contexte que nous avons traversé et qui est encore très difficile aujourd'hui en termes d'investissements et de soutien au niveau des entreprises.

Il faudra, à l'avenir, trouver d'autres moyens pour continuer à soutenir cette activité, mais il faut pouvoir tirer un enseignement. Je pense qu'à l'avenir, il n'appartient pas à un pouvoir public de travailler de la sorte et il faudra alors trouver d'autres moyens, faire évoluer les règles au niveau européen pour permettre ce soutien tant espéré du monde de l'entreprise, des petites entreprises, des très petites entreprises qui ont besoin aussi d'un soutien appuyé du secteur public dans le cadre du développement de leurs activités économiques.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Deux ou trois éléments, une question complémentaire. On ne peut pas dire que cela a été une grande réussite dans le soutien des PME.

Qu'il y ait 12 500 heureux en Wallonie, parce qu'ils ont fait un placement juteux ou intéressant, quand cela coûte à la Région wallonne...

Ma question, Monsieur le Ministre, c'est : confirmez-vous qu'aujourd'hui le coût que cela représente pour la Région wallonne et la perte se chiffrent à 10 millions d'euros, notamment avec des placements dans la dette GRIP de trois à quatre millions d'euros ? Il y en a peut-être qui ont fait leurs affaires, mais je suppose que ce n'est pas la vision du Gouvernement ou la vision socialiste des choses.

Maintenant, ce que je constate et ce que l'on a dit en 2009, c'est que c'est la SRIW qui jouera, en fait, ce rôle de la Caisse wallonne d'investissements. Pourquoi avoir créé encore une structure complémentaire à l'époque, avec un constat d'échec, aujourd'hui, que l'on doit déplorer ?

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'ai posé une question à M. le Ministre. La règle, Monsieur le Président – nous l'avons instaurée ensemble – c'est de pouvoir réagir et de reposer une question.

Le ministre n'a pas réagi à ma question de dire : « confirmez-vous que cet échec va coûter 10 millions d'euros à la Région wallonne », la question est : « oui ou non ? ».

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Pas nécessairement.

Nous ferons les comptes en 2019. Aujourd'hui, il est trop tôt pour donner le montant. Effectivement, il sera déficitaire. À quelle hauteur ? Nous ferons les comptes en 2019.

M. le Président. - Attention, parce que, le ministre ayant répondu – vous faites mention du règlement, Monsieur Jeholet – je dois redonner à M. Fourny la parole s'il le souhaite et puis, je reviendrai vers vous.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, j'ai eu les réponses à mes questions.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - La réponse du ministre est vague, mais il répond. Nous ferons les comptes puisqu'à ce stade, on évoque une perte pour la Région wallonne, de 10 millions d'euros. Il y aura une perte, c'est déjà confirmé. On verra dans les chiffres, mais j'ai l'impression qu'elle se rapprochera quand même fortement des 10 millions d'euros pour la Région wallonne.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE MIPIM 2017 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le MIPIM 2017 ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, du 14 au 17 mars dernier, se tenait le plus important Salon des professionnels de l'immobilier dans un pays voisin. La Belgique y était bien représentée, la Wallonie également. Bon nombre de villes et communes wallonnes envoient des représentants, parce qu'il y a là des partenaires potentiels, des investisseurs. L'AWEx le dit clairement d'ailleurs, elle dit que c'est un endroit où il faut se déplacer pour trouver des investisseurs.

Mes questions sont relativement simples. Du point de vue de la Région wallonne, selon vous, selon les informations que vous avez, y a-t-il d'ores et déjà des retours positifs au regard de certaines villes ou de certains grands projets ainsi abordés à l'occasion de ce salon ? À votre connaissance, quelles sont les retombées pour notre belle Région ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, le MIPIM est effectivement un salon de l'immobilier extrêmement important en Europe. Il faut savoir que ce sont environ 25 000 professionnels qui s'y trouvent et il y a environ 1 500 Belges qui y vont, ce qui est relativement significatif.

Il y a une tradition, l'AWEx soutient un certain nombre de nos villes, elles étaient plusieurs, sur un stand du pavillon belge, en compagnie de Bruxelles, de Gand et d'Anvers, qui ont également occupé les espaces.

Il y a eu une journée spécifiquement wallonne, avec six séminaires, très active, parce que deux tiers des participants n'étaient pas Belges, ce qui veut dire que l'effet d'attraction vers des investisseurs étrangers était particulièrement important.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour faire un bilan, mais si l'on prend la SPI, le BEP, des bureaux d'architecture présents, c'est plus de 60 représentants qui étaient là de manière professionnelle et organisée. Ils ont eu des centaines de contacts. C'est encore un peu tôt de dire

que ces contacts vont être suivis d'effets, mais nous savons que, dans le passé, plusieurs gros dossiers ont pu trouver des investisseurs au travers du MIPIM.

C'est non seulement une vitrine importante, mais c'est aussi une capacité pour des projets de trouver des financements et des partenaires et pouvoir se réaliser. Je crois qu'il faut continuer.

C'était la dix-septième année consécutive où la Région wallonne était présente. L'administratrice générale de l'AWEx était personnellement présente pour soutenir cette action.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais simplement remercier M. le Ministre, en espérant que ces nombreux contacts soient ponctués de conclusions positives pour notre Région.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES ACCUSATIONS DE LA FGTB CONCERNANT LES MÉTIERS EN PÉNURIE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DUPONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DANS LES MÉTIERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Nicaise, sur « les accusations de la FGTB concernant les métiers en pénurie » ;
- de M. Dupont, sur « la pénurie dans les métiers ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, la FGTB accuse le banc patronal de créer virtuellement des métiers en pénurie en utilisant des critères qu'elle qualifie elle-même de discriminatoires. Pour ce faire, elle a examiné 1 575 offres d'emploi qui portaient sur 10 métiers en pénurie et selon huit critères qu'elle qualifie de discriminatoires, parmi lesquels notamment le fait de disposer d'une certaine expérience professionnelle, d'un diplôme, d'un agrément, le fait éventuellement de disposer d'un véhicule personnel et/ou d'un permis de conduire et, enfin, de répondre à l'annonce par voie de courriel.

N'est-ce pas lancer un pavé dans la marre, en tout cas faire croire à la thèse du complot à un moment où l'emploi n'en a pas besoin ? Votre administration elle-même, Madame la Ministre, je vise évidemment le FOREm qui, par la voix de Mme Vanbockestal, a réagi ce matin dans *L'Écho*, en disant que si elle partage l'analyse et les conclusions de la FGTB, elle considère que le terme « discriminatoire » était allé un pas plus loin.

Je voulais votre sentiment.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, comme vient de le dire Mme Nicaise, la presse s'est fait l'écho, pas plus tard qu'hier, d'une étude menée par la FGTB, une étude minutieuse, approfondie sur les métiers en pénurie.

Dans cette étude, la FGTB a recensé, si ma mémoire est bonne, plus de 1 500 offres d'emploi qui concernent une dizaine de métiers en pénurie. Elle a, parmi ces 1 500 offres d'emploi, fait état de toute une série de critères discriminants. Mme Nicaise en fait l'inventaire et donc, je ne vais évidemment pas les répéter.

Au-delà de cela, la FGTB fait aussi tout une série de recommandations qui pourraient être, le cas échéant, prises en compte par le FOREm afin d'améliorer l'interaction entre les offres d'emploi, les employeurs et les demandeurs d'emploi.

Un élément mis en évidence par la FGTB est que les critères discriminants le sont tout particulièrement à l'encontre des jeunes demandeurs d'emploi et des travailleurs en situation de reconversion.

Pour conclure, d'aucuns dans cette assemblée – je peux partager le souci sur le fond – ont fait récemment état de l'intérêt qu'il y aurait à orienter davantage certaines formations vers des métiers en pénurie. Sur la méthode, évidemment, je ne partage pas l'avis exprimé. Cependant, sur le fond, il est bien évident que ces métiers en pénurie doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude ? Qu'avez-vous pu en tirer comme conclusions ? Parmi les recommandations formulées par la FGBT, pensez-vous que certaines peuvent être prises en compte pour une meilleure interaction avec les demandeurs d'emploi et les employeurs ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - . La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Monsieur les députés, la question de critères discriminants à l'embauche ou pour réponse à la question des pénuries en termes d'emploi n'est pas neuve. Cela fait très longtemps que l'on s'en

préoccupe, en Wallonie comme ailleurs, et que le FOREm mène toute une série d'études. Les syndicats également s'inquiètent de ce dispositif.

Je voudrais d'abord et avant tout dire que le FOREm, puisqu'on l'a cité, vérifie toutes les offres d'emploi publiées par rapport aux questions de déontologie, de discrimination. Je voudrais également dire que j'ai personnellement chargé le consortium Diversité de s'atteler à cette question de la gestion de la diversité dans les ressources humaines et de considérer que c'est un véritable facteur de croissance. Cela a déjà été expliqué à de multiples reprises.

Ce travail est réalisé avec l'aide de l'ULg HEC, de deux ASBL issues des syndicats, du FOREm et de tous les acteurs qui ont pour mission la gestion de la diversité.

Au-delà de la question de la discrimination en tant que telle – qui est un mot évidemment très fort – la réalité des métiers en pénurie n'est pas uniquement la question de l'inadéquation des compétences par rapport à celles attendues sur le marché de l'emploi. Il y a bien d'autres critères, on l'avait également évoqué hier en commission, Monsieur le Président. Ce sont évidemment les conditions salariales : si vous n'avez pas de salaire attractif, comment voulez-vous que les personnes, même compétentes, choisissent de s'insérer dans ce type de métier ?

Il y a les conditions de travail. Combien de boulangers se disent qu'ils vont abandonner ce métier parce que cela implique de travailler la nuit, le week-end, c'est-à-dire au moment où les autres font la fête ? Combien, aussi, s'émeuvent du fait que des contrats précaires sont multipliés dans certains types de fonctions ?

Bref, il n'y a pas uniquement la question des compétences. Il y a énormément de conditions liées à l'attractivité des différentes fonctions qui fait qu'il existe des pénuries sur le marché.

Très souvent, vous entendez la même réflexion : « Il nous faut du personnel expérimenté ». On veut, à l'embauche, des personnes qui ont déjà de l'expérience, mais extrêmement formées, jeunes pour pouvoir bénéficier des aides à l'embauche. Bref, c'est une adéquation très complexe. Je crois qu'il y a là, par rapport à l'expérience des demandeurs d'emploi, une responsabilité des différentes entreprises pour former elles-mêmes la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

C'est toute la question aussi incluse dans le Pacte pour l'emploi et la formation avec, notamment, les incitants financiers à la formation, toutes les aides à l'emploi, mais aussi la question de l'alternance. La question avait été évoquée par les partenaires sociaux et en particulier par le banc patronal, qui s'est engagé à doubler le nombre de places de stage en alternance.

Il y a là une réponse à apporter aux questions que vous vous posez aujourd'hui et reprises dans la presse sur la question des métiers en pénurie. Nous avons encore du travail sur la question de l'orientation. C'est bien sûr en amont qu'il faut travailler avec l'enseignement, avec les acteurs de la formation professionnelle, pour faire en sorte de mieux orienter nos jeunes ou tous ceux en recherche de réorientation, et donc travailler sur ce dispositif unique multipartenarial d'orientation et de formation tout au long de la vie articulé autour des cités des métiers.

Je crois que nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, que cette question est fondamentale et qu'elle retient toute notre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - J'ai l'impression qu'en Wallonie, aujourd'hui, quelques boulangers vont se retourner dans leur lit. Bien qu'à vous entendre, ils ne s'y trouvent pas puisque, la nuit, ils travaillent. Si l'on doit parler d'attractivité des emplois, je pense que c'est d'abord dans cette enceinte qu'il faut revaloriser les emplois qui se trouvent, en ce moment, dans les secteurs en pénurie.

Vous savez aussi que l'attractivité et le salaire attractif ne sont pas des éléments déterminants. L'Union wallonne des entreprises a répondu à la FGTB en disant que l'offre d'emploi répond à un objectif idéal. Il ne faut quand même pas être naïf ; les entreprises wallonnes ne font pas paraître des offres d'emploi virtuelles, elles recherchent effectivement des travailleurs qui correspondent à leurs besoins.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Cet échange montre à quel point les réalités sont souvent plus complexes que ce que certains voudraient faire croire. Une vision presque caricaturale des choses consisterait à dire qu'il y a des métiers en pénurie, qu'il y a un nombre important de demandeurs d'emploi et donc comment se fait-il que ces métiers en pénurie ne rencontrent pas, ne peuvent pas trouver de candidats pour occuper les emplois qui ressortent de leur catégorie ?

Je pense que, derrière cela, il y a la nécessité de travailler peut-être davantage encore en parfaite collaboration entre le monde de l'emploi et le monde de la formation. Tout le monde a intérêt, les employeurs ont intérêt à ce que ces postes en pénurie soient occupés ; le monde de la formation et, évidemment, la Wallonie, de manière générale, à ce qu'ils servent aussi à diminuer le nombre de demandeurs d'emploi. C'est une conjugaison des efforts des employeurs et des acteurs de l'emploi et de la formation qui doit peut-être être encore renforcée.

Au-delà de cela, il y a des acteurs. Il y en a un notamment qui, à mon sens, est le plus souvent

injustement déconsidéré – ou, en tout cas, dont on ne considère pas avec assez de pertinence l'importance des missions qu'il remplit – ce sont les Missions régionales pour l'emploi qui travaillent directement, si pas les métiers, en tout cas sur les postes en pénurie dans le territoire dont ils ont le ressort et qui obtiennent des résultats assez probants en matière de remise à l'emploi de personnes très peu qualifiées.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais certainement régir par rapport au métier de boulanger que j'ai cité. Il y en a bien d'autres que je pourrais citer.

Tout d'abord, je voudrais féliciter tous ceux qui sont toujours aujourd'hui ces boulangers artisans qui font de ce savoir-faire de chez nous une renommée vraiment au plan international.

Je pense que l'on nous connaît ici pour ce savoir-faire. Tous les gourmands de la salle – ils se reconnaîtront – s'accorderont sur le fait que l'on a quand même une belle valeur ajoutée sur ce métier de boulanger.

Par contre, ils seront d'accord avec moi sur la question de la pénibilité du travail en fonction des horaires. Ils ont aussi énormément de difficultés à trouver les commis dont ils ont besoin, à trouver le partenaire pour reprendre leur activité ou trouver simplement des jeunes comme stagiaires. Cela, c'est ce qui revient du terrain, c'est ce qui me revient largement.

La question de la pénibilité, pour moi, est un facteur important dans les pénuries.

Autre chose : la question salariale. Vous avez l'air de dire que ce n'est pas un élément déterminant. Ouvrez vos oreilles, écoutez autour de vous : si, bien sûr, les conditions salariales sont un élément déterminant pour pouvoir attirer certaines personnes dans un certain type de fonction.

Ensuite, n'oublions jamais, évidemment, de revaloriser, encore et toujours, les métiers techniques, technologiques et manuels. Je ne vous inviterai jamais assez à suivre les concours internationaux, européens et même nationaux sur les WorldSkills. D'ailleurs, les présélections ont eu lieu hier, Monsieur le Président, à Bruxelles et à Namur. J'ai même vu certains des députés de notre Assemblée s'y balader. Il faudrait juste que, la prochaine fois, tout le monde y soit pour promouvoir ces métiers techniques, manuels et technologiques.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Nicaise.

(Réactions dans l'assemblée)

Pour moi, c'est Mme Nicaise qui parle.

Mme Nicaise (MR). - Je suis très heureuse, je partage votre avis, Madame la Ministre, sur le fait que, en effet, certains métiers ont une certaine pénibilité, mais ce n'est pas le propre d'un certain métier ; il y en a plusieurs.

Je pense que ce n'est pas en mettant en avant le caractère pénible de ces métiers – chaque métier a son caractère pénible – que nous valoriserons et que nous attirerons les jeunes vers ces métiers, qui doivent être remplis, et que nous apprécions tous. Nous apprécions tous, en effet, le bon pain.

Je suis heureuse aujourd'hui, finalement, de vous avoir entendue mettre en avant justement les valeurs de l'artisan boulanger, après avoir, d'abord, mis en avant le caractère peut-être peu attractif et les côtés peu attractifs de ce métier.

Par rapport au salaire, en général, il n'est pas annoncé dans l'offre d'emploi. Nous étions sur ce qui était annoncé, les critères appelés comme discriminatoires dans les offres d'emploi, je pense donc que ce n'est pas le sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MORREALE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POSITION DE L'AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LE GLYPHOSATE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Morreale à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « la position de l'Agence européenne des produits chimiques sur le glyphosate ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, la question du glyphosate et son produit qui est le mieux connu, le Roundup, animent à la fois l'Europe, mais aussi les pays membres, depuis quelques mois déjà.

On avait, en effet, l'Organisation mondiale de la santé, dont l'indépendance n'est pas remise en cause, qui avait exprimé la position que ce produit était potentiellement cancérigène. Pourtant, d'autres avis, qui

sont beaucoup plus controversés, comme celui de l'EFSA, qui disait qu'il était potentiellement non cancérigène. L'Europe a hésité à renouveler le produit et a demandé à l'Agence européenne des produits chimiques un avis que, visiblement, cette agence vient de rendre en se ralliant quelque part à l'avis de l'EFSA.

Malheureusement, on est toujours, à la fois pour tous les citoyens vigilants, mais aussi pour des associations intéressées par les questions environnementales, inquiet de l'indépendance de ces chercheurs et du lien entre les chercheurs et le secteur de l'industrie phytosanitaire si l'on met cela en parallèle avec le scandale « Monsanto Papers », dont on a pris connaissance du côté des États-Unis, et donc le puissant lobby qui vient de ces sociétés.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, si, premièrement, vous changez de position et quel est votre avis sur cette étude ? La position wallonne qui, je pense, est la bonne, de pouvoir appliquer le principe de précaution en disant : « Nous devons changer le paradigme et faire en sorte que s'il y a un risque et si des études indépendantes, comme celle de l'Organisation mondiale de la santé, disent que ce produit est potentiellement cancérigène, nous devons prendre toutes les mesures pour faire en sorte d'interdire les conditions d'utilisation. À savoir que l'utilisation est le levier dont nous disposons à la Région wallonne ». Allez-vous poursuivre dans cette voie ?

Tant que j'y suis, j'aurais souhaité savoir où en était votre arrêté d'application, puisque le printemps sans pesticide débute, vous aviez dit qu'au mois de mars, il y aurait la troisième lecture. Allons-nous atterrir sur ce dossier ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, effectivement, dans ce domaine, une étude en remplace une autre, avec à chaque fois évidemment, des critiques, mais je m'en tiens à une série d'études indépendantes – vous avez rappelé celle de l'Organisation mondiale de la santé – qui pointent très clairement des risques importants, notamment en ce qui concerne la possibilité de déclencher des cancers.

Aujourd'hui, le principe de précaution doit être plus que jamais d'application, raison pour laquelle nous agissons tout d'abord au niveau européen, avec une petite restriction. Pour se faire entendre au niveau européen, il faut que la position belge soit celle que la Wallonie propose. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui. La Wallonie milite au sein des instances en Belgique pour faire en sorte que nous demandions le maximum de précautions au niveau européen. On peut comprendre qu'à juste titre, nos agriculteurs disent : « S'il y a une interdiction au niveau européen, nous serons tous sur le même pied d'égalité, on pourra vivre avec cela ». Nous ne pouvons pas, a contrario, avoir une position uniquement wallonne et je parle là des secteurs professionnels, donc première position au niveau européen par l'intermédiaire de notre ministre fédéral qui doit rapporter la position belge.

Deuxième chose au niveau wallon, nous poursuivons et nous aurons en troisième lecture, la semaine prochaine, l'arrêté interdisant l'usage du glyphosate pour des usages particuliers, donc les citoyens, les ménages qui n'ont pas d'obligation de résultat professionnel auront cette interdiction d'usage du glyphosate. Deuxième mesure dans cet arrêté, ce sont toutes les publicités sur les lieux de vente qui vont devoir disparaître. Ces produits vont devoir être sous armoire, faire l'objet d'une information spécifique chaque fois qu'ils seront délivrés. Troisième texte, celui-là est pour juin 2018 et il concerne les agriculteurs, ce sont les bandes tampons, c'est-à-dire l'obligation d'avoir des protections entre la zone qui reçoit un produit quel qu'il soit, dont notamment le glyphosate et la propriété voisine. On pense aux publics sensibles, les écoles, et cetera, mais également les jardins des particuliers. Là, des discussions sont en cours pour pouvoir mettre en place ces bandes tampons.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je me réjouis que vous ayez le même point de vue et le même sens critique par rapport à des avis dont l'indépendance est mise en cause. La Wallonie doit persévérer dans sa voie de vouloir maintenir le principe de précaution et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce produit soit de moins en moins appliqué, voire ne le soit plus du tout. En tout cas, c'est notre position.

On pense aussi que l'on doit travailler avec le secteur agricole, c'est vrai, pour les herbicides, c'est vrai pour les pesticides, en travaillant main dans la main avec eux. Ce n'est pas un combat qui nous oppose, mais un combat qui nous rassemble pour leur santé et pour l'environnement, le leur comme le nôtre.

Enfin, au niveau de notre groupe, nous avons déposé une proposition de résolution qui sera prise en considération avec un certain nombre de collègues du groupe PS pour travailler sur la diminution de cet herbicide, du Roundup, en proposant, puisque c'est le printemps, à tous les gens qui auraient encore des bidons de Roundup, de les ramener dans les recyparcs.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Pour compléter et

répondre à la question de Mme Morreale, je ne peux qu'insister pour que des demandes soient formulées vis-à-vis de Madame la Ministre De Block, puisqu'elle dispose – et nous avons pu en prendre connaissance en commission – d'un rapport très interpellant des services de la santé et du Conseil supérieur de la santé, notamment, qui porte sur le glyphosate, mais aussi sur les néonicotinoïdes.

Elle doit évidemment peser de tout son poids dans la négociation au niveau européen pour que des restrictions soient mises sur ces substances, qui sont clairement classifiées comme dangereuses par les services belges, de manière très précise et très interpellante d'ailleurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je trouve votre position plus courageuse et j'aimerais que le Gouvernement vous suive dans l'interdiction des néonicotinoïdes.

Par contre, j'ai eu la réponse du Fédéral sur l'avis du Conseil supérieur de la santé – qui est cinglant – sur les néonicotinoïdes. Je vous montrerai, ainsi qu'aux collègues de la Commission conjointe agriculture-environnement, la réponse de M. Borsus et de Mme De Block. Celle-ci est tout à fait interpellante, ils s'asseyent sur cet avis, ils le critiquent. Je trouve cela extrêmement dommage.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CENTRES DE COMPÉTENCE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les centres de compétence ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, la semaine dernière, la presse nous apprenait que vous avez remis aux 25 centres de compétence wallons leur label officiel. D'ailleurs, quelques jours auparavant, le Gouvernement wallon avait officialisé le partenariat qui soutient financièrement ces centres wallons, et ce pour une durée de trois ans.

Ces différents centres de compétence sont répartis sur le territoire wallon et offrent la possibilité de faire plus ou moins 400 formations dans des domaines aussi différents que variés. Je pense notamment à l'industrie alimentaire, mais également au tourisme, à la gestion environnementale, à la logistique et j'en passe.

Madame la Ministre, plus de 120 000 personnes suivent ces formations. Je vous cite : « Ces centres de compétence contribuent réellement au redéploiement économique de notre Wallonie ».

J'aurais aimé aujourd'hui faire le point avec vous sur la thématique.

Quel public est-il réellement visé par ces centres de compétence ? Quel taux d'insertion en découle-t-il ?

Y a-t-il réellement une adéquation entre les offres de formations et les besoins réels rencontrés par nos entreprises wallonnes ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, effectivement, ces centres de compétence – au nombre de 25 sur l'ensemble du territoire – sont fondés sur les fédérations sectorielles d'abord et avant tout, les opérateurs dans chacun des domaines de compétence concernés, avec des opérateurs, tant privés que publics, en termes de formation, mais pas uniquement, en termes d'emploi également et d'enseignement.

Ces dispositifs ont été remarqués au niveau de l'Union européenne, puisqu'elle les considère comme des bonnes pratiques en termes de formation. Pourquoi ? Parce qu'ils répondent vraiment aux besoins du terrain et ils sont pleinement en adéquation avec les besoins des différents secteurs qui les composent.

C'est cela le plus important, me semble-t-il, dans le dispositif, c'est que ce sont des centres de formation spécialisés et de haut niveau. On y voit défiler énormément de personnes, vous avez cité le chiffre : on est à près de 120 000 personnes qui, chaque année, fréquentent les 25 centres de compétence.

Pour les heures de formation parmi les 400 formations proposées, ce sont principalement des heures suivies par les demandeurs d'emploi ; plus de 60 %, ce sont des demandeurs d'emploi, ce qui va répondre aussi à certaines questions formulées par l'opposition de manière régulière. Ces demandeurs d'emploi s'insèrent à l'emploi assez bien, puisque le taux d'insertion s'élève à 70 %, endéans un délai de 12 mois suite à la sortie de la formation dans le centre de compétence.

On sait aussi que ces centres de compétence sont multi-utilisateurs, il n'y a pas que des demandeurs d'emploi. Il y a aussi un public lié à l'enseignement, que ce soit les professeurs eux-mêmes qui viennent se recycler, que ce soit les étudiants, et parfois même les élèves au travers des opérations « Technikids ».

Ensuite, il y a toute une série d'autres personnes, des travailleurs, qui viennent en recyclage, des cadres dans certaines entreprises, bref, c'est multi-utilisateurs.

Ces centres de compétence ont reçu un nouveau label, vous l'avez dit. C'était jeudi dernier. J'ai eu le plaisir de les distribuer.

Suite au dossier que j'avais porté au Gouvernement, j'ai demandé à ces centres de compétence d'établir des plans stratégiques pluriannuels dans des domaines d'activités stratégiques pour mieux répondre encore aux besoins du marché et aux évolutions techniques, technologiques dans les métiers notamment du numérique, mais bien d'autres bien sûr.

Je termine, Monsieur le Président. Effectivement, les centres de compétence sont vraiment des dispositifs à mettre en avant. Ce sont des exemples en termes de formation spécialisée de haut niveau multi-utilisateurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses, pour les données chiffrées qui sont réellement encourageantes en termes de perspectives d'emploi pour notre Région, avec 70 % d'insertion à la clé.

Ravie également d'apprendre que le catalogue de formations est adapté et, vous l'avez dit, en fonction de l'évolution des métiers, mais également des nouvelles technologies.

Je trouve également que c'est un excellent dispositif pour que la formation puisse être continuée par tous et tout au long des cycles de la vie professionnelle.

Je resterai, comme vous le savez, toujours attentive à l'évolution des centres de compétence en commission.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES AÉROPORTS, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES DIFFÉRENTS MODES DE TAXATION DES GÎTES ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les différents modes de taxation des gîtes et hébergements touristiques ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais revenir avec vous sur le coup de gueule du vice-président de la Fédération des gîtes de Wallonie qui dénonce quelque part l'anarchie dans laquelle on taxe aujourd'hui les gîtes et les hébergements touristiques.

Quelque part, on ne peut pas lui donner tort quand on voit aujourd'hui toutes les formules qui existent en la matière.

On sait que, tantôt, ce sont les provinces qui taxent – d'autres décident de ne pas taxer – tantôt, ce sont les communes qui taxent, avec des critères qui sont à chaque fois différents : soit le nombre de nuitées, soit on taxe les adultes et pas les enfants, soit, on taxe le nombre de lits, soit on taxe de manière forfaitaire.

Si on ajoute à cela les différences qui existent entre les hébergements qui sont reconnus au niveau du CGT avec ceux qui ne sont pas reconnus, on se rend compte qu'on est dans un système extrêmement complexe ; un système qui crée des iniquités importantes entre les opérateurs à tel point que certains décident de vivre cachés pour vivre heureux.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir ce que vous pensez de la proposition du vice-président, notamment de taxer de manière forfaitaire les établissements touristiques sur une base commune et puis, ensuite, la Région pourrait rétrocéder au niveau des communes ou éventuellement des provinces.

Une autre proposition était éventuellement de surtaxer celles et ceux qui ne seraient pas enregistrés auprès du CGT.

Je voulais savoir aussi quelles étaient les relations entre ces listes et, notamment, le Gouvernement fédéral d'un point de vue fiscal puisque vous ne m'avez pas répondu sur cette question de manière précise il y a deux jours.

Enfin, de manière globale, l'enregistrement, c'est une chose, à travers le nouveau Code, que nous avons votée il y a quelques mois.

La deuxième question porte sur la manière dont vous allez réagir pour uniformiser les modes de taxation de manière à éviter des situations de deux poids, deux mesures.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, c'est un cadre qui est bien réel, mais par contre, c'est un cadre qu'il faut quand même repréciser un peu parce que je ne voudrais pas qu'on mélange tout.

Je suis ici le ministre du Tourisme, j'ai fait voter par votre Parlement, et je vous en remercie, un nouveau Code wallon du Tourisme dans lequel on a rétabli une égalité entre ceux qui font confiance au Commissariat général au Tourisme et qui font reconnaître leur hébergement et puis, les autres qui étaient incognito dans la nature ou qui participent à des plateformes collaboratives.

Donc, depuis le 1er janvier, il y a une obligation de déclaration préalable pour tout qui met, à titre onéreux, son logement ou partie de son logement à disposition de touristes. Cela, c'est un premier pas important qui a été fait.

Il y a alors l'aspect fiscal. Je n'ai évidemment pas la double casquette de ministre de la Fiscalité ni même des Pouvoirs locaux, mais il y a deux problématiques. Il y a la problématique des impôts sur le revenu. C'est une problématique entièrement fédérale. Je sais que le Gouvernement fédéral s'en préoccupe et, à mon avis, il aurait raison de vouloir percevoir également un impôt sur les revenus de celles et ceux qui ne sont pas déclarés et qui participent de l'économie collaborative – parce que ce sont aussi des revenus et il doit donc y avoir une imposition.

Et puis, il y a ce que l'on appelle les taxes. Il y a les taxes de séjour qui sont perçues par beaucoup de communes et par la plupart des provinces. C'est l'autonomie communale et provinciale. Et avec la possibilité, effectivement, de taxer au forfait ou de taxer à l'annuité avec, en plus, des modalités.

Je pense qu'il faut laisser tout de même place, du moins en bonne partie, à l'autonomie communale. Maintenant, je vais en parler à mon collègue, M. Dermagne, pour voir si, dans la circulaire budgétaire adressée aux communes et aux provinces, l'on ne pourrait pas au moins préciser les modalités selon lesquelles cette taxation devrait être faite. Mais imposer une taxe sur l'ensemble de la Région wallonne, ce serait diminuer l'autonomie communale et ce serait notamment faire fi des disparités d'intervention des communes par rapport à leur activité touristique. On se rend compte évidemment qu'il y a des communes qui investissent beaucoup plus que d'autres, mais aussi dont les revenus touristiques sont beaucoup plus importants que d'autres.

J'ai, pour ma part, confiance dans l'autonomie communale, mais c'est vrai qu'une réflexion avec mon collègue M. Dermargne, qui est le pilote de la fiscalité et des pouvoirs locaux, serait utile.

J'en termine, Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir abusé de cette tribune.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je ne partage pas tout à fait l'analyse. C'est vrai que d'un point de vue théorique, d'un point de vue légal, on a corrigé à travers le Code du tourisme cette forme d'inégalité, mais cette égalité ne sera effective qu'à partir du moment où 100 % des opérateurs en matière d'hébergements touristiques seront déclarés et enregistrés. On sait que les 100 %, on ne les atteindra pas, mais en tout cas, je voulais quand même vous rappeler quelques chiffres. Quand vous me dites, il y a deux jours, que vous avez enregistré 68 déclarations depuis le début de l'année et que, de l'autre côté, on sait que des opérateurs collaboratifs comme Airbnb ont pratiquement 12 000 adhérents, la plupart sont enregistrés, mais si l'on retient encore 30 % qui ne sont pas enregistrés au sein des communes ou au sein de la province, vous conviendrez avec moi que l'on est bien loin du compte par rapport au nombre d'opérateurs et qu'il y a là, évidemment, énormément de travail. Ce ne sont pas les deux fonctionnaires que vous allez dédier à cette cellule qui vont rétablir la situation rapidement.

Voilà ce qui concerne les déclarations.

En ce qui concerne l'autonomie communale, j'entends bien, évidemment, que c'est un principe sacro-saint, mais j'entends aussi que vous avez la volonté et, entre les lignes, vous reconnaissez qu'il y a manifestement un problème.

Souhaitez-vous, Monsieur le Ministre, à l'avenir, continuer aussi à faire une distinction pour les gens qui sont inscrits et qui adhèrent au CGT de ceux qui se déclareraient tout simplement auprès des communes ou des provinces ?

M. le Président. - Monsieur Evrard, vous aurez remarqué que je vous ai ajouté quelques secondes supplémentaires, même davantage, pour être équitable à l'égard du ministre, à qui je rends la parole pour une courte réponse.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Sur votre seconde observation, à titre personnel, je trouve que l'on doit considérer les gens de la même manière au niveau de l'impôt ou des taxes. Le même revenu doit être imposé ou non de la même manière. C'est une réponse que je vous donne à titre personnel et, je dirais, avec un esprit d'ancien et de peut-être futur municipaliste.

Par rapport à votre première observation, je dirais que cela ne manque pas de culot parce que c'est une réforme que nous avons fait voter, que j'ai portée, qui est applicable depuis le 1er janvier et vous imaginez quand même qu'en moins de trois mois, il est impossible de récupérer tout ce tourisme qui était diffus, quasi caché et qui n'avait rien d'officiel.

On est en train de faire un travail. Tous les jours, il y a des déclarations qui arrivent au niveau du Commissariat général au tourisme pour inscrire des hébergements dont on n'avait absolument pas entendu parler auparavant.

C'est le verre à moitié vide ou à moitié plein. Vous me réinterrogerez d'ici quelques mois et nous verrons où nous en serons, mais il y aura toujours des gens qui s'arrangeront pour que l'on ne sache pas qu'ils ont une activité. Ce sera toujours impossible, sauf dans un État policier, de manière complète, de pouvoir les déceler.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Rassurez-vous, Monsieur le Ministre, ce n'est pas une question de culot, c'est une question d'être simplement terre à terre. On a déjà souligné, lors du vote du Code wallon du tourisme, qu'en matière de répression ou en matière de contrôle, aucun dispositif n'était prévu. J'entends bien que cela va aller crescendo, mais ce n'est pas le verre à moitié plein ou à moitié vide, on est encore très loin du compte ; vous le savez quand vous savez le nombre d'opérateurs qui restent dans l'ombre.

Si vous voulez faire en sorte que ces opérateurs-là aillent, de manière plus spontanée, faire une déclaration sur l'honneur auprès des autorités, il faut aussi réfléchir à la manière – vous l'avez dit – dont les communes et les provinces taxent, de manière à avoir une base relativement équitable, qui ferait en sorte que les uns et les autres ne se sentiront pas éventuellement pénalisés par un système. C'est un travail de fond et je vous invite, dans les prochaines semaines, à le mettre en œuvre de la manière la meilleure qui soit.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LECERF À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TUNNEL DE COINTE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lecerf à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux d'entretien du tunnel de Cointe ».

La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, lors d'un tout récent entretien nocturne du tunnel de Cointe à Liège, un problème technique a empêché la réouverture du tunnel à la circulation en matinée. Cela a provoqué de gros embarras de circulation pour tous les gens qui se rendent à leur travail, que ce soit en centre-ville, mais aussi dans tout le réseau périphérique de la région liégeoise.

Ma question est toute simple : ne pensez-vous pas que, pour ce genre d'infrastructures, qui sont stratégiques pour notre réseau routier, il serait judicieux de programmer ce genre d'entretien durant les nuits de week-end, à tout le moins la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, ce qui donne un peu moins de risques ? Il me semble que, dans des régions voisines, c'est de la sorte que l'on pratique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je prends note de votre suggestion. Je ne pourrai, par contre, pas y souscrire, non pas parce que je souhaite vous être désagréable, mais simplement pour des considérations techniques.

Depuis l'année 2000, date à laquelle l'exploitation est en cours pour le tunnel de Cointe, tous les trois mois, pour nous conformer aux impératifs, notamment de sécurité, imposés par les directives européennes, nous procédons à quatre jours – quatre nuits, pour être précis, puisque c'est de 22 heures à 6 heures le matin – d'entretien ; quatre nuits tous les trois mois, qui n'ont, d'ailleurs, jamais été la source de problèmes majeurs constatés.

Il s'avère que, la semaine dernière, ce fut quelque peu compliqué en raison d'une défaillance d'un dispositif d'équipement, qui a eu un impact sur les systèmes, ne permettant pas d'en garantir la pleine et totale sécurité. C'est la raison pour laquelle, au vu de cet enjeu premier et prioritaire de la sécurité, il a fallu élargir, pendant quelques heures supplémentaires, les difficultés d'accès au tunnel avec une bande rétrécie dans les deux sens à un certain moment.

C'est uniquement en raison d'un enjeu ponctuel d'une déficience survenue, pour laquelle nous avons dû pallier dans les plus brefs délais, qu'il y a eu cette contrariété, alors même que depuis 17 ans maintenant, ces travaux d'entretien se font de manière régulière et sans difficulté. Nous n'aurons pas la faculté matérielle de les concentrer uniquement sur deux soirées ; raison pour laquelle il ne m'est pas possible de souscrire favorablement à votre suggestion de le faire uniquement un samedi soir ou un dimanche soir.

Considérons donc que, la semaine dernière, la contrariété ne fut que temporaire, générée, surtout et avant tout, par le souci de préserver la sécurité des usagers. Nous veillerons, tout aussi régulièrement, à nous conformer aux impératifs liés aux directives pour éviter que nos ouvrages d'art, le tunnel de Cointe comme bien d'autres, ne soient défectueux.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ces précisions qui sont utiles. La population est, en effet,

tout de suite en colère dès qu'il y a ce genre de problème. La précision des obligations légales que nous avons et de leur importance valait la peine d'être faites.

Je vous en remercie et j'accepte votre réponse.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DÉLIVRANCE DES MÉDICAMENTS DANS LES MAISONS DE REPOS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la délivrance des médicaments dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, nos aînés ont fait, malgré eux, il y a quelques jours, la une des journaux.

En effet, il semble qu'ils soient victimes de « surmédication ». Familia, partenaire pharmaceutique, a réalisé une enquête dans les maisons de repos pour se rendre compte que 30 % des résidents prenaient à peu près cinq médicaments quotidiennement, 6 % jusqu'à neuf médicaments, 4 % des antidépresseurs, et ce, quotidiennement. Sans compter que certains sont parfois même hospitalisés, parce que des médicaments sont pris de manière exagérée voir une incompatibilité entre certains.

Indépendamment de ce problème-là, le coût de ces prises de médicaments, mensuellement, d'après l'enquête, est estimé à, à peu près, 140 euros par mois. C'est quand même un coût important.

Monsieur le Ministre, vous me direz que la prise de médicaments, l'art de soigner ne sont pas de vos compétences, on en parle suffisamment dans votre commission. Par contre, vous avez dans vos compétences, dans votre qualité de ministre de la Santé en Région Wallonne, le volet « sensibilisation et prévention ».

Ma question est toute simple. Dans le cadre de la réforme des soins de première ligne, envisageriez-vous d'avoir un volet de sensibilisation auprès des médecins généralistes qui eux prescrivent et se rendent régulièrement dans les maisons de repos ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponses.

(Applaudissements).

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous m'avez de votre propre aveu posé une question toute simple, vous me permettrez dès lors de vous apporter une réponse toute simple.

Effectivement, à la faveur du vieillissement de notre population, mais hélas, dédoublée d'une « chronicité » croissante des maladies, nous sommes confrontés, pas seulement d'ailleurs dans les milieux d'hébergement des personnes âgées comme les maisons de repos, mais y compris à domicile, à un phénomène de « polymédication » voire surmédication de nos personnes âgées.

Ce n'est pas non plus sans liens avec les « polymaladies » auxquelles sont exposées les personnes âgées qui nécessitent souvent des thérapies multiples. Vous l'avez rappelé, c'est un élément problématique en termes de santé, de sécurité sociale et de coût pour la collectivité.

Nous avons veillé, pour que les choses puissent s'améliorer, à placer ces questions de la sensibilisation quant à l'usage médicamenteux dans les réflexions liées aux plans de prévention et de promotion à l'horizon 2030 sur lequel mon cabinet et les acteurs du secteur sont en train de travailler et qui sera bouclé d'ici la fin de cette année.

C'est l'occasion de rappeler aussi combien l'enjeu, en amont, lors de la formation du personnel, est extrêmement important également. Dans le cadre de la note générale sur la première ligne de soins, il a été rappelé le rôle crucial que doivent jouer les médecins généralistes et singulièrement lorsqu'il s'agit de prescrire des médicaments en évitant l'excès pour parfois satisfaire les patients et les rassurer plus que si cela est nécessaire sur le plan thérapeutique.

C'est également l'occasion de rappeler que j'octroie des crédits cumulés pour plus d'une centaine de milliers d'euros chaque année à la Société scientifique de médecine générale pour aussi permettre une formation continuée à l'égard des médecins-conseils en maisons de repos, mais également pour développer des projets qui visent à sensibiliser les personnes âgées et surtout les professionnels médicaux et paramédicaux qui traitent avec les personnes âgées sur cette nécessaire approche rationnelle et raisonnable quant à l'usage et à la prescription des médicaments parce que les excès sont toujours nocifs, pas seulement pour les finances publiques, mais singulièrement pour la santé de ceux qui doivent alors les consommer.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Ma réplique va être très courte. Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse très détaillée et complète.

PROJET DE DÉCRET INSÉRANT UN TITRE X/1 RELATIF AUX AIDES DESTINÉES À REMÉDIER AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR DES CALAMITÉS AGRICOLES DANS LE CODE WALLON DE L'AGRICULTURE (DOC. 737 (2016-2017) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture (Doc. 737 (2016-2017) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'agriculture et du tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Fontaine sous le n° 737 (2016-2017) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Messieurs les ministres, chers collègues, pour rappel, la compétence relative aux calamités est transférée à la Wallonie le 1er juillet 2014, suite à la sixième réforme de l'État. Après une période transitoire de six mois, la matière devient pleinement régionale à partir du 1er janvier 2015.

Le décret-programme du 12 décembre 2014 crée un OIP de type A dénommé Fonds wallon des calamités naturelles, organisé en deux divisions :

- d'une part, le Fonds wallon des calamités publiques à charge du budget du ministre-président ;
- d'autre part, le Fonds wallon des calamités agricoles à charge du budget du ministre de l'Agriculture.

Le décret organisant les calamités naturelles publiques a été analysé en Commission des affaires générales le 9 mai 2016. C'est près d'un an plus tard, soit le 6 mars dernier, que la Commission de l'agriculture s'est enfin penchée sur le projet de décret insérant un titre supplémentaire relatif aux aides dédiées aux calamités agricoles dans le Code wallon de l'agriculture.

Ce délai, trop long selon nous, M. le Ministre l'a justifié par les concertations avec le secteur agricole et la consultation intrarégionale et fédérale belge.

Nous regrettons toutefois qu'il ait fallu plus de deux ans pour accoucher de ce texte. Qui plus est, alors que, toujours selon M. le Ministre, aucune difficulté majeure n'a été rencontrée lors des négociations.

Nous rejoignons la volonté d'intégrer ce projet de décret dans le Code wallon de l'agriculture. Il s'agit en effet de cohérence et d'uniformisation.

Toutefois, concernant la structure même du texte, même si les articles sont peu nombreux, nous regrettons qu'elle ne suive pas la même logique que le code. En effet, chaque titre du code est subdivisé en chapitres et ceux-ci, si nécessaire, en sections, voire sous-sections. Bien sûr, cela n'impacte nullement le contenu du texte, mais concerne, toutefois, la lisibilité et la cohérence avec le texte initial.

Le décret cousin de celui-ci relatif aux calamités publiques est, lui, par contre, davantage structuré. Certes, le Conseil d'État n'a fait aucune remarque sur ce point, mais cela n'empêche qu'une certaine cohérence avec le texte initial eût été pertinente.

Nous avons également soulevé que, bien qu'il soit fait référence au Fonds wallon des calamités naturelles dans l'exposé des motifs, il nous semblait également judicieux de l'inscrire dans un article du texte décrétal qui nous est présenté, cela afin de préciser et d'établir le cadre financier que représente ce fonds dans la réforme sur les calamités agricoles.

Si je m'en réfère une nouvelle fois au décret cousin, un chapitre relatif aux dispositions réglant le financement et un article unique consacré aux dépenses liées aux calamités naturelles couvertes par le Fonds wallon, division Fonds wallon des calamités publiques, y sont inclus. Nous souhaitions qu'il en aille de même pour ce décret, nous n'avons pas été suivis sur ce point. Soit, nous ne polémiquerons pas.

Bien entendu, nous confirmons la nécessité de simplifier la démarche administrative en matière de calamités agricoles et nous rejoignons la volonté du législateur de recourir à l'organe communal comme interface entre le sinistré et l'administration régionale. Cela se justifie aisément et pleinement par le caractère de proximité et de simplification.

Nous avons également été particulièrement attentifs à la révision des montants annoncée par M. le Ministre. Nous nous réjouissons que le seuil d'intervention en matière de calamité agricole ait été revu à la baisse, et ce, tant au niveau du montant de l'enveloppe globale des dégâts que de l'enveloppe individuelle.

Il ne faisait aucun doute qu'une refonte complète des dispositions de la loi de 1976 était nécessaire. Nous

sommes bien entendu favorables, je le répète, à la simplification des procédures et à la modernisation d'un texte vieux de plus de 40 ans.

Se voulant constructive, notre formation politique soutient donc le projet de décret.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - On l'a dit, la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État a prévu le transfert de la compétence des calamités naturelles. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, les Régions sont pleinement compétentes, en ce compris pour les indemnisations.

La volonté du Gouvernement est d'insérer la réparation des calamités agricoles dans le Code wallon de l'agriculture, et, ce faisant, également de tendre vers une simplification administrative, en tout cas vers davantage de simplification administrative, ce qui n'est évidemment pas une mince affaire.

Lors de la séance de commission du 6 mars dernier, M. le Ministre nous a fait part des consultations qu'il a menées dans le cadre de l'élaboration de ce projet, que ce soit avec les représentants du secteur ou avec la consultation intrarégionale et fédérale belge, à travers la CIPA. En outre, comme avec la quasi-totalité de ces matières, il a fallu se mettre en conformité avec le droit européen.

Je ne vais pas refaire ici, en séance, les débats que nous avons eus en commission, dans la mesure où ces débats ont été évidemment animés. On a été au bout des choses. Surtout, nous avons dégagé un accord unanime, ce que je ne peux que souligner, en tout cas sur ce dossier.

Je me permettrai simplement de rappeler les trois questions essentielles que nous nous posons par rapport à l'implémentation de ces dispositifs.

Quels seront les cas dans lesquels les agriculteurs wallons pourront faire appel au Fonds wallon des calamités agricoles ? Qui pourra en bénéficier ? L'alimentation du fonds sera-t-elle suffisante pour faire face aux demandes ?

C'étaient trois questions que nous avions posées en commission et que nous reposons encore ici lors de la séance plénière, Monsieur le Ministre. D'une manière générale, on soulignera également, comme on l'a fait lors de la commission du 6 mars, la continuité de l'action publique dans ce domaine, sachant que les dispositions de 76 ont démontré depuis bien longtemps déjà toute leur efficacité.

L'élément sur lequel nous sommes particulièrement intéressés est celui de la simplification administrative – je le disais tout à l'heure – mais également la mise en œuvre des dispositions pour les agriculteurs. À ce sujet, le point positif concerne la rapidité de la procédure avec le délai de rigueur dans le cadre de la procédure de reconnaissance, avec une centralisation de la procédure au sein de la DGO3, avec un seul acte de reconnaissance lorsqu'il y a pluralité de phénomènes, avec des cas également d'irrecevabilité prévus pour un traitement rapide des demandes.

Je ne sais pas s'il eût été possible d'aller plus loin en la matière avec ce texte, notamment en imposant une gestion pluricommunale des calamités agricoles. Nous pensons, en tout cas au niveau du groupe socialiste, que le lien avec le terrain et l'échelon local est et reste indispensable.

Ce texte et son arrêté, on le sait, on l'a dit, doivent entrer en vigueur au 1er juin. Nous espérons évidemment simplement que ces mécanismes soient utilisés le moins possible.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Après un premier volet concernant les calamités naturelles que nous avons adopté le 25 mai dernier, nous allons adopter aujourd'hui le volet relatif aux calamités agricoles et ainsi terminer le processus d'intégration dans la législation régionale de cette compétence transférée par la sixième réforme de l'État.

Il convient de souligner d'emblée que, dès le transfert de la compétence, la Wallonie a fait preuve de prévoyance en la matière, en créant un Fonds des calamités agricoles et en veillant à approvisionner celui-ci à chaque exercice budgétaire afin de ne pas se retrouver dans la même situation que celle connue ces dernières années au niveau fédéral.

Le présent texte est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des associations représentatives du secteur et a fait l'objet d'une adhésion de leur part.

Ainsi que M. le Ministre a pu nous le présenter lors de l'examen en commission, la nouvelle législation comporte plusieurs avancées majeures qui permettront une intervention plus facile du Fonds des calamités agricoles. On relèvera notamment la réduction du montant total des dégâts par événement à 1,5 million d'euros et également celle du montant moyen par dossier à 7 500 euros. De même, la grille d'indemnisation a été modifiée afin de permettre une meilleure indemnisation et une intervention pour des dommages allant jusqu'à 300 000 euros.

Les procédures de reconnaissance sont également simplifiées. À l'avenir, une commission communale

agricole se réunira à la demande d'un agriculteur afin d'instruire le dossier et, à défaut de convocation par le bourgmestre, elle sera convoquée par le gouverneur dont le rôle dans cette nouvelle procédure a été modifié.

L'arrêté du Gouvernement wallon permet de clairement présenter les éléments de la procédure et d'éviter ainsi les problèmes d'interprétation. La simplification sera aussi administrative, car à l'avenir, le bénéficiaire ne devra plus introduire lui-même sa demande dans les trois mois de la publication de l'arrêté du Gouvernement wallon de reconnaissance, mais c'est désormais l'administration, en l'occurrence la DGO3, qui formulera immédiatement une proposition d'indemnisation.

Si un recours devait être introduit, ici aussi la nouvelle législation permet une simplification administrative et une procédure rapide avec un délai de rigueur. Le nouveau système proposé sera donc plus simple et plus rapide. De ce fait, il ne représentera pas une charge administrative supplémentaire. Il permettra enfin une meilleure indemnisation de nos agriculteurs lors de calamités agricoles et permettra d'éviter de la sorte les situations connues il y a encore quelques années avec des dossiers demeurant en attente durant des années.

Nous conclurons en félicitant le ministre pour ce travail réalisé de concert avec les acteurs de terrain, en ayant su écouter leurs demandes et leurs expériences. Nous ne doutons pas qu'ils sauront apprécier la qualité de ce texte. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Merci aux trois intervenants puisque je vois que, manifestement, il y a un très large consensus sur ce texte. Je voudrais juste dire à Mme Brogniez que l'on ne s'est pas assis sur un dossier ; on a simplement traité le dossier en veillant à répondre à des exigences qui étaient totalement différentes de celles de la procédure des calamités publiques. Le problème n'était pas tant de consulter le secteur professionnel. Le problème n'était pas non plus tellement du temps passé à la concertation intrabelge, mais la difficulté était évidemment de s'assurer – et cela a mis pas mal de temps – de la compatibilité de ce que l'on met en place par rapport à l'Europe, et notamment de la mise en conformité avec les articles 25, 26 et 30 du règlement européen qui déclarent certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur.

Je voudrais aussi quand même rappeler que c'est une loi de 1976 qui va ainsi être modifiée, abrogée. S'il avait été tellement facile de la modifier, je pense que d'autres que moi, y compris dans votre parti qui était ministre au Fédéral de l'Agriculture pendant quelques années et pour lequel j'ai de l'estime, s'y seraient attelés. On est compétent depuis le 1er janvier 2015 et l'on va aujourd'hui déjà pouvoir voter ce texte.

Vous savez aussi, puisque je l'ai précisé en commission, que ce décret va être complété par un arrêté du Gouvernement wallon qui va être, dès le vote du décret, envoyé au Conseil d'État et qui pourra après être approuvé en dernière lecture par le Gouvernement, de manière à ce que l'on puisse faire entrer l'ensemble du décret et de l'AGW en vigueur au 1er juin prochain.

Concernant le dispositif des textes, tant Legisa que le Conseil d'État n'ont vu aucune difficulté – vous avez eu l'honnêteté de le rappeler. Concernant le dispositif du cadre financier, je rappelle les dispositions du décret-programme du 12 décembre 2014 qui sont très claires.

Parlant ainsi de l'alimentation budgétaire pour M. Prévot, je rappelle que le Gouvernement et le Parlement, fort opportunément, ont permis d'assurer, chaque année, le financement d'un fonds, qui va être à la fois utilisé pour les calamités publiques, mais aussi pour les calamités naturelles agricoles. Avec un fonds qui n'a pas de caractère d'étanchéité, cela veut dire qu'il peut y avoir, à un moment donné, un flux financier qui sert à indemniser, dans le cadre des calamités publiques, à partir de la part agricole du fonds – et vice versa, bien entendu – ce qui donne une souplesse budgétaire intéressante.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des dispositions du texte, parce que vous en avez déjà explicité quelques-uns des points forts.

Je crois que le mot le plus important, c'est que l'on va simplifier et l'on va raccourcir. On va simplifier, puisque l'on va éviter qu'il y ait une centralisation provinciale, et puis un retour vers la Région wallonne, dans la mesure où l'ensemble des constats de dégâts qui vont être réalisés au niveau des communes va immédiatement être transféré au niveau de la DGO3, de l'administration wallonne. Vous aurez aussi observé – et vous l'avez rappelé – que l'agriculteur qui devra être indemnisé ne devra même plus introduire de demande personnelle, puisque c'est l'administration qui adressera une proposition d'indemnisation.

On va mettre fin à une procédure qui était quand même assez particulière et inédite. Dans le système de la loi de 1976, qui est toujours en vigueur, c'est devant la Cour d'appel que l'agriculteur devait introduire un recours contre un arrêté du gouverneur qui soit lui refusait, soit lui accordait une indemnisation insatisfaisante, avec aussi la possibilité de recours, devant la Cour d'appel, qui est ouvert au ministre de l'Agriculture. Ce système, qui pour moi est archaïque, est complètement démantelé, puisque les recours seront adressés, maintenant, à l'administration. C'est le ministre qui statuera sur le recours en se faisant aider d'une commission consultative composée d'experts et de

représentants d'associations agricoles, à côté des fonctionnaires compétents. Il restera l'éventualité – cela vaut pour tous les actes administratifs – d'un recours au Conseil d'État. C'est la généralité, on ne va, évidemment, pas y déroger.

Concernant les bénéficiaires, ils sont listés, ainsi que je l'ai bien expliqué, dans l'arrêté du Gouvernement wallon, de manière précise. Vous avez relevé, Madame Brogniez – et je vous en remercie – que l'on a amélioré le niveau d'intervention au niveau de l'indemnisation et que, par contre, on est moins exigeant au niveau de l'importance du préjudice pour pouvoir ouvrir un dossier. Tout cela est dans l'intérêt du monde agricole et rural.

Je vous remercie de la confiance qui est faite et du travail intéressant qui a été mené en commission, puisque sur base de toute une série de remarques, j'ai pu apporter les éclaircissements nécessaires et, comme je l'ai entendu tout à l'heure, rassurer tout le monde sur l'utilité de cette réforme.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture (Doc. 737 (2016-2017) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret s'inscrit dans le respect des dispositions des chapitres Ier et III, et plus particulièrement les articles 25, 26 et 30, du Règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 1er juillet 2014 sous la référence « JO L 193 du 1.7.2014, p. 1-75 », et des dispositions ultérieures complétant ou modifiant ledit Règlement. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

L'article D.2, §1er, du Code wallon de l'Agriculture, est complété par un 4° rédigé comme suit :

« 4° aides destinées à remédier aux dommages causés par une calamité agricole. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« **Art. 3**

L'article D.37, §1er, du même Code est complété par un 24° rédigé comme suit :

« 24° la gestion des calamités agricoles. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« **Art. 4**

Dans le Titre II, Chapitre III, du même Code, il est inséré une section 5*bis*, intitulée « Les traitements de données à caractère personnel de la commission communale de constat des dégâts ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

« **Art. 5**

Dans le Titre II, Chapitre III, section 5*bis*, il est inséré un article D.60/1 rédigé comme suit :

« Art. D. 60/1. §1er. L'administration utilise SIGeC pour la récolte et le traitement des données à caractère personnel nécessaires à la poursuite des missions qui sont confiées à la commission communale de constat des dégâts. L'administration est responsable du traitement de ces données à caractère personnel.

§2. L'administration peut demander à des personnes autres que la personne concernée, des données à caractère personnel nécessaires à la poursuite des missions qui sont confiées à la commission communale de constat des dégâts. Elle justifie dans sa demande la nécessité de se procurer les données. La personne sollicitée en vertu du présent article transfère les données demandées.

§3. Moyennant le respect de l'article 4, §1er, 2°, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la

vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et des conditions fixées dans ses arrêtés d'exécution, les données récoltées par l'administration peuvent faire l'objet de traitement ultérieur uniquement à des fins historiques, statistiques ou scientifiques.

§4. Les traitements de données à caractère personnel respectent la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel traitées par l'administration sont conservées le temps nécessaire pour assurer la réalisation des finalités poursuivies au titre X/1 du Code. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 5 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

« **Art. 6**

Dans le même Code, il est inséré un Titre X/1 intitulé « Des aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 6 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

« **Art. 7**

Dans le Titre X/1 inséré par l'article 6, il est inséré un article D.260/1 rédigé comme suit :

« Art. D.260/1. Au sens du présent titre et de ses arrêtés d'exécution, l'on entend par :

1° le bénéficiaire : la micro, la petite ou la moyenne entreprise ayant une activité agricole en Région wallonne visant directement ou indirectement la production de végétaux ou d'animaux ou de produits végétaux ou animaux au sens de l'article D.3, 1° ;

2° la calamité agricole : soit

a) le phénomène naturel de caractère ou d'intensité exceptionnels ;

b) l'action massive et imprévisible d'organismes nuisibles ayant provoqué des destructions importantes et généralisées de terres, de cultures ou de récoltes ;

c) la maladie ou l'intoxication de caractère exceptionnel ayant provoqué des pertes importantes et généralisées d'animaux utiles à l'agriculture. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 7 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

« **Art. 8**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/2 rédigé comme suit :

« Art. D. 260/2. Le Gouvernement alloue des aides destinées :

1° à remédier aux dommages causés par des calamités naturelles dans le secteur agricole ;

2° à compenser les dommages causés par des phénomènes climatiques défavorables pouvant être assimilés à une calamité naturelle ;

3° à remédier aux dommages causés par des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux.

Ces aides sont octroyées aux conditions définies par les Règlements européens, les lignes directrices de l'Union européenne et les décisions de la Commission européenne concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'état accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 8 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 9.

« **Art. 9**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/3 rédigé comme suit :

« Art. D.260/3. Sauf dans les cas où la réparation est organisée par une législation particulière ou par des conventions internationales et à défaut de toute autre intervention financière, le Gouvernement alloue au bénéficiaire une aide financière destinée à réparer le dommage direct, matériel et certain causé par une calamité agricole à un bien agricole situé en Région wallonne.

Les biens, circonstances et dommages raisonnablement assurables ne tombent pas sous l'application du présent titre. Toute obligation contractuelle d'assurance imposée au bénéficiaire est présumée raisonnable de manière irréfragable. Le Gouvernement établit les risques et les dommages reconnus comme raisonnablement assurables.

Un événement qui a fait l'objet d'une reconnaissance comme calamité naturelle publique au sens du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles

publiques n'est pas reconnu comme calamité agricole au sens du présent décret.

Le droit à l'aide naît au moment du dommage. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 9 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

« **Art. 10**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/4 rédigé comme suit :

« Art. D.260/4. §1er. Le Gouvernement reconnaît chaque calamité agricole dans son étendue géographique et temporelle.

Les calamités agricoles qui présentent une unité temporelle, géographique, matérielle ou de par leurs effets peuvent être reconnues comme constituant une seule calamité agricole.

Le Gouvernement détermine les critères de reconnaissance de la calamité agricole, ainsi que la procédure y relative.

§2. Une commission communale de constat des dégâts constate les dégâts agricoles causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune concernée et dresse un procès-verbal de constat des dégâts dont le contenu est fixé par le Gouvernement.

La commission communale est composée :

1° du bourgmestre ou de son représentant ;

2° d'un agent de l'administration ;

3° d'un expert-agriculteur désigné par le collège communal ;

4° d'un expert-agriculteur ou expert en matière agricole ou horticole désigné par l'administration.

Le membre visé à l'alinéa 2, 1°, préside la commission communale.

Les membres visés à l'alinéa 2, 3° et 4°, sont désignés en raison de leur expertise et de leur compétence en matière agricole ou horticole.

Un agent du contrôle local des contributions directes est également invité aux réunions de la commission.

Le Gouvernement détermine les règles de désignation des membres de la commission, les règles de fonctionnement ainsi que les cas dans lesquels la commission communale ne se réunit pas. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 10 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

« **Art. 11**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/5 rédigé comme suit :

« Art. D.260/5. Les dommages causés aux biens agricoles suivants peuvent donner lieu à l'aide :

1° les terres à destination agricole ou horticole ;

2° les cultures, à l'exclusion des cultures exotiques ;

3° les récoltes ;

4° les animaux d'élevage visés à l'article D.3, 14°, utiles à l'agriculture.

Les personnes qui ont contribué à la survenance des dommages sont exclues du bénéfice de l'aide prévue par le présent décret, dans la mesure où cette survenance est due à leur fait ou à leur négligence.

Les dommages dus à un incendie, à la foudre ou à une explosion ne donnent pas lieu à l'aide.

Le Gouvernement peut préciser la liste des biens indemnisables et la liste des biens et dommages pour lesquels l'aide est exclue. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 11 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 12.

« **Art. 12**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/6 rédigé comme suit :

« Art. D.260/6. Le Gouvernement détermine :

1° la procédure de l'octroi de l'aide, en ce compris les organes à consulter ;

2° les conditions d'octroi de l'aide ;

3° les montants de l'aide, les abattements, les majorations et diminutions ;

4° les méthodes d'évaluation et de liquidation du dommage ;

5° les mesures d'expertise et de contrôle.

Concernant le 3°, le Gouvernement peut déterminer un montant minimal et un montant maximal d'aide par bénéficiaire et par aide.

L'introduction d'une action en responsabilité en vue de la réparation du chef de dommage, ne fait pas obstacle à l'obtention de l'aide. ».

- Pas d'objection ?

- L'article 12 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 13.

« **Art. 13**

Dans le même Titre X/1, il est inséré un article D.260/7 rédigé comme suit :

« Art. D.260/7. Un recours est ouvert au bénéficiaire à l'encontre des décisions prises en vertu du présent titre et de ses arrêtés d'exécution et selon les modalités établies par le Gouvernement.

Un comité régional en matière de calamité agricole examine les recours introduits et fait une proposition de décision au Ministre.

Un comité régional en matière de calamité agricole est constitué de :

1° un représentant du Ministre ;

2° deux agents de l'administration ;

3° un expert en économie agricole ;

4° trois représentants proposés par les associations agricoles wallonnes visées aux articles D.68 et D.69. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 13 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 14.

« **Art. 14**

Dans le même Code, l'article D.396 est complété par un 4° rédigé comme suit :

« 4° contrefait ou falsifie les documents en vue de l'obtention de l'aide visée au titre X/1. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 14 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

« **Art. 15**

Dans la première colonne de l'annexe au Code wallon de l'Agriculture, un 24° est ajouté, auquel correspondent, dans la deuxième colonne, les catégories suivantes :

« 1°, 4°, 5°, 6°, 7° et 8° ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 15 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 16.

« **Art. 16**

Dans l'article 3 du décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité, les mots « en vertu de la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par les calamités naturelles » sont remplacés par les mots « en vertu du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques et du titre X/1 du Code wallon de l'Agriculture ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 16 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

« **Art. 17**

Est abrogée la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles. »

- Pas d'objection ?

- L'article 17 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 18.

« **Art. 18**

Le présent décret entre en vigueur à la date fixée par le Gouvernement et, au plus tard, le 1er juin 2017. »

- Pas d'objection ?

- L'article 18 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET INSÉRANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ (DOC. 743 (2016-2017) N° 1 À 9)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 743 (2016-2017) N° 1 à 9).

Je rappelle aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Pécriaux sous le n° 743 (2016-2017) N° 9 qui, sauf expression contraire se réfère à son rapport écrit.

Se sont inscrits dans la discussion générale : Mmes Durenne, Bonni, M. Daele et Mme Leal Lopez.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, globalement, sur ce projet de décret, mon groupe se réjouit que le Gouvernement wallon soutienne le secteur de l'aide alimentaire et dégage, comme on l'a dit en commission, des moyens financiers à cette fin.

Cependant, il est à regretter que tous les types d'aide alimentaire ne soient pas reconnus et financés, notamment les distributions de colis alimentaires qui constituent quand même environ 75 % du secteur de l'aide alimentaire. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, en commission, c'est un choix qui a été posé.

Plus généralement, on le sait, l'aide alimentaire est actuellement nécessaire pour répondre à l'urgence sociale, mais ne représente pas une prise en charge des problèmes de fond en matière de pauvreté. Comme je le signalais lors de nos débats en commission, il serait opportun d'entamer un débat politique sur la pertinence de l'aide alimentaire dans le long terme et les modalités de sortie de ce mode d'action sociale, notamment par le renforcement du système de protection sociale.

Oui, il s'agit d'une opportunité. Lors de sa séance du 23 mai 2013, le Gouvernement wallon s'était penché sur la question de l'aide alimentaire et avait accepté la proposition de la Ministre Tillieux de mettre en place un groupe de travail avec notamment des représentants des différents ministres du secrétariat général de la DGO3, de la DGO6, du BIRB et de l'AFSCA.

Ce projet aurait pu apporter un arsenal de textes complets et cohérents pouvant fondamentalement apporter une impulsion à la politique de l'aide alimentaire en Wallonie.

Monsieur le Ministre, je vous ai interrogé en commission pour connaître les raisons de l'abandon de ce projet. Vous avez répondu que vous questionneriez la DGO5 pour leur demander s'ils avaient les conclusions, vous faire les rétroactes et que vous reviendriez vers nous dès que vous auriez l'information.

Dès lors, Monsieur le Ministre, vous pouvez comprendre à ce moment-là notre étonnement parce que, même en cas de bouleversement complet du Gouvernement wallon, le principe de continuité a été soulevé par mon collègue Jean-Paul Wahl.

De plus, il y a peut-être eu un travail très intéressant et qui aurait pu être utile pour la rédaction de votre projet de décret.

Clairement, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si vous disposez des conclusions de ce groupe de travail ?

Par le présent décret, l'objectif de M. le Ministre est de permettre à des personnes en situation de précarité d'acquérir des produits de qualité et d'accéder à une alimentation saine à des prix inférieurs à ceux du marché et, dans le même temps, responsabiliser ce public, on le sait, en situation d'exclusion, via un accompagnement social qui peut éprouver d'énormes difficultés à gérer ces ressources.

Le subventionnement n'est pas destiné à donner un support additionnel, mais bien à soutenir, à soulager ce qui existe.

Outre l'agrément des épiceries sociales et des restaurants sociaux, un organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire sera chargé de différentes missions au niveau wallon. Le soutien, l'information et la formation des volontaires, des acteurs agréés seront sa mission de base.

Au-delà, il favorisera la communication avec les autres acteurs de l'aide alimentaire en Wallonie.

Monsieur le Ministre, je terminerai en disant que les discussions ont été intéressantes et plusieurs amendements ont été apportés au texte. Nous en sommes, dans les grandes lignes, vraiment satisfaits et

notre vote, Monsieur le Ministre, comme en commission, sera bien sûr favorable.

On restera, vous vous en doutez, bien entendu attentifs aux arrêtés d'exécution à venir et au suivi tant budgétaire que politique de cette thématique.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, au travers du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé à favoriser la création et l'organisation des épiceries sociales.

Le décret que nous examinons aujourd'hui concrétise cet engagement et témoigne, dès lors, du travail réalisé par le Gouvernement afin de lutter contre la pauvreté.

Tout d'abord, je souhaite saluer la richesse du travail mené en commission et remercier le ministre pour son ouverture concernant les critères de reconnaissance que l'ensemble des groupes souhaitait voir modifiés ou précisés.

Cela témoigne de l'importance du sujet, mais également de l'importance du travail parlementaire et du sérieux qui anime les débats au sein de notre commission.

Je nuancerais cependant mon propos en déplorant la confusion qui régnait parfois au sein de nos débats concernant le champ couvert par l'aide alimentaire et la portée du décret que nous voterons aujourd'hui.

Cette confusion est, semble-t-il, créée par l'intitulé du projet de décret qui fait référence à l'aide alimentaire alors que ce texte vise essentiellement les épiceries sociales et les restaurants sociaux, sans aborder la question de la distribution des colis alimentaires et l'aide alimentaire de manière globale.

En effet, l'essence même des épiceries sociales est bien de permettre à chaque citoyen de pouvoir faire ses courses à petit prix et dans la dignité, tout en offrant des produits de qualité, participant de la sorte au bien-être des citoyens tant sur le plan alimentaire que sur le plan moral, puisque nous ne sommes pas ici dans une forme d'aide gratuite et assistée.

Toutefois, nous ne devons pas nier l'importance et le rôle primordial, voire essentiel, dans certains cas, des banques alimentaires qui ne sont pas concernées par ce décret. Effectivement, nous pouvons déplorer que les banques alimentaires ne soient pas soutenues, elles aussi, puisque selon les chiffres de la Fédération des services sociaux, en Belgique, 200 000 citoyens auront recours à l'aide alimentaire, que ce soit au travers de colis, d'épiceries sociales ou de restaurants sociaux.

Si nous nous réjouissons aujourd'hui d'une avancée qui permettra de financer, sur base de critères identiques, les épiceries sociales et les restaurants sociaux tout en leur octroyant une reconnaissance légale qui, jusqu'ici, leur faisait défaut, je dois malheureusement regretter qu'en 2017 une tranche de la population de plus en plus importante soit contrainte de recourir aux services de ces institutions pour faire face à la crise économique et la crise sociale que nous connaissons.

Il convient également de souligner l'importance des bénévoles dans le secteur de l'aide alimentaire.

En effet, les structures sont pour la plupart de petite taille et animées par des bénévoles pour lesquels les moyens qui seront demain accordés permettront, sans nul doute, d'apporter une bouffée d'air et de renforcer le professionnalisme du service.

Notre groupe l'a souligné en commission, il s'agit également d'un secteur très hétérogène, reposant tantôt sur le public, tantôt sur l'associatif.

Il est donc primordial que le Gouvernement s'assure du caractère universel du service qui sera proposé par les futures structures agréées.

La question de l'accompagnement social qui est offert par les structures a longuement animé nos débats en commission. Il est vrai que les épiceries sociales et restaurants sociaux ne doivent pas être considérés sous le seul prisme de l'aide alimentaire qu'ils offrent.

Il est donc indispensable qu'à côté des services d'aide alimentaire proposés, un accompagnement social soit organisé. Cependant, il ne doit pas être la principale condition de la reconnaissance des structures qui fonctionnent, comme je le disais tout à l'heure, avec des équipes de bénévoles et ne disposent pas nécessairement des moyens ou du temps nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement qui doit rester aux mains des « spécialistes » dont, par exemple, les services sociaux des CPAS avec lesquels les structures pourront conventionner. Les épiceries sociales et restaurants sociaux représentent une bouée de sauvetage pour de nombreux ménages, mais aussi et surtout un outil important vers l'émancipation sociale des personnes qui les fréquentent.

Aujourd'hui, par l'agrément et le financement structurel des épiceries sociales et restaurants sociaux, c'est une première étape que le Gouvernement franchit. Gageons que, dans un avenir proche, d'autres mesures permettront de renforcer l'ensemble du secteur, que ce soit par le renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire – une meilleure redistribution des invendus – ou par un soutien structurel plus large que celui donné aux seuls restaurants sociaux et épiceries sociales.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en voyant arriver ce projet de décret relatif à l'aide alimentaire, il y a 15 jours, en commission, je dois vous dire que j'étais perplexe ; pas seulement perplexe, même un peu inquiet. Sous un air a priori positif – mieux soutenir le secteur de l'aide alimentaire, qui peut être contre ? – sous un titre a priori allant dans le bon sens, j'ai découvert un décret qui avait à la fois une portée limitée, mais qui comprenait également des éléments qui posaient problème.

Tout d'abord, on doit considérer que devoir organiser de l'aide alimentaire est toujours un échec de notre système de protection sociale, à savoir devoir constater que le filet de sécurité sociale et d'aide sociale n'est pas assez resserré. On peut en discuter longuement dans le champ des compétences fédérales, mais le fédéralisme belge fait que ce n'est pas ici, au Parlement wallon, que l'on en discute. On peut aussi en discuter longuement dans le cadre des compétences régionales. Ici, c'est le lieu. Je pense, par exemple, au Plan wallon de lutte contre la pauvreté. J'ai plusieurs fois interpellé le ministre-président pour lui signaler que c'était un plan trop peu concret et mal financé, mais ce n'est pas l'objet du décret aujourd'hui.

La portée limitée dont je parle concerne ce décret précisément. Ce décret s'appelle « Projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé » mais les termes « aide alimentaire » sont en fait un peu mal choisis. Ce décret ne concerne que les épiceries sociales et les restaurants sociaux, soit un quart seulement du secteur de l'aide alimentaire. Les trois autres quarts des secteurs, c'est la distribution des colis alimentaires. De ces trois quarts-là, il n'est pas question dans le décret.

On peut toujours voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Cependant, on doit le constater, si c'est un pas positif posé ici, ce qui amène de l'air aux épiceries sociales et aux restaurants sociaux – je tiens à saluer cette avancée – c'est également un pas malheureusement insuffisant.

La portée est une chose. J'ai parlé des éléments qui posaient problème, je vais les développer ici. Ces éléments, au sein de l'avancée positive pour les épiceries sociales et restaurants sociaux, parce que ce décret vise à reconnaître et financer partiellement des services. Il y avait des soucis, c'est pourquoi j'ai proposé en commission de nombreuses modifications à ce décret sous la forme d'amendements, que j'ai faits avec ma collègue Hélène Ryckmans, également des amendements cosignés au sein de l'opposition avec le MR et des amendements cosignés par l'ensemble des partis présents en commission, à savoir Ecolo, MR, PS et cdH.

Je dois dire que j'ai été surpris, et positivement surpris, parce que l'on a pu, une fois n'est pas coutume, avoir en commission une discussion très constructive.

Il aura fallu un peu de temps au démarrage, mais à force d'arguments, je pense que l'on a pu réellement améliorer ce texte.

On l'a amélioré sous diverses facettes.

Le critère de reconnaissance. Parce que ce décret utilisait des critères basés uniquement sur l'offre, c'est-à-dire sur base des capacités des différentes associations et des services à assurer le service. Ces critères étaient les heures d'ouverture, le chiffre d'affaires annuel et le nombre de bénéficiaires.

D'une part, ces critères se basaient uniquement sur la capacité d'offre, mais pas sur les besoins. On pourrait donc avoir une épicerie sociale située dans une zone avec peu de personnes qui en ont besoin, mais qui n'auraient pas été questionnées. Cela aurait aussi permis des effets pervers, comme mieux soutenir des épiceries sociales qui pratiquent des prix élevés, critère du chiffre d'affaires.

On a alors introduit dans le décret, d'une part, une modification du critère du chiffre d'affaires devenu « volume d'activités ». C'est plus qu'un détail puisque le prix de vente n'est plus encouragé. D'autre part, on a également l'introduction d'un indicateur socioéconomique du lieu d'implantation, pour que soit prix en compte l'intérêt d'avoir des restaurants sociaux et des épiceries sociales prioritairement – pas exclusivement, puisque l'on a besoin d'une couverture territoriale large – dans les zones où le besoin est évidemment le plus important.

Une autre question importante était celle de l'accompagnement social. J'ai été très surpris, à la lecture du décret, de lire que l'accompagnement social était présenté comme la priorité numéro un. Autant j'encourage le fait que des épiceries sociales et des restaurants sociaux soient des portes d'accès à un accompagnement social – je suis moi-même assistant social, temporairement parlementaire – autant la priorité numéro un d'une épicerie sociale ou d'un restaurant social est de fournir de la nourriture.

C'est, d'ailleurs, une des premières choses que l'on apprend lorsque l'on fait des études d'assistant social, c'est la pyramide de Maslow. Petites parenthèses, la pyramide de Maslow est une classification des besoins qui dit qu'il est inutile de vouloir rencontrer des besoins de sécurité, d'appartenance ou d'estime de soi si des besoins physiologiques, c'est-à-dire dormir, boire et manger, ne sont pas préalablement rencontrés.

Par conséquent, vouloir fournir de l'accompagnement social à des personnes qui ont faim, c'est un non-sens. La priorité des restaurants sociaux et des épiceries sociales est de fournir de la nourriture et

des repas et, ensuite, on peut avancer sur l'accompagnement social.

Je suis heureux que ces éléments aient pu être rencontrés lors des discussions en commission et que cela ait pu être clarifié.

On a pu également améliorer le texte sur d'autres aspects : la destination des subventions, pas uniquement en accompagnement social, mais également l'accueil, la formation des bénévoles, des professionnels et d'autres aspects qui sont pratico-pratiques.

Il y a une dernière question qui reste en suspens. J'avais dit que je vous la poserais en plénière, Monsieur le Ministre, puisque je n'avais pas eu de réponse en commission. C'est la question des critères d'accès pour les bénéficiaires.

Vous vous êtes voulu rassurant en disant : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Député, ce ne seront pas des critères excluants. Ils seront prévus dans les arrêtés », arrêtés que l'on n'a pas encore puisque le décret n'est pas encore voté.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais pouvoir entendre de votre part des précisions par rapport à ces critères de manière à ce que, suite aux avancées que l'on a eues en commission, ces derniers petits éléments puissent transformer ma perplexité du début – qui est déjà quasiment inexistante aujourd'hui – en satisfaction.

Le fait que j'exprime une satisfaction aujourd'hui ne résout pas le fait que des avancées doivent encore être réalisées, mais il y a ici un pas posé et nous le soutenons.

Je souligne que nous avons pu avoir ce travail constructif dans un travail parlementaire, majorité et opposition ensemble, ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin, majorité et une partie de l'opposition seulement parce que ces discussions sur le thème de l'aide alimentaire qui concerne les plus démunis de notre société – d'ailleurs, tout comme dernièrement les discussions sur les allocations familiales qui pourraient lutter contre la pauvreté infantile, mais qui ne le fait pas assez – ont été eues sans nos collègues du PTB-GO !

Je tiens à leur dire, très amicalement, que je trouve cela dommage, parce que chaque parlementaire mène son travail parlementaire comme il le veut, mais je veux juste signaler à mes camarades le travail que l'on a réalisé en commission et qui a donné des résultats.

Ce travail se base sur une connaissance du sujet, une connaissance du terrain, des discussions avec les acteurs du secteur, avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Surtout, ces rencontres, cette connaissance du terrain, il faut encore les faire remonter au sein de ce Parlement. Je trouve qu'il est important de pouvoir le faire.

Ce décret n'est pas tout à fait parfait. Il reste du pain sur la planche, mais nous avons pu l'améliorer par notre travail en commission. Nous le soutiendrons, car, en le soutenant, ce sont les restaurants sociaux et les épiceries sociales que nous soutiendrons mieux demain, mais, surtout et avant tout, tous ceux qui en ont besoin.

M. le Président. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, aujourd'hui encore, notre Parlement est appelé à voter un projet de décret essentiel, puisqu'il vise à apporter des solutions concrètes au problème de paupérisation croissante que rencontre une part importante de notre population.

Les deux secteurs aujourd'hui concernés sont les épiceries sociales et les restaurants sociaux. Il est important de préciser que ce projet de décret ne concerne pas encore les banques alimentaires. Ce choix est assumé par le Gouvernement wallon. Le ministre s'en est déjà largement expliqué en commission.

Les épiceries sociales et les restaurants sociaux sont caractérisés par un public et des missions assez similaires. Le public cible est, en effet, un public en situation d'exclusion, précarisé, et qui éprouve des difficultés à gérer ses ressources.

À travers ce décret, le ministre l'a bien expliqué, lors de notre débat en commission, la volonté est d'aider la première ligne d'accompagnement et de soutien, et pas la deuxième ligne, qui vise notamment les banques alimentaires. En effet, ces dernières dispatchent des marchandises auprès des points de distribution, sans garantir un accompagnement social ou proposer une réflexion quant à l'alimentation de qualité. Rappelons, d'ailleurs, que ce n'est pas, là, leur but premier.

À l'avenir, il n'est pas exclu que le ministre prenne aussi une initiative complémentaire qui concernerait le secteur des banques alimentaires, même si cela nécessitait une approche distincte. Nous en reparlerons certainement dans les mois à venir et nous ne manquerons pas d'être vigilants à ce sujet.

Notre groupe se réjouit du présent décret qui vise à atteindre trois grands objectifs :

- permettre prioritairement aux personnes précarisées, et donc en situation d'exclusion, d'acquérir des produits de qualité à prix réduit, via les épiceries sociales et les restaurants sociaux ;
- développer la responsabilisation de ces personnes pour qu'elles sortent de l'assistanat pur et simple, et qu'elles se prennent en charge financièrement et alimentairement ;
- accroître l'accompagnement social de ces personnes, via les épiceries sociales et les restaurants sociaux.

En effet, les épiceries et les restaurants sociaux peuvent être considérés comme une porte d'entrée vers un meilleur suivi social des personnes précarisées.

Nous soulignons le travail positif réalisé par le ministre et son cabinet, car il apporte une réponse concrète aux besoins des personnes fragilisées socialement.

Le projet décret permet de reconnaître l'action ô combien essentielle du secteur de l'aide alimentaire. Il permet également d'initier une toute nouvelle dynamique dans ce secteur, très loin de toute forme d'assistanat, en garantissant un accompagnement social et une sensibilisation à une alimentation plus saine.

Ce projet de décret a également la volonté de responsabiliser la personne, de la rendre autonome, de la valoriser, en toute dignité, car le décret lui apporte une aide en matière d'accueil, d'accompagnement, d'écoute, mais tout en lui laissant sa capacité de choix.

Il est important, au travers de l'Action sociale wallonne, d'entraîner les personnes en situation d'exclusion dans une dynamique. Les modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être des leviers pour ce développement d'innovation sociale.

Le nouveau dispositif va permettre une certaine professionnalisation d'un secteur en plein développement. Il va permettre aussi d'agréer et de financer les épiceries sociales et les restaurants sociaux qui seront, en outre, mieux répartis sur le territoire, grâce à une programmation.

Par ailleurs, une classification des épiceries sociales et des restaurants sociaux sera établie suivant des critères fixés par notre commission dans le cadre d'un amendement au texte. En effet, il apparaît qu'il existe actuellement une répartition trop peu hétérogène des épiceries sociales, ainsi que des disparités dans l'horaire d'ouverture au public. Quant aux restaurants sociaux, il en existe actuellement 13 dans les grandes villes pour seulement 4 dans les villes moyennes et 4 dans les communes plus petites.

Ayons aussi à l'esprit que le paysage actuel de l'aide alimentaire est composé de nombreuses petites structures. Celles-ci ont besoin de soutien pour leur projet, qui méritent d'être largement, structurellement et pluriannuellement soutenues. Ces projets doivent aussi être encadrés afin de parvenir à une certaine uniformisation de leurs missions.

En sa substance, le projet de décret répond à ces attentes de terrain.

Autre constat, c'est que jusqu'à présent les seuls crédits dont les épiceries sociales ou restaurants sociaux ont pu bénéficier, étaient laissés à la discrétion du ministre compétent. Dorénavant, ce soutien financier s'intégrera dans une démarche qualité dont les modalités seront prévues par arrêtés. D'où cette volonté aussi de mettre l'accent sur cet indispensable accompagnement social, qu'il soit dispensé directement par les personnes habilitées au sein de la structure ou indirectement grâce à des partenaires noués avec d'autres services professionnels, comme les CPAS, les mutuelles. En effet, les bénévoles qui se mobilisent dans les épiceries sociales n'ont pas toujours un assistant social à demeure.

Rappelons que l'agrément des épiceries sociales, ainsi que le développement des plateformes d'achats solidaires sont déjà repris aux mesures 2.2 et 2.3 du Plan de lutte contre la pauvreté.

Le présent projet de décret met en œuvre ce plan, mais il va bien au-delà puisqu'il agrée également les restaurants sociaux et la concertation de l'aide alimentaire.

Ainsi, dans le respect de la Charte associative, une concertation des acteurs de l'aide alimentaire sera reconnue et soutenue, afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du secteur.

Le projet prévoit également, dans les missions de la concertation de l'aide alimentaire, des mesures figurant au point 4.1.5 de la stratégie wallonne du développement durable, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et la limitation de l'usage de matériaux d'emballage.

Nous nous réjouissons que le secteur ait été entendu, que ce soit dans le cadre de processus consultatif du Gouvernement, u dans le cadre de nos travaux parlementaires, par le dépôt de nombreux et divers amendements, la Fédération des CPAS nous ayant notamment remis un avis d'initiative.

Ce projet de décret a été réalisé dans un esprit constructif et de collaboration, je tiens à le souligner, tout comme mon collègue l'a fait précédemment.

C'est ainsi qu'aujourd'hui ce texte bien abouti reçoit évidemment l'aval du groupe cdH.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci pour vos interventions respectives et le soutien unanimement apporté à ce texte, nonobstant les quelques préliminaires qui ont veillé à souligner tantôt les inquiétudes, tantôt les satisfactions, tantôt encore les éléments qui restent à devoir être améliorés.

Il est vrai que c'est un texte qui me tenait à cœur, dès lors qu'il vient concrétiser l'une des mesures phares me concernant du Plan transversal de lutte contre la pauvreté, porté par le ministre-président, et pour lequel,

comme ministre de l'Action sociale et de la Santé, j'étais évidemment particulièrement concerné.

Il me tient d'autant plus à cœur qu'il est le fruit, comme M. Daele l'a dit, d'abord des contacts et du travail réalisé sur le terrain, à la rencontre depuis le début de mon mandat, de nombreux restaurants sociaux, épiceries sociales et surtout des bénévoles qui les animent avec beaucoup d'enthousiasme, beaucoup d'engagements qui méritaient une pleine et juste reconnaissance, comme ce décret entend l'ordonner.

À la rencontre de ces bénévoles, j'ai été pleinement convaincu que le soutien apporté à ces petites structures, pour l'essentiel, des ASBL, parfois des émanations d'institutions publiques, telles des CPAS, méritaient un financement approprié et pérenne.

Bien sûr, ce n'est pas un financement qui va permettre de couvrir la totalité des frais exposés par chacune de ces structures – chacune étant, au demeurant, d'ampleur variable – mais c'est à travers les milliers d'euros qu'ils pourront prométiter chaque année, d'abord et avant tout, une reconnaissance de la Wallonie pour le travail extrêmement important que ces bénévoles réalisent au service des plus grands démunis de notre Région. Au-delà de la reconnaissance symbolique, mais tout aussi puissante, il y a aussi le soutien financier pour mettre du beurre dans les épinards, pour donner de l'oxygène à ces structures, pour éviter qu'elles ne soient tantôt tributaires de la seule générosité des concitoyens de la Région dont elles sont issues ou bien des services clubs du coin, mais aussi, bien entendu, sous soutien régional et éviter également qu'il y ait une sorte de désespérance auprès de ces bénévoles, considérant qu'ils ne bénéficient pas du soutien public idoine par rapport à cette mission qui nous incombe à toutes et tous comme élus d'être au rendez-vous de la solidarité à l'égard des plus précarisés.

C'est un décret que je suis fier de pouvoir porter et vous soumettre, même s'il ne vise qu'un champ particulier de l'aide alimentaire. Certains ont formulé des commentaires sur le titre du décret, l'estimant peu approprié. Je répondrai que, pour rendre hommage à mon professeur de mathématique, un carré est un rectangle, mais un rectangle n'est pas un carré. Dit autrement, les restaurants sociaux et les épiceries sociales participent évidemment de l'aide alimentaire, le titre n'est donc pas usurpé, même si, en évoquant l'aide alimentaire, nous n'avons pas l'ambition de couvrir la totalité de ce que cette notion peut effectivement évoquer comme réalité, et singulièrement les banques alimentaires. Je m'en suis largement expliqué en commission.

Je vais alors rappeler ce qu'est la motivation initiale. Elle n'est ni budgétaire, ni discriminatoire. Elle a souhaité d'abord et avant tout s'appuyer sur une démarche visant à offrir une porte d'entrée vers un suivi social des personnes précarisées. M. Daele l'a rappelé, les débats en commission l'ont souligné, la capacité de pouvoir se nourrir est évidemment un élément fondamental. Ce qui a été souhaité, c'est que celui-ci se dédouble aussi d'un accompagnement social. C'est cet accompagnement social, avec des dispositifs qui tantôt seront internes à ces restaurants sociaux ou à ces épiceries sociales, tantôt externes à travers les facultés qui sont offertes de conventionner avec, par exemple, des CPAS, qui vont alors permettre qu'il y ait effectivement, au-delà de l'aide alimentaire, au-delà de la responsabilisation des personnes, une volonté de les accompagner au mieux pour leur permettre d'être dans une démarche d'émancipation et d'intégration sociale pleine et entière.

C'est l'occasion aussi de pouvoir, en multipliant ces lieux, veiller à une plus pertinente solidarité territoriale pour que ne se concentrent pas que dans les pôles urbains, les poches de précarité, ces seuls outils de solidarité, mais que nous puissions en offrir aux quatre coins de la Région wallonne, puisque la programmation s'est envisagée également par une ventilation provinciale.

Nous sommes dans une démarche qui permettra, à terme, au fur et à mesure que les projets verront le jour, de doubler le nombre de restaurants sociaux, le nombre d'épiceries sociales non seulement présents, mais également soutenus et financés par la Wallonie sur son territoire au meilleur bénéfice de nos plus grands précarisés. Le tout, en étant aussi attentif – et vous ne m'en voulez pas de revenir avec les enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, telle une marotte – à favoriser également l'accessibilité à une alimentation saine et équilibrée, également une alimentation de qualité, mais de travailler aussi à la limitation du gaspillage alimentaire, qui sont des dimensions également mises en exergue dans ce projet. D'ailleurs, ceci fait le lien avec d'autres mesures en matière de santé et d'environnement.

Il est également prévu une concertation entre les différentes structures qui a pour but d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des bénéficiaires, d'améliorer la qualité des produits distribués et de rechercher aussi collectivement des solutions pour augmenter les moyens à disposition des associations et rationaliser l'usage fait des moyens existants.

C'est aussi à travers cette approche, désormais de financement pluriannuel et pérenne, une limitation du fait du prince et d'enrayer cette mécanique actuelle où seuls quelques restaurants sociaux ou épiceries sociales, en fonction des crédits thématiques qu'ils ont tantôt sollicités, tantôt que le ministre a daigné leur allouer, se voient octroyer des financements régionaux. Nous serons dans une démarche aussi d'équité de traitement – c'est un mot qui m'est particulièrement cher – entre tous ces acteurs associatifs ou publics.

Pour cela, il y a une démarche liée à l'agrément à durée indéterminée. C'est l'arrêté qui devra préciser ces critères de classification des épiceries et des restaurants sociaux. Je n'ai pas de scoop à vous livrer en la matière, Monsieur Daele, vous m'en voyez bien désolé, mais c'est dans les prochaines semaines que nous y verrons plus clair, puisque les contacts ont été pris également avec les fédérations, avec les représentants des travailleurs sociaux, avec la Croix-Rouge – pour ne citer que quelques-uns de mes interlocuteurs – pour ensemble travailler à l'esquisse de ces critères.

Madame Durenne, pour se parler vrai, je n'ai pas non plus la faculté de vous transmettre les PV des réunions du groupe mis sur pied sous la précédente législature parce que je crains de ne pas prendre grand risque en disant qu'au-delà peut-être de la réunion de lancement, il n'y en a pas eu d'autre. Je ne peux produire ce qui n'a pas existé.

L'essentiel est aujourd'hui, en tout cas, qu'il puisse y avoir un décret qui rappelle combien tous partis confondus – et j'espère y compris ceux qui étaient de grands et étonnants absents au débat en commission, sur des thématiques pourtant si éminemment sociales – nous puissions, d'ici quelques instants, appuyer, valider, adopter ce décret qui consacre un pas en avant supplémentaire pour l'aide alimentaire à l'égard des plus précarisés parmi les Wallons et les Wallonnes.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 743 (2016-2017) N° 1 à 9).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

Dans la deuxième partie, livre Ier du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, l'intitulé du titre 1er est remplacé par ce qui suit :

« Services d'insertion sociale, aide alimentaire et relais sociaux ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« **Art. 3**

Dans l'article 48, 3°, du même Code, les mots « aux articles 56 et 61 » sont remplacés par les mots « aux articles 56, 56/7, 56/13 et 61 ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« **Art. 4**

Dans la deuxième partie, livre Ier, titre 1er, du même Code, il est inséré un chapitre II/1 intitulé « Épiceries sociales et restaurants sociaux ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

« **Art. 5**

Dans le chapitre II/1 inséré par l'article 4, il est inséré une section 1e intitulée « Agrément ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 5 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

« **Art. 6**

Dans la section 1e insérée par l'article 5, il est inséré une sous-section 1e intitulée « Conditions ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 6 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

« **Art. 7**

Dans la sous-section 1e insérée par l'article 6, il est inséré un article 56/1 rédigé comme suit :

« Art. 56/1. Le Gouvernement agrée, sous l'appellation « épicerie sociale », toute association ou institution accomplissant les actions visées à l'article 48, 1°, et menées cumulativement par le biais :

1° de la création et de la gestion de lieux de vente de produits d'alimentation et de première nécessité à des prix inférieurs aux prix pratiqués par la grande distribution;

2° d'un accompagnement social soit en interne soit via une convention de partenariat;

3° d'informations en matière sociale à destination des personnes visées à l'article 49. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 7 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

« **Art. 8**

Dans la sous-section 1e insérée par l'article 6, il est inséré un article 56/2 rédigé comme suit :

« Art. 56/2. Le Gouvernement agrée, sous l'appellation « restaurant social », toute association ou institution accomplissant les actions visées à l'article 48, 1°, et menées cumulativement par le biais :

1° de la gestion de lieu de distribution de repas préparés ou cuisinés à coût réduit ou gratuits ;

2° d'un accompagnement social soit en interne soit via une convention de partenariat ;

3° d'informations en matière sociale à destination des personnes visées à l'article 49. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 8 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 9.

« **Art. 9**

Dans la sous-section 1e insérée par l'article 6, il est inséré un article 56/3 rédigé comme suit :

« Art. 56/3. §1er. Toute association ou institution doit, pour être agréée en qualité d'épicerie sociale ou de restaurant social, répondre aux conditions suivantes :

1° être créée ou être organisée par une association sans but lucratif, une fondation d'utilité publique, une commune, un centre public d'action sociale ou une association visée au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

2° avoir le ou les sièges de ses activités en région de langue française ;

3° accomplir de manière régulière des actions d'accompagnement social soit en interne soit via une convention de partenariat ;

4° s'adresser principalement aux personnes visées à l'article 49 ;

5° établir des collaborations avec les services et institutions nécessaires à l'accomplissement de ses missions via des conventions de partenariat ;

6° s'engager à informer tout bénéficiaire des dispositifs existant en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'insertion sociale et de médiation de dettes ;

7° s'engager à former les travailleurs et les bénévoles dans une optique d'accueil des personnes visées à l'article 49 ;

8° s'engager à informer l'administration de toute modification intervenue dans ses statuts ainsi que dans la composition, les fonctions ou le statut du personnel accomplissant les actions d'accompagnement social ;

9° établir un règlement d'ordre intérieur mentionnant notamment les conditions d'accès ;

10° favoriser une alimentation saine et équilibrée et les produits de qualité, dans le respect du décret de la Région wallonne du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination ;

11° limiter le gaspillage, notamment alimentaire et limiter l'utilisation de matériaux d'emballage.

Concernant le 5°, le Gouvernement fixe les dispositions minimales des conventions de partenariat.

Concernant le 7°, le Gouvernement fixe les modalités des formations.

§2. Le Gouvernement fixe les normes minimales relatives aux locaux et à leur ouverture au public.

§3. Le Gouvernement définit une programmation relative à l'octroi des agréments en respectant une répartition territoriale équilibrée des épiceries sociales et des restaurants sociaux. Le Gouvernement établit une classification des épiceries sociales et des restaurants sociaux en considérant notamment les indicateurs socio-économiques du lieu d'implantation de l'organisation, l'horaire d'ouverture hebdomadaire, le nombre de bénéficiaires et le volume d'activité. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 9 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

« **Art. 10**

Dans la section 1e insérée par l'article 5, il est inséré une sous-section 2 intitulée « Procédure ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 10 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

« **Art. 11**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 10, il est inséré un article 56/4 rédigé comme suit :

« Art. 56/4. La demande d'agrément est adressée au Gouvernement par pli recommandé ou par tout autre moyen conférant date certaine à l'envoi.

Le Gouvernement détermine le contenu du dossier de demande d'agrément. Ce dossier comporte au minimum :

1° la description des tâches assumées par le demandeur ;

2° les statuts du demandeur ;

3° la composition des organes d'administration et la liste du personnel en ce compris les éventuels bénévoles ;

4° un projet décrivant le dispositif mis en œuvre dans le cadre de sa mission d'épicerie sociale ou de restaurant social ;

5° l'horaire d'ouverture hebdomadaire, le nombre de bénéficiaires et le chiffre d'affaires. Ces données sont relatives à la dernière année civile disponible. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 11 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 12.

« **Art. 12**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 10, il est inséré un article 56/5 rédigé comme suit :

« Art. 56/5. L'agrément est accordé pour une durée indéterminée.

L'agrément peut être retiré pour cause d'inobservation des dispositions du présent titre ou des dispositions fixées en vertu de celui-ci.

Si une épicerie sociale ou un restaurant social a vu sa demande d'agrément refusée ou son agrément retiré pour cause d'inobservation des dispositions du présent titre ou des dispositions fixées en vertu de celui-ci, il ne peut introduire une nouvelle demande d'agrément pendant l'année suivant la décision de refus ou de retrait d'agrément. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 12 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 13.

« **Art. 13**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 10, il est inséré un article 56/6 rédigé comme suit :

« Art. 56/6. Le Gouvernement fixe la procédure d'octroi et de retrait de l'agrément. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 13 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 14.

« **Art. 14**

Dans le chapitre II/1 inséré par l'article 4, il est inséré une section 2 intitulée « Subventionnement ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 14 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

« **Art. 15**

Dans la section 2 insérée par l'article 14, il est inséré un article 56/7 rédigé comme suit :

« Art. 56/7. Dans les limites des crédits budgétaires, et selon les critères et modalités qu'il détermine, le Gouvernement octroie aux épiceries sociales agréées et aux restaurants sociaux agréés des subventions forfaitaires destinées à couvrir des frais du personnel, des frais de fonctionnement, hors frais d'achat des marchandises, ainsi que des frais de formation ou d'intervision du personnel.

Ces subventions sont déterminées en fonction de la classification prévue à l'article 56/3, §3.

Le Gouvernement fixe les modalités, les montants, le mode de calcul de l'indexation éventuelle et les conditions d'octroi et de justification de ces subventions. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 15 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 16.

« **Art. 16**

Dans la deuxième partie, livre Ier, titre 1er, du même Code, il est inséré un chapitre II/2 intitulé « Organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 16 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

« **Art. 17**

Dans le chapitre II/2 inséré par l'article 16, il est inséré une section 1e intitulée « Agrément ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 17 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 18.

« **Art. 18**

Dans la section 1e insérée par l'article 17, il est inséré une sous-section 1e intitulée « Conditions ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 18 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 19.

« **Art. 19**

Dans la sous-section 1e insérée par l'article 18, il est inséré un article 56/8 rédigé comme suit :

« Art. 56/8. Le Gouvernement agrée un organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire. Cet organisme informe le secteur de l'aide alimentaire, l'accompagne et organise des formations et soutient, sur le territoire de la région de langue française, les projets relevant du présent chapitre.

L'organisme visé à l'alinéa 1er :

1° dresse un état des lieux annuel de l'aide alimentaire en région de langue française ;

2° collabore avec les coordinations locales de l'aide alimentaire et les autres acteurs de l'aide alimentaire ne relevant pas du présent chapitre ;

3° favorise les partenariats entre les épiceries sociales et les restaurants sociaux et les autres acteurs de l'aide alimentaire dont des plateformes d'achats solidaires ;

4° favorise l'approvisionnement en produits de qualité et durables au sein des épiceries sociales et des restaurants sociaux. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 19 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 20.

« **Art. 20**

Dans la sous-section 1e insérée par l'article 18, il est inséré un article 56/9 rédigé comme suit :

« Art. 56/9. L'organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire répond aux conditions suivantes :

1° être créé ou être organisé par une association sans but lucratif, une fondation d'utilité publique, un centre public d'action sociale ou une association visée au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

2° établir des collaborations avec les épiceries sociales et restaurants sociaux agréés ;

3° disposer d'une équipe dont la composition minimale est fixée par le Gouvernement ;

4° compter d'au moins trois ans d'activités dans le cadre de la concertation de l'aide alimentaire. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 20 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 21.

« **Art. 21**

Dans la section 1e insérée par l'article 17, il est inséré une sous-section 2 intitulée « Procédure ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 21 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 22.

« **Art. 22**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 21, il est inséré un article 56/10 rédigé comme suit :

« Art. 56/10. La demande d'agrément est introduite auprès du Gouvernement par envoi recommandé ou par tout autre moyen conférant date certaine à l'envoi.

Le Gouvernement détermine le contenu du dossier de demande d'agrément.

En cas de plusieurs candidatures, celles-ci sont départagées en fonction de la couverture géographique

des collaborations menées telles que prévues à l'article 56/9, 2° ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 22 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 23.

« **Art. 23**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 21, il est inséré un article 6/11 rédigé comme suit :

« Art. 56/11. L'agrément est accordé pour une durée indéterminée.

L'agrément peut être retiré pour cause d'inobservation des dispositions du présent titre ou des dispositions fixées en vertu de celui-ci.

Si un organisme de concertation alimentaire a vu sa demande d'agrément refusée ou son agrément retiré pour cause d'inobservation des dispositions du présent titre ou des dispositions fixées en vertu de celui-ci, il ne peut introduire une nouvelle demande d'agrément pendant l'année suivant la décision de refus ou de retrait d'agrément. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 23 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 24.

« **Art. 24**

Dans la sous-section 2 insérée par l'article 21, il est inséré un article 56/12 rédigé comme suit :

« Art. 56/12. Le Gouvernement fixe la procédure d'octroi et de retrait de l'agrément. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 24 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 25.

« **Art. 25**

Dans le chapitre II/2 inséré par l'article 16, il est inséré une section 2 intitulée « Subventionnement ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 25 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 26.

« **Art. 26**

Dans la section 2 insérée par l'article 25, il est inséré un article 56/13 rédigé comme suit :

« Art. 56/13. Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, le Gouvernement accorde une subvention annuelle à l'organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire.

La subvention visée à l'alinéa 1er est fonction de la composition de l'équipe définie par le point 3 de l'article 56/9. Elle couvre :

1° les frais de personnel;

2° les frais de fonctionnement.

Le Gouvernement fixe les modalités, les montants, le mode de calcul de l'indexation éventuelle et les conditions d'octroi et de justification de la subvention. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 26 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 27.

« **Art. 27**

Le présent décret entre en vigueur le 1er juillet 2017. »

- Pas d'objection ?

- L'article 27 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À AMÉLIORER LE SOUTIEN SOCIAL AUX AGRICULTEURS, DÉPOSÉE PAR MM. COURARD, PRÉVOT, MME POULIN, MM. LEFEBVRE, STOFFELS ET COLLIGNON (DOC. 504 (2015-2016) N° 1 À 6)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à améliorer le soutien social aux agriculteurs, déposée par MM. Courard, Prévot, Mme Poulin, MM. Lefebvre, Stoffels et Collignon (Doc. 504 (2015-2016) N° 1 à 6).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'agriculture et du tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Fontaine sous le n° 504 (2015-2016) N° 6 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

J'ai comme inscrits M. Courard, qui en est l'auteur, Mmes Baltus-Möres, Moinnet et Ryckmans.

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le suicide en général, et dans le monde agricole en particulier, reste évidemment un tabou. Des pays voisins ont déjà étudié le phénomène et ont pu le quantifier. Ainsi, en France, on sait que, tendanciellement, la profession d'agriculteur figure parmi les plus touchés.

Pour préparer cette intervention, j'ai relu le compte rendu de nos travaux de commission. Si, en fin de journée, nous avons obtenu un consensus sur notre texte, il n'en demeure pas moins que j'ai senti chez certains collègues comme un malaise. Je voudrais vraiment vous dire qu'il ne faut pas avoir peur de travailler sur le sujet, que du contraire, c'est même notre devoir.

En effet, si nous ne sommes pas capables, malgré les efforts qui sont pratiqués, d'améliorer suffisamment les revenus des agriculteurs, si nous ne parvenons pas à leur assurer de meilleures conditions de travail, nous devons au moins essayer de leur donner un accompagnement efficace.

Je sais que beaucoup s'y emploient, notamment le ministre, mais je pense que cette résolution va permettre d'aller encore plus loin. Je l'espère en tout cas.

À ce sujet, je voudrais aussi dire que le travail effectué par Agricall en Région wallonne est formidable et de qualité. Il est efficace, mais il peut certainement encore être amélioré. Cette structure initiée, soutenue par la Wallonie – il faut rappeler toutes les choses positives qui se font et qui ont été faites – apporte évidemment un soutien professionnel et global aux agriculteurs en difficulté.

Agricall soutient tout agriculteur qui rencontre des difficultés de type économique, technique, juridique, psychologique ou social, dans la conduite et dans la gestion de son exploitation agricole.

Dans cet accompagnement global, cinq axes sont privilégiés :

- le soutien humain et psychologique.
- l'aide financière et économique via un audit financier de l'exploitation ;
- l'accompagnement juridique ;
- l'accompagnement social et administratif ;
- et, le cas échéant, une reconversion professionnelle.

Comme j'ai pu l'exprimer en commission, si ce travail est de qualité, à rappeler et à mettre en évidence, il y a malgré tout un problème qui me semble majeur avec Agricall : c'est l'agriculteur qui doit faire le premier pas. Nous pensons sincèrement qu'il faut faire évoluer ce modèle à la lumière de la société qui évolue, du monde qui évolue, car, dans de nombreux cas, l'agriculteur en souffrance ne veut pas ou ne peut pas faire une démarche volontaire d'accompagnement.

Que ce soit dans ma commune, dans ma province, dans la Région wallonne, j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer des centaines d'agriculteurs et il y a vraiment une constante dans leur approche. Ce sont évidemment des gens souvent seuls, pour leur grande majorité et l'évolution de la structure du territoire fait que, en plus de l'isolement professionnel, il y a un éloignement physique du reste de la société.

Ce sont des passionnés, ce sont des gens investis corps et âme dans leur métier et, en général, depuis très jeunes puisque, souvent, ils reprennent l'exploitation agricole de leur famille ou de leurs parents.

Dans ces conditions, nous devons tous comprendre qu'il est difficile de reconnaître ses difficultés et de demander de l'aide à une structure extérieure.

Je voudrais également mettre en évidence plusieurs éléments particuliers de cette situation.

Premièrement, concernant la précarité des agriculteurs et de leur famille, la pauvreté en milieu rural n'est pas une problématique émergente. Au contraire, elle est au centre des préoccupations de bon nombre d'acteurs sociaux et elle a déjà fait l'objet d'approches scientifiques.

Ainsi, je me permets de vous renvoyer vers l'étude réalisée en 2011 par l'ULg sur la pauvreté en zone rurale.

Parmi les recommandations, je voudrais en mettre deux en évidence. Au regard de tout ce qui a été développé dans cette étude, il est primordial que les politiques actualisent leurs données afin de bien connaître l'évolution des différents profils de la population qu'ils évaluent, les projets pilotes menés et les mesures prises pour les améliorer et pour les adapter au mieux aux réalités actuelles.

Il convient aussi de garder à l'esprit qu'une bonne politique n'est pas nécessairement une politique innovante. Il est parfois plus productif de partir de précieuses ressources existantes et de l'évaluation d'expériences antérieures, tant des réussites que des échecs desquels il faut tirer profit.

Parmi les personnes exclues du système de l'aide, nous pensons principalement aux agriculteurs en situation de précarité, aux indépendants pauvres, aux

propriétaires pauvres dont les statuts ne permettent pas l'accès à une série d'aides.

Ces statuts sont associés à une certaine aisance financière. Or, ce n'est pas toujours le cas. Nous avons vu que le coût d'entretien d'une exploitation pouvait s'avérer énorme et il arrive que des besoins privés passent à la trappe pour assurer la survie de l'entreprise.

On peut légitimement considérer que l'endettement, voire le surendettement, des agriculteurs et de leurs ménages sont des éléments relevants sur lesquels il est indispensable de travailler.

Deuxièmement, comme je vous le disais, concernant la structure économique des exploitations agricoles, lorsque j'étais secrétaire d'État à la lutte contra la pauvreté, j'ai travaillé en collaboration avec Jean-Marc Delizée et plusieurs associations sur le sujet et notre collègue fédéral a ainsi déposé une proposition de loi calquée sur le modèle français, qui prévoit un phasage en matière de soutien lorsqu'une entreprise agricole est en difficulté.

Ce phasage doit permettre la mise en place de mécanismes spécifiques de soutien. Je voudrais ici regretter que cette proposition n'ait pas eu le soutien de la majorité fédérale, car elle aurait certainement permis d'avoir une meilleure prise en compte des réalités agricoles pour sauver les entreprises en difficulté.

Troisièmement, concernant le rôle des familles, ne demandons pas aux familles et aux amis des agriculteurs d'assumer un rôle trop lourd à porter. En effet, on peut mettre en avant les solidarités interpersonnelles, mais dans la plupart des cas, les familles sont aussi les premières victimes de la situation de détresse de l'exploitant. Ce ne sont pas à elles, évidemment, de supporter tout le poids du soutien aux agriculteurs.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, avant de terminer mon intervention, permettez-moi encore quelques petits commentaires.

Ces derniers jours et le week-end dernier, la presse a relaté des cas particuliers vécus par des agriculteurs. Comme je l'indiquais tout à l'heure, la question des approches professionnelles est globale et centrale.

En décembre dernier, beaucoup d'entre nous ont pu voir le court-métrage *J'avais un rêve*. Dans ce clip poignant, habilement réalisé, les jeunes agriculteurs de la Haute-Marne ont mis en scène les conséquences sociales de la crise agricole et le sujet ô combien tabou du suicide dans le secteur agricole. En six minutes, vous avez véritablement le film de la descente aux enfers d'un jeune agriculteur acculé de toutes parts. Ce court-métrage fait vraiment œuvre de salubrité publique. Je vous invite à aller le visionner.

Enfin, je voulais remercier l'ensemble des commissaires pour le soutien apporté à ce texte. Comme nous l'avons dit avec Patrick, l'adoption de ce texte n'est que le début d'un travail indispensable pour le monde agricole.

Je vous remercie de votre patiente attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Président, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, la résolution présentée par mes collègues a pour ambition de cadrer, autant que faire se peut, le soutien social aux agriculteurs.

Nous sommes conscients des profondes difficultés vécues au sein des fermes wallonnes et nous rejoignons les auteurs sur les constats posés.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et dénotent un changement profond du secteur.

Entre les années 2000 et 2015, le nombre de fermes est passé de 20 000 à 12 500, ce qui représente une diminution de 7 500 fermes en 15 ans.

Au-delà des aspects soulevés par la résolution, force est de constater que de nombreux obstacles ne permettent pas actuellement la sérénité nécessaire à la réalisation professionnelle agricole.

Outre les difficultés économiques liées à la loi du marché, il est clair que l'idée lancée récemment de « 40 jours sans viande » est extrêmement mal vécue par tout un secteur. Alors que leur ambition est de nourrir leurs concitoyens, ils sont pointés du doigt et durement critiqués par certains.

Ce climat n'est pas propice au bien-être. Ce type de campagne « anti » – une de plus, devrions-nous dire – crée un sentiment particulièrement douloureux au sein de la profession.

Comme nous l'avions déjà souligné lors des débats en commission, bien que des solutions doivent être dégagées quant au mal-être, nous soutenons que ce que recherchent les agriculteurs, ce sont des débouchés locaux et à l'international, les moyens de leur ambition au travers d'un cadre administratif régional efficace, une juste rémunération, une réelle simplification administrative, un respect citoyen, et cetera.

Nous sommes particulièrement attentifs à la simplification administrative annoncée via la note de politique générale et au rendez-vous fixé, en juin prochain, par les ministres, suite à l'étude réalisée par le collège des producteurs sur la charge administrative.

Lors de l'échange que nous avons eu, en commission, sur le sujet, nous nous sommes également

interrogés sur le rôle et les liens particuliers de confiance qui peuvent se tisser entre un vétérinaire et un agriculteur. À l'heure actuelle, le contact avec la cellule agricole s'établit de manière volontaire et confidentielle.

Nous avons, dès lors, partagé nos craintes avec les membres de la commission quant au risque que les liens entre l'agriculteur et son vétérinaire ou tout autre acteur concerné s'étiolent s'il devait y avoir intervention, via signalement à un organisme extérieur, même basé sur l'intérêt de l'agriculteur.

Bref, dans le cadre des débats relatifs à cette proposition de résolution, il nous a semblé utile que la commission puisse échanger avec l'ASBL agricole afin de connaître le ressenti de cette cellule et d'évaluer avec elle les besoins qu'elle estime judicieux de combler pour qu'elle puisse davantage répondre aux besoins du terrain.

Parallèlement à cette ASBL, nous avons également sollicité un échange avec l'Union professionnelle des vétérinaires, l'UPV. Plusieurs amendements ont été déposés à ce texte, preuve s'il en est de la complexité de l'évaluation des besoins du terrain et de la volonté de toutes les parties de s'engager sur le sujet.

Outre les points soulevés par la résolution – objectivation de suicide chez les agriculteurs, protocole d'accord avec Agricall, sensibilisation dans le cursus universitaire des étudiants vétérinaires et analyse comparée en matière de soutien social aux agriculteurs chez nos voisins – il nous semble que le premier acteur concerné est et reste l'agriculteur lui-même. Force est de constater que, à l'heure actuelle, tous n'ont pas encore connaissance de la faculté qui leur est réservée de consulter tant Agricall que Finagri ou la Cellule de soutien de l'Union des agricultrices wallonnes.

Concernant les agriculteurs germanophones, nous sommes contents de voir que l'Association de défense des consommateurs – ou la Verbraucherschutzzentrale, comme elle est appelée en allemand – a été identifiée comme centre d'accueil et bureau de coordination pour répondre aux questions des agriculteurs germanophones.

C'est dans ce cadre que nous avons déposé, entre autres, un amendement visant à renforcer la promotion des organismes existants auprès des agriculteurs, qu'importe qu'ils soient germanophones ou francophones. Cette résolution n'est pas une fin en soi, elle est une amorce à une réflexion que nous entendons mener notamment au travers des auditions d'Agricall et de l'Union professionnelle des vétérinaires.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai pas le même document, je suis désolé, toutes mes excuses.

La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, on sait qu'il n'est jamais évident pour quelqu'un de devoir faire appel à une aide extérieure. Dans notre société, cette démarche est souvent perçue comme un aveu d'échec pour celui qui l'entreprend. Pourtant, initiée à temps et avec les bons interlocuteurs, elle permet bien souvent de trouver des solutions rapides et efficaces.

Le monde rural n'échappe pas à ce phénomène. Le contexte difficile que connaissent nos producteurs avec la répétition des crises et les craintes liées au lendemain sont autant de facteurs qui favorisent un épuisement moral et le sentiment pour certains de ne plus pouvoir sortir de ces problèmes. Certaines de ces situations connaissent malheureusement des dénouements tragiques.

Face à ce constat, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles ne sont pas restés sans réagir. La Wallonie n'a pas ménagé ses efforts afin de soutenir la mise en place de structures de soutien, en particulier l'ASBL Agricall.

En juillet dernier, le ministre Collin renforçait les moyens d'action en créant une Cellule d'appui à la gestion financière agricole dotée d'une aide régionale de 500 000 euros.

De leurs côtés, les organisations professionnelles ont développé des structures de soutien et d'entraide qui permettent de soulager les agriculteurs en difficulté en apportant une oreille attentive, des conseils ou encore une aide matérielle. L'exemple relaté par les médias ces derniers jours en Province de Liège démontre l'importance de ces formes de solidarité interpersonnelle et la nécessité de soutenir celles-ci.

Comme le souligne la proposition, il convient de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du monde agricole afin de pouvoir détecter le plus rapidement possible les situations de potentiels problèmes et de mieux faire connaître les organismes existant auprès des agriculteurs afin de pouvoir fournir en temps voulu toute l'aide nécessaire.

Le texte que nous votons ce jour se veut un signal envers nos agriculteurs pour indiquer notre attention à la situation délicate qu'ils connaissent. Il ne prétend pas constituer seulement une solution unique. Nous demeurerons attentifs à améliorer sans cesse les outils existants, en accordant une écoute attentive aux acteurs du secteur. C'est pour cette raison que, à la demande du groupe cdH, les représentants d'Agricall seront prochainement entendus en commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Chers collègues, on le sait, le vécu des agricultrices et des agriculteurs en Wallonie est difficile tous les jours. Il est évidemment

fondamental de s'y atteler et d'approfondir les mesures envisagées, d'explorer de nouvelles pistes et de renforcer les moyens aux mesures déjà prises.

Ecolo pourra toujours soutenir des mesures visant à garantir le mieux vivre et la meilleure prise en charge des enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui.

Il me semble que ce qui doit être assuré, c'est aussi le soutien aux alternatives à l'agriculture intensive. Cela doit être fait avec beaucoup plus d'énergie et de volonté que jusqu'à présent. Le soutien social aux agriculteurs est nécessaire au vu du modèle agricole encore trop souvent celui des exploitations.

Dans les développements de cette résolution, les auteurs avaient pointé l'absence de régulation des marchés. Elle était bien identifiée par les auteurs de la résolution comme expliquant les difficultés des agriculteurs. Pour Ecolo – et j'ai eu l'occasion de le dire en commission – il s'agit aussi d'épingler l'absence d'une juste rémunération des paysans, des maraîchers, des éleveurs.

C'est bien l'ensemble de chaque filière, de la fourche à la fourchette, qui doit être soutenu et le réancrage encore plus fort de notre agriculture en Wallonie.

Il serait aussi utile de se pencher sur l'endettement qui affecte les exploitations et qui bouche l'horizon des agriculteurs et des agricultrices. Les énormes emprunts limitent les possibilités de transmission. De la même manière, le blocage dans la transmission des fermes est préoccupant et, à ce titre, les enjeux fonciers sont au premier plan. Un meilleur accès à la terre, la baisse de son prix, une facilité dans la transmission et la préservation des terres agricoles – y compris en Wallonie, dans les cœurs de villages parfois – sont aussi des politiques sur lesquelles le Gouvernement wallon est attendu.

Par ailleurs, les amendements, que j'ai proposés et que tous mes collègues ont proposés en séance, ont été adoptés, signe de la volonté des auteurs de la résolution d'obtenir le consensus en la matière et c'est tant mieux.

La résolution demande au Gouvernement wallon de réaliser des études en la matière. Simplement maintenant, en ajout peut-être et en termes de méthodologie, je voudrais ajouter l'importance que les études réalisées puissent associer une palette d'agricultrices et d'agriculteurs à cette étude ; que l'on en ait de tous âges et des deux sexes et aussi que l'on entende les agriculteurs qui développent les alternatives et dont certains disent leur mieux vivre depuis que, d'une certaine manière, ils se sont affranchis des semenciers, des filières de commercialisation, des contrats, des emprunts et qu'ils ont renoué avec leur vrai travail – ce qu'ils disent être leur vrai travail – celui de la terre et de l'élevage pour nourrir les populations au plus près de chez eux.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je pense très sincèrement que la démarche, qui a amené cette résolution, les débats en commission et les propos que je viens d'entendre, sont un moment particulièrement pertinent et utile aux débats sur la situation non pas de l'agriculture, mais la situation des agricultrices et des agriculteurs au niveau de leur vie personnelle et au niveau de leur avenir.

Je crois qu'il y a plusieurs plus-values à l'ensemble des démarches que je viens de rappeler. La première, c'est effectivement de mettre en exergue la réalité du suicide. La réalité du suicide qui, bien sûr, ne touche pas que le monde agricole, mais qui touche aussi le monde agricole et – je le dis pour Mme Ryckmans – qui touche le monde agricole dans toutes ses composantes, dans tous ses territoires.

On voit aussi des agriculteurs qui sont bio à qui il arrive d'être aussi désespérés que d'autres qui sont dans une agriculture totalement conventionnelle. C'est donc une réalité.

On parle de faire réaliser une étude pour, au moins – pas que pour avoir des chiffres, puisque cela doit être une aide à la décision et à l'action – avoir des données chiffrées, c'est vrai que l'on n'en a pas. Aucun pouvoir public en Belgique n'en dispose. Les seuls éléments, et on va bien entendu s'appuyer notamment sur ces organismes, qui sont disponibles, c'est au travers de certaines associations ou institutions de type provincial qui se consacrent à cette problématique du suicide.

Un autre élément important, c'est évidemment s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Là, déjà, je pense vous l'avoir appris en commission parce que, c'est peut-être de la faute d'Agricall lui-même ou de ma faute, mais vous sembliez ignorer qu'Agricall était inscrit dans un réseau européen et qu'il y a un partage d'expertise déjà très important à ce niveau. Cela pourra aider au niveau des études à faire.

Le mérite aussi du texte déposé et que vous allez voter, c'est de rappeler que toute la difficulté, et plusieurs d'entre vous l'ont dit, c'est de donner, à un moment donné, l'impulsion pour qu'il y ait le contact entre l'agriculteur en difficulté, en détresse, et les outils qui ont été mis à disposition.

Vous l'avez rappelé, il y a Agricall qui existe depuis quelques années, il y a Finagri qui, grâce à

500 000 euros de subvention de l'année passée, s'est mise en place au sein d'Agricall pour les problématiques particulièrement financières et d'endettement. Pour encore citer un exemple, il y a l'Union des agricultrices wallonnes qui a une cellule d'aide personnalisée.

La difficulté, c'est qu'encore trop d'intervenants ignorent l'existence de ces services. J'ai, à plusieurs reprises, insisté pour que, notamment, les communes, les CPAS, l'ensemble des intervenants, les comptables, les vétérinaires, toutes et tous ceux qui de près touchent à l'activité agricole, soient informés de toutes les modalités d'accès à ces services.

Ce qui est aussi évidemment extrêmement important, c'est qu'à un moment donné, la personne elle-même, soit accepte l'intervention d'un tiers, soit la sollicite ou la demande, ce qui est loin d'être évident dans des situations de détresse où les personnes isolées ont plutôt tendance à se renfermer dans leur isolement et à refuser même toute intervention d'un tiers.

Il y a alors évidemment l'importance de savoir comment veiller à – que l'on appelle cela une formation ou une sensibilisation – ce que tous les intervenants puissent finalement être sur un pied d'information beaucoup plus important. Je crois que, pour le groupe de travail que je vais mettre en place et dont j'ai déjà listé les composantes – elles sont nombreuses et il y aura bien entendu des agriculteurs de tous types qui y seront associés – il est très important que cela puisse déboucher sur une méthode pour rappeler à chacun son rôle, mais au-delà de son rôle, la plus-value dans la relation personnelle qu'il peut avoir, qu'il peut apporter au niveau de la solution à des difficultés.

Évidemment, la problématique est pluridisciplinaire. Elle est liée à une politique agricole qui, à mon avis, est excessive dans sa brutalité au niveau de l'Europe. Vous avez bien fait de le rappeler. Elle est liée à des problèmes à la fois conjoncturels et structurels qui font que le revenu agricole est particulièrement fragile. Elle est liée aussi à la situation d'agriculteurs qui, souvent, sont isolés, même familialement. Je ne vais pas donner de précisions par rapport à un cas évoqué, mais où le problème est aussi lié à un problème patrimonial et familial.

Tout cela est extrêmement complexe.

C'est lié aussi aux charges d'endettement. Heureusement, la Wallonie, dans son programme wallon de développement rural, a voulu casser cette spirale de l'endettement en prévoyant que les aides à l'installation étaient maintenant données sans exiger qu'il y ait d'emprunt contracté. C'est une véritable révolution au niveau du mécanisme d'aide à l'installation.

Il y a aussi évidemment toute la difficulté du renouvellement des générations. Je ne vais pas ici faire toute la liste. En tout cas, c'est un problème éminemment complexe parce qu'il est complètement transversal. Il est clair que, dans le groupe de travail que j'installerai, je solliciterai aussi plusieurs de mes collègues, parce qu'ils sont concernés, qu'il s'agisse, par exemple, des pouvoirs locaux où il peut y avoir une aide au niveau de l'information ou qu'il s'agisse, par exemple, évidemment, de l'action sociale, mais pas uniquement.

Je voulais encore dire un dernier mot.

La solidarité interprofessionnelle au niveau agricole est très vivante. On le voit chaque fois qu'il y a une difficulté : un incendie quelque part, une tempête, une calamité, un décès, un problème familial, une blessure, et cetera. Il y a bien entendu les services de remplacement qui existent, il y a toute une série de choses qui existent, mais, dans l'urgence, c'est toujours au niveau de la solidarité immédiate et souvent professionnelle et de voisinage que les choses sont les plus rapides.

Il nous faut continuer à travailler aussi pour continuer à cultiver cette solidarité, à veiller à ne pas opposer les agriculteurs entre eux, mais à renforcer ce sentiment d'appartenance à un secteur qui est d'un enjeu sociétal et veiller aussi à continuer à travailler, à travers le développement rural et d'autres politiques, à renforcer toutes les solidarités rurales autour de l'agriculture.

En tout cas, je remercie les auteurs de la résolution et celles et ceux qui l'ont complétée et qui vont la voter, parce que je trouve que c'est une étape utile dans une problématique qui est complexe, mais qui est particulièrement importante parce qu'elle touche à la personne et à son destin.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Je voudrais tout d'abord remercier M. le Ministre Collin de l'accueil qu'il réserve à la résolution. Je pense qu'il a compris que la démarche était positive, constructive et unanime. Ici, on a tous parlé d'une seule voix. On a envie d'avancer sur le sujet.

Il a évoqué d'ailleurs le manque de données chiffrées, ce qui permet de cerner avec un peu de difficulté la problématique. L'étude, qu'il appelle de ses vœux, va certainement permettre de mieux cerner les difficultés, ce qui permettrait évidemment d'envisager une réponse pluridisciplinaire, comme il l'a évoqué, beaucoup plus pertinente.

Je pense aussi, comme cela a été souligné, qu'il faut mieux informer le monde de l'agriculture des services existants, qui peuvent rencontrer la plupart des attentes. À ce niveau-là, c'est vrai que l'on ne mesure pas assez qu'il existe des structures de soutien qui tendent les bras aux agriculteurs.

Reste le défi de savoir comment on peut proposer l'aide et comment on peut faire en sorte qu'elle soit acceptée, parce que c'est toujours compliqué pour quelqu'un qui souffre de demander de l'aide et puis d'accepter cette aide qui est proposée. Je pense que l'on fera un bout de chemin dans la bonne direction par le travail que l'on va effectuer suite à la résolution. Je voudrais remercier l'ensemble du Parlement.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - En effet, nous sommes contents d'entendre que d'autres commissaires également identifient une certaine nécessité de renforcer la promotion des organismes existants auprès des agriculteurs. Je pense en effet que c'est une clé en la matière.

Une autre chose, via cette proposition de résolution, on peut en montrer un signe fort parce qu'il y a pas mal de reproches et de préjudices qui existent toujours chez les citoyens en lien avec la profession d'agriculteur.

Il est vraiment important que le respect citoyen puisse grandir. C'est, entre autres, par des propositions de résolution comme celle-ci que l'on peut arriver à ce but.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Président, je n'ai pas de remarque supplémentaire à formuler.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais remercier les uns et les autres pour leur prise de parole. Je pense que ce qui avait été un peu frappant, c'est que la résolution était intitulée « améliorer le soutien social aux agriculteurs » alors que, dans sa première acception, elle visait surtout le suicide. Même cela, ce mot-là, apparaît comme un peu tabou, on ne l'a pas mis directement dans le titre, parce que c'était cela l'objet premier. Finalement, il a été élargi. C'est un élément très difficile, cela a été dit par les uns et les autres. Pouvoir mettre des mots sur le suicide et pouvoir identifier les cas de suicide, ce n'est pas toujours simple. Méthodologiquement, cela posera certainement des questions à l'étude, mais c'est évidemment important et utile qu'elle ait eu lieu.

Quant à la nécessité de mieux informer les agriculteurs eux-mêmes, j'étais très contente que l'on puisse rajouter, par amendement, le fait d'informer les agriculteurs dans les écoles d'agriculture et dans les écoles d'ingénieurs agricoles, d'agronomie, et cetera, de l'existence de ces différentes structures.

Dans la version initiale, on ne prévoyait d'informer que les vétérinaires, en voyant dans les vétérinaires des personnes de proximité pouvant rentrer dans les fermes, ayant l'oreille des agriculteurs et voyant ce qu'il se passe avec les bêtes.

D'abord, tous ne sont pas des éleveurs, c'est une première chose. Il importe que les personnes concernées soient les premières informées et les premières sensibilisées à l'ensemble des difficultés qu'elles vont rencontrer dans l'exercice de leur profession. Souvent, elles sont déjà du métier – elles sont souvent issues de familles d'agriculteurs – et le vivent déjà. Pourtant, leur motivation de se lancer dans cette profession est très forte. Il faut donc qu'ils puissent eux-mêmes être bien informés de tous les enjeux et de tous les métiers que recouvre la profession d'agriculteur.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution telle qu'adoptée en commission.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE L'EXONÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME EUROPÉEN COMPTABLE (SEC), DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON, MME KAPOMPOLE, M. DUPONT ET MME ZRIHEN (DOC. 683 (2016-2017) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget, de la fonction publique et de l'énergie.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Poulin sous le n° 683 (2016-2017) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Ont sollicité une prise de parole M. Collignon, qui en est l'auteur principal, MM. Crucke, Fourny et Hazée.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - C'est une proposition de résolution qui venait à l'ordre du jour, il y a une quinzaine, pour tenter une concertation avec d'autres groupes. On a échangé, mais malheureusement nous n'avons pas pu aboutir, ce qui a fait que je soumets au vote la proposition de résolution, qui a recueilli les voix de la majorité lors de la commission ad hoc.

La portée de la proposition de résolution est à la fois symbolique, mais constitue aussi un geste politique d'affirmation de la Wallonie ; symbolique, parce qu'il est évident que changer les méthodes de comptabilité de l'Europe, soit les normes SEC, souvent décriées et que l'on commente souvent dans les enceintes parlementaires.

Il est évidemment du ressort de l'Europe, mais ceci étant, cela n'empêche pas les entités fédérées et, en particulier, la Wallonie, d'exprimer son souhait de voir évoluer ce type de normes.

Pourquoi déposer une proposition de résolution ? Je pense m'être fait l'écho, notamment de vous, Monsieur le Président, qui vous êtes exprimé à de nombreuses reprises relativement à l'iniquité ou en tout cas les difficultés d'application de ces normes dites SEC, sur l'impact que cela a sur les investissements publics, sur les méthodes de comptabilité, qui freinent l'investissement public et le développement de notre Région.

Je pense aussi pouvoir affirmer que les politiques d'austérité qui sont menées en Europe à travers ces normes, il est tout à fait normal que l'on puisse éviter de reporter les dettes et les efforts sur les générations futures. Ceci étant, je pense que maintenant nous avons atteint des limites, un peu dogmatiques, qui freinent l'investissement et surtout le redéploiement de nos villes et régions. J'ai souvent entendu dans ce Parlement et dans d'autres enceintes des responsables politiques se plaindre de ces normes qui, quelque part, de manière dogmatique, freinent l'investissement.

Je suis de ceux qui pensent que, lorsque les temps économiques sont compliqués et qu'il y a moins d'investissement, les pouvoirs publics doivent pouvoir donner l'exemple et donc s'investir à l'échelle d'une ville, d'une commune, d'une province, de la Région wallonne ou de l'État fédéral. On doit pouvoir développer des plans d'investissement qui vont doper l'économie. Il ne faut jamais perdre de vue que les pouvoirs locaux sont 50 % des donneurs d'ordres de chantiers. Dès lors, cela a un impact sur notre économie.

La Wallonie, comme les autres régions, a d'ailleurs besoin de faire face aux défis de demain. Les défis de demain, nous les connaissons : c'est l'augmentation démographique, on aura probablement besoin de plus d'écoles demain, de plus d'équipements collectifs du type crèche et également encore besoin d'autres éléments d'infrastructures pour développer l'économie. S'il n'y a pas de voie structurante, il n'y a évidemment pas d'économie qui puisse se développer.

Or, la difficulté, nous la connaissons tous, c'est l'impact budgétaire. Lorsque vous faites une dépense X pour créer un équipement collectif, comme une piscine ou un hall omnisports, vous ne pouvez pas étaler votre amortissement comme un ménage. Vous ne pouvez pas étaler cette dépense dans le temps et vous devez la comptabiliser uniquement sur un exercice, ce qui freine la nature des investissements même si vous disposez de la trésorerie. Cette difficulté a été maintes fois dénoncée.

Le propos de cette résolution est de prendre un acte politique, de prendre une résolution afin de demander que le Gouvernement wallon puisse porter cette cause au Gouvernement fédéral dans l'enceinte prévue à cet effet, c'est-à-dire l'enceinte de concertation pour que l'on puisse porter la voix de la Wallonie et dans l'idéal, la voix de la Belgique pour pouvoir modifier ces normes.

D'ailleurs, la Flandre a connu quelques difficultés dans ses budgets puisque l'on disait en comparaison : « Regardez, la Wallonie est mauvaise élève. Elle a un budget qu'elle présente en déficit volontaire pour permettre une impulsion » alors que la Flandre dégageait si pas des bonis, elle était à l'équilibre. Cependant, petite difficulté relativement à la comparaison de ces normes, les travaux n'étant pas comptabilisés, le budget est également en déficit. Il me semble que la Flandre pourra également se retrouver dans cette proposition.

Je voudrais également dire que l'on peut penser que la proposition est une proposition esseulée et qu'elle émane de gauchistes qui décrient les politiques européennes. Ceci étant, lorsque l'on est attentif à la matière et aux économistes, vous pourrez vérifier que nous ne sommes pas seuls à penser de la sorte. L'OCDE notamment a émis des remarques quant aux politiques économiques ; d'autre part, le FMI s'est également exprimé. Tout cela, ce ne sont pas des organismes réputés être des organismes profondément à gauche, en tout cas des grands organismes internationaux. D'autres économistes, du type Bruno Colmant, qui est plutôt de tendance libérale, ou encore Paul De Grauwe, qui est à la tête d'une célèbre banque, est plutôt connoté VLD.

Tout cela pour vous dire que cette proposition de résolution a l'ambition de poser un acte politique symbolique, donc de demander à ce que l'on puisse exclure de la comptabilisation des normes SEC les investissements publics, de saisir le comité de concertation pour saisir de cette demande de considérer que les investissements publics sont des investissements productifs, donc pas de dépenses pures, mais destinés à produire un effet sur l'économie, de défendre cette position.

Également, de porter la possibilité d'étaler les investissements dans le temps et de leur permettre leur amortissement. C'est le point 2 du considérant, on dit plutôt du dispositif de cette proposition de résolution.

Également de saisir la balle au bond puisque l'on sera attentif aux divers niveaux de pouvoir. À l'Europe, M. Juncker a développé un plan qui est un plan d'investissement. J'ai entendu également au niveau du Fédéral, du premier ministre, de pouvoir prévoir un plan d'investissement national, même si celui-ci tarde à sortir et que l'on ne retrouve pas grand-chose en termes budgétaires. En tout cas, une intention a été formalisée et je pense que c'est le bon sens que de permettre aux villes et communes, aux pouvoirs publics, aux institutions, d'élargir leur relais d'investissement, donc de pouvoir permettre aux différents pouvoirs publics d'investir pour pouvoir faire tourner la roue économique.

Le dernier dispositif est de pouvoir saisir les différents niveaux de pouvoir européens type Banque européenne d'investissement, BERD ou BEI, pour pouvoir réaliser des montages qui nous permettront d'investir afin de faire face aux défis du futur.

Voilà en gros résumé le corps de cette proposition de résolution qui, je le répète, se veut à la fois symbolique mais aussi concrète, puisque c'est un acte politique important que de demander au comité de concertation de porter les revendications de la Wallonie dans cette matière.

Je pense aussi que nous ne serons pas isolés à la fois en Belgique mais également dans différentes régions d'Europe qui trouvent également à vouloir investir pour pouvoir développer leur économie.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots, la volonté de cette proposition de résolution que je soumets à l'assentiment de l'assemblée.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est vrai que l'on a tenté, à un moment donné, comme le dit M. Collignon, de voir s'il y avait une voie qui permettait, par rapport aux investissements publics – et la thématique investissements publics, je pense, que personne ne remet en cause la nécessité d'en avoir – de voir si, en dehors du fait que l'on considère tous qu'il faut des investissements publics, on pouvait trouver une voie médiane qui rapproche le point de vue du Parti socialiste et peut-être également celui du Mouvement réformateur.

On a tenté mais, j'ai envie de dire, sans vraiment le tenter. J'avais demandé qu'un peu de temps nous soit donné, pas pour avoir nos apaisements, mais pour améliorer le texte, pour faire en sorte que, réellement, l'on puisse déterminer ce que j'appelle une politique non pas objective ou subjective, mais volontaire. Quand on fait un choix dans les investissements, il y a toujours une part de subjectivité.

Il y a donc des choix qui sont faits, qui sont politiques, mais le fait de faire des choix n'empêche pas de tenir compte des réalités et des réalités budgétaires également. C'est cela l'élément que nous voulions apporter et, manifestement, cela n'a pas été le souhait.

Ce qui ne veut pas dire que les débats n'ont pas été intéressants, mais je pense qu'un peu d'attention aurait sans aucun doute permis d'améliorer le texte.

J'en veux pour preuve rien que le titre de la proposition de résolution qui vise à exonérer des investissements publics dans le cadre du SEC. Le problème n'est pas le SEC – et je vais y revenir – mais des investissements publics… Attendez, il y a des investissements d'ordres différents.

Rien que là, en employant un terme aussi généraliste, on prouve bien que l'on n'est pas en cohérence avec ce qui peut être dit à d'autres moments dans le texte.

Idem par rapport à la comptabilité patrimoniale. C'est un amendement qui a amené le cdH et avec raison, je trouvais, et c'est M. Fourny qui l'avait défendu – en demandant : « Qu'est-ce que cela vient faire dans un texte comme celui-là ? Si on veut arriver à masquer des comptabilités publiques, il ne faut pas jouer avec nous ». Je soutenais ce raisonnement également.

Sauf erreur de ma part, je pense que la bonne transformation n'a pas été faite dans le texte et que l'on a finalement plutôt enlevé le périmètre de consolidation que la comptabilisation patrimoniale. Donc ce n'est pas clair dans le texte.

Je pense que l'on peut soit avoir une erreur de plume mais derrière tout cela, cela prouve qu'il y a une confusion de réellement ce que l'on veut faire.

Je le dis, pourtant, ces débats ont été riches et j'ai apprécié un échange avec M. le Ministre Lacroix qui a amené une idée – je ne l'avais pas entendue, moi, encore, peut-être que je ne lis pas encore assez – sur cette philosophie d'Entité III, ce concept d'Entité III. Je trouvais qu'il y avait derrière cela, avec toute la prudence voulue, parce que quand vous recevez une idée comme celle-là, pour une première fois, soit vous dites que cela ne tient pas la route, soit vous vous dites qu'il y a matière à creuser.

Et sans doute, si nous n'avions pas, si la majorité n'avait pas décidé d'aller au forcing comme elle le fait aujourd'hui, on aurait pu creuser cette idée-là, on aurait peut-être pu l'approfondir. Vous me direz alors qu'il y aura peut-être d'autres occasions encore, c'est vrai, mais on était quand même dans une idée. Et j'ai trouvé le ministre plus modéré que le Parti socialiste. Pour certains, cela peut être rassurant, pour d'autres, cela peut

être inquiétant, cela dépend de l'endroit où l'on se met, évidemment.

Mais j'ai trouvé que, dans cette idée d'Entité III, il y avait deux éléments : certains investissements publics doivent être faits, on le sait, avec parfois des volumes qui sont à ce point importants qu'ils peuvent évidemment être considérés comme difficiles au regard du budget même de la Wallonie. Pourtant, ce sont des investissements qui peuvent être utiles et dans lesquels l'effort doit être fait.

En même temps, on tient compte de l'élément budgétaire, de la capacité budgétaire à faire face aux dépenses qui sont les dépenses que nous connaissons et on tente d'échelonner ou d'amortir dans le temps une dette, avec des éléments consensuels en plus. Si j'ai mal compris, vous me corrigerez, Monsieur le Ministre, mais je pense que c'est ce que l'on retrouvait dans cette idée. Elle a, pour moi, un certain charme. Je ne dis pas que je suis d'accord, je dis que cela vaut la peine de l'étudier, mais on ne la trouve pas, à part dans le rapport qui a été fait. Je remercie le rapporteur pour la qualité du rapport, parce que l'on retrouve ces débats dans le rapport – d'où l'intérêt évidemment d'un rapport – mais dans ce que l'on a comme résolution, on ne retrouve pas cet élément. C'est dommage, alors que cela vient d'un ministre d'un Gouvernement de gauche.

Je ne vais pas être très long parce que je pense que les points de vue, en dehors du rapprochement que j'ai cité avec le ministre, sont à ce point légers que l'on pourrait encore débattre longtemps et peut-être ne pas trouver la solution.

On base aussi le raisonnement sur des réflexions, avouons-le parfois très nouvelles, que ce soit au sein du FMI, au sein de l'OCDE, dans lequel on n'avait pas pour habitude de dire qu'il faut relancer, par de l'investissement public – cela n'a pas toujours été la religion de ces organismes, il faut oser le reconnaître. Mais si ces organismes, et c'est un reproche que je fais au texte, prônent effectivement la relance de l'investissement par la voie publique, ils ne le disent pas de manière aussi brève, courte et résumée. Comme diraient nos amis à la langue de Vondel : *punt aan de lijn*.

Non, ce n'est pas du tout cela, le raisonnement de l'OCDE ni du FMI. Il faut de l'investissement et une relance par l'investissement public, parce qu'aujourd'hui l'on voit bien que l'épargne, la thésaurisation privée, même si elle est importante, ne se mobilise pas. On peut avoir toutes les critiques à l'égard de cela, mais regardez : finalement le bon exemple n'est pas toujours celui que donnent les pouvoirs publics. Voyez le fonds d'investissement wallon, on a bien vu ce que cela a donné.

Que disent le FMI et l'OCDE ? Un, il faut de l'investissement ; deux, il faut aussi que cela se fasse, non pas au prix d'un laxisme budgétaire. Il faut réellement que l'on soutienne et que l'on maintienne le budget dans un cadre qui doit être un cadre raisonné et raisonnable, attentif, et l'on conditionne cette relance à un certain nombre d'éléments qui permettent justement de justifier une éventuelle dérogation. On n'en parle pas. Qu'est-ce que c'est ? D'abord, c'est d'avoir des investissements qui jouent sur l'effet de rebondissement. C'est d'avoir tout le débat sur ce que l'on appelle un investissement pertinent, efficient. C'est le débat de l'efficience, de la pertinence des débats. Ce ne sont pas n'importe quels investissements.

C'est d'avoir un ou des secteurs qui touchent à la croissance, ceux dans lesquels la croissance peut, parce qu'elle est touchée, être une croissance qui se démultiplie. C'est un élément qui n'a pas du tout été accepté, et je le regrette, par la majorité. C'est d'oser des réformes structurelles, c'est-à-dire travailler sur les dépenses publiques en même temps, des dépenses dans lesquelles on considère qu'il y a encore réellement matière à travailler. C'est de la viabilité budgétaire. On ne fait pas de l'investissement public au prix d'un sacrifice de ce que j'appellerais la viabilité budgétaire.

Je crois que les auteurs de la proposition de résolution ont confondu ce qui peut être pour eux un *core business*, le keynésianisme. Ce n'est même pas cela, c'est ici une sorte de keynésianisme sans nuance. Ils ont confondu cela, de manière idéologique, avec ce qui serait réellement une piste que l'on doit pouvoir travailler et nous ne sommes pas les seuls, au demeurant, à le faire.

C'est mon dernier élément, Monsieur le Président, que je vais aborder dans ce débat. La question reste essentielle. Nous ne sommes pas des libéraux en train de vous dire, ou plutôt la question n'est pas de dire : « Faut-il davantage d'investissements ? » Ce n'est pas la question. Là-dessus, on peut être d'accord, il faut effectivement davantage d'investissements, mais la question est : comment, où et à quelles conditions ? C'est cela qu'il faut aborder comme débat.

Quand on voit les deux ou trois exemples qui ont été soumis, on ne peut pas dire que la main soit toujours aussi bien acceptée. M. Collignon a évoqué le Pacte d'investissement du Premier ministre. Non, on ne peut pas dire que, ce pacte d'investissements, l'on ne sait pas où il en est. Il est au comité de concertation. Effectivement, on est dans une trajectoire qui n'est pas celle de dire « on ouvre toutes les portes », mais « on ouvre des portes » et, dans ces portes-là, nous pourrons ensemble, si consensus il y a, mieux défendre cette logique auprès des instances européennes qui, reconnaissons-le malgré tout, avec Mme Merkel, qui n'est pas de la famille politique des libéraux, comme vous le savez – quand je dis « malgré tout », c'est un euphémisme – restent très doctrinales sur le plan budgétaire, pas seulement pour elle-même, mais également pour d'autres.

Un autre exemple qui pourrait être saisi, ce sont les fonds Juncker. Je vois bien que M. Fourny a une tendance à interpeller le ministre-président sur le Pacte d'investissement. Souvent, je le suis sur le fonds Juncker. Pourquoi M. Fourny le fait-il ? Pour dire : « Charles Michel ne donne pas assez dans l'enseignement ». Chaque fois, je me dis que c'est dommage qu'il n'y ait pas une interpellation, je pourrais entrer dans le débat. Comme c'est un homme intelligent, il dit : « Je vais éviter qu'il rentre dans le débat, donc je mets vite une question ». Je fais la même chose avec les fonds Juncker, parce que l'on ne peut pas dire que la Wallonie se soit montrée avec une envie débordante de rentrer dans les fonds Juncker. J'ai même entendu énormément de critiques, puis on a finalement ressassé l'un ou l'autre projet que l'on tente de mettre dedans. Ce n'est pas cela la philosophie des fonds Juncker.

Puis, il y a un élément psychologique aujourd'hui avec l'Europe qui est difficile. On ne peut pas à la fois brandir le CETA ici comme un nouveau drapeau et dire à l'Europe : « Vous savez, nous avons la vérité » puis après, quand il faut travailler avec l'Europe sur des dossiers qui sont, sur le plan budgétaire, bien plus importants et qui pourraient retomber sur la Wallonie, dire : « Oubliez tout ce que l'on a dit, ici on parle de sous ». L'Europe n'a pas une mémoire à géométrie variable. Il y a donc des éléments qui sont plus difficiles aujourd'hui. S'en satisfait-on ? Non. Peut-on considérer que tout débat ne va pas amener des débordements dans notre dossier ? Non.

Je me souviens toutefois que le dernier orateur que l'on a entendu dans cette commission, lorsque l'on parlait d'ailleurs du fonds Juncker – je n'ai plus son nom en tête, mais c'était un haut fonctionnaire européen, très intéressant – parlait de la psychologie nécessaire à faire évoluer certaines mentalités européennes ; et pas celle de M. Juncker – j'ai vu que M. Juncker n'est d'ailleurs pas toujours l'ami de M. Lutgen – mais celle des États européens.

Si, déjà, on se met la Commission à dos, vous imaginez ce que cela va être pour aller convaincre les États qui, eux, considèrent qu'ils n'ont pas de problèmes chez eux. Ce qui est vrai chez eux, mais c'est un peu facile pour dire que cela suffit à gérer toute l'Europe de cette manière.

Je regrette donc que l'on n'ait pas pu trouver de consensus. On a voulu faire un peu d'idéologie en se disant : « On va voter cela et l'on revient dans une période plus charmante pour nos couleurs. S'il n'y a pas d'accord avec les libéraux, ce n'est peut-être pas plus mal que l'on puisse dire que les méchants libéraux, on n'est pas d'accord avec eux là-dessus ». C'est dommage, mais ce n'est peut-être que partie remise.

En tout cas, sur ce texte, je peux vous dire que nous voterons contre, avec toute la sérénité voulue parce que, en aucun cas, nous ne pourrions le soutenir. Je ne le dis pas à l'égard des auteurs ; je le dis à l'égard du fond du texte.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Chers collègues, Monsieur le Ministre, ce texte a été évoqué en commission dans la foulée du texte que nous avons adopté, en plénière, à l'unanimité, voici 15 jours. Ce texte visait, en fait, à rendre un rôle plus accru à la CIF, la Cellule d'information financière de la Région wallonne, dans le cadre de l'application des partenariats public-privé. Tout le monde a partagé le sentiment qu'il fallait accentuer le soutien à ce genre de politique et qu'il fallait une expertise particulière, compte tenu du développement des règles européennes par Eurostat et le fait qu'il y ait ce carcan dans lequel nous devons aujourd'hui agir et que tout le monde reproche.

Ce texte était venu dans la foulée. Nous l'évoquons aujourd'hui en plénière, dans un contexte un petit peu différent et reporté, puisqu'il semblait qu'il y avait une volonté de pouvoir aborder les choses de manière plus consensuelle et de faire un texte commun, ce qui n'a pas été le cas.

Il n'en demeure pas moins que, au niveau des investissements publics, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il y a, dans le contexte que nous connaissons, que ce soit au niveau de la BEI, du G20, de l'OCDE, de l'ensemble des organismes, une nécessité de développer des investissements publics pour relancer l'économie. Le monde entrepreneurial le revendique. Je pense que la proposition telle que formulée ici va dans le bon sens et rencontre cet objectif de tendre vers une demande qui vise à relancer les investissements publics.

Nous avons eu le débat lié au texte initial qui visait à ce que l'on puisse exonérer du carcan budgétaire l'ensemble des investissements publics, ce qui nous apparaissait beaucoup trop large. Je pense que l'amendement qui a été apporté permet de recentrer les investissements sur les investissements principaux et d'éviter les égarements.

Ce débat appelle un débat beaucoup plus large : celui de la révision des normes SEC 2010. C'est un débat que nous portons depuis un certain temps. Je remercie le président de notre Assemblée de le porter là où il le peut au niveau international afin d'essayer de faire bouger les lignes. Je pense que là, nous devons continuer et appuyer cette démarche. Notre Parlement doit être solidaire quant au fait de modifier le carcan budgétaire dans lequel nous sommes maintenant limités.

Il y a une étape qui a été franchie au mois de septembre, où Eurostat a redéfini un canevas, des principes, des priorités, des limites aux investissements et aux possibilités d'assurer des amortissements, ce qui a permis, d'ailleurs, quelques avancées, notamment

pour un dossier ô combien emblématique pour la Wallonie, qui est celui du tram à Liège, et d'autres dossiers en Belgique.

C'est un premier pas qui a été franchi et qui nous permet de pouvoir envisager, à l'avenir, la création de nouveaux PPP, de nouveaux projets d'envergure au niveau de la Wallonie. Il n'empêche qu'il faut pouvoir avancer et ce débat avance.

Lors de la dernière réunion de la CALRE, où notre Parlement était représenté par notre président – il peut en témoigner, puisqu'il en a rapporté devant la Commission des affaires européennes – l'ensemble des États présents ont marqué un accord sur leur volonté de voir évoluer les règles. À ce jour subsiste encore un frein – vous allez me dire qu'il est important en Europe – c'est le frein de l'Allemagne, où, là, il y a manifestement un blocage. L'Allemagne se retrouve toutefois isolée par rapport à l'ensemble de nos partenaires européens.

Ces débats permettent de faire avancer la cause. Pour qu'au niveau de la Belgique nous puissions avoir une force complémentaire et pouvoir soutenir, davantage encore, les positions qui sont les nôtres, qu'elles soient en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, il faut pouvoir porter ce débat au niveau de la Belgique. Il faut que la Belgique ait une voix unie, que cette voix soit forte. Il faut que nous puissions saisir le Comité de concertation et qu'enfin, au niveau des Affaires étrangères, on porte ce combat là où il doit être porté, afin qu'au niveau européen, ces règles bougent. Il y a un *momentum* maintenant qui s'impose et qui impose qu'il y ait, au niveau de la Belgique, un discours clair et univoque pour faire bouger les lignes.

J'en appelle vraiment à ce que chacun puisse prendre ses responsabilités et qu'au niveau fédéral, on puisse entendre ce message et que l'on puisse le porter.

C'est dans l'intérêt de tous. Vous avez raison, Monsieur Crucke, on évoque régulièrement, ici, à cette tribune, ou en commission, le Plan national d'investissement évoqué par le Premier ministre, Charles Michel qui, à ce jour, se résume à une portion congrue, à un effet d'annonce. À part un accusé de réception adressé au Gouvernement wallon sur une demande de rencontre qui n'a jamais eu lieu, une table ronde qui a été reportée, il ne s'en est pas suivi d'effets.

Si l'on veut pouvoir le réaliser, on doit faire bouger les lignes. Ce cadre doit pouvoir évoluer. C'est le moment, il faut pouvoir saisir le Comité de concertation à ce propos si nous voulons avoir de la cohérence en Belgique entre le discours que l'on tient ici et celui que l'on affirme ailleurs. Véritablement, j'en appelle à ce que vous puissiez sensibiliser vos proches, vos amis politiques en ce dossier pour que l'on puisse aller, de manière univoque, devant l'Europe porter la voix de la Belgique et faire en sorte que l'on puisse appuyer les autres pays, je le répète, tous, à l'exception de l'Allemagne, aujourd'hui, qui devra céder à un moment donné. Les élections demain vont peut-être améliorer le modèle s'il devait y avoir un changement, sait-on jamais. En tout cas, je pense que le *momentum* est là.

Deuxième élément, Monsieur Crucke, vous avez évoqué la question du fonds Juncker, vous avez raison. Le fonds Juncker est un fonds ambitieux. Le Gouvernement wallon a clairement fait état de ce qu'il souhaitait participer aux moyens qui ont été dévolus par l'Europe, et qui ont été formulés par M. Juncker. La main a été tendue, mais elle a été saisie. Quand vous osez affirmer à cette tribune que la Wallonie n'a rien fait, rien n'est moins vrai. Le premier qui a saisi l'opportunité est le ministre Marcourt. Ce sont 20 millions d'euros par le biais de la SOWALFIN afin de pouvoir soutenir les aides en matière de développements technologiques des petites et moyennes entreprises en Wallonie.

Immédiatement, cela a été proposé, accepté, négocié. Vous ne pouvez pas dire que la Wallonie est restée sans rien faire. D'autres projets sont actuellement en cours de négociation. Pour cela, oui, il faut bousculer les habitudes. Il faut passer au-delà des barrières et il faut se battre.

Dans ce débat, véritablement, je vous invite à ne pas vous opposer, si vous ne voulez pas par idéologie ne pas soutenir le texte, abstenez-vous, mais rejoignez-nous dans le combat, portez la voix de la Wallonie, soutenez la voix de la Belgique au niveau européen. C'est ensemble que nous gagnerons ce combat de la modification des règles SEC 2010. Ce combat, on doit le gagner ensemble. Ne pas soutenir, c'est vous isoler et c'est faire en sorte que nous ayons une discordance et que nous partions de nouveau avec un handicap au niveau de la voix européenne. Véritablement, je vous invite à reconsidérer votre position. Si vous avez des amendements positifs et constructifs à formuler sur le fond de la proposition, nous sommes prêts à les entendre. D'ailleurs, le texte a été reporté d'un mois à cet effet, mais nous sommes toujours en attente d'une quelconque proposition constructive à ce propos. Tout le monde aurait à y gagner et que les effets d'annonce pourraient enfin se concrétiser en effets réels et des décisions concrètes qui pourraient être portées sur les fonts baptismaux attendus par notre population et dans un intérêt bien consenti au niveau collectif.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Nous avons déjà dit à de nombreuses reprises, et encore il y a 15 jours ici, toute l'importance des investissements publics, que ce soit pour rencontrer les besoins prioritaires trop peu pris en compte jusqu'ici, mais aussi pour leur impact sur l'économie et sur l'emploi. M. Collignon a évoqué plusieurs voix importantes, des voix de plus en plus nombreuses qui se sont exprimées dans ce débat, bien

au-delà de notre pays, d'ailleurs, aussi à l'échelle européenne. Il y a quelques semaines, c'est la Confédération de la construction qui s'est exprimée en ce sens, c'est aussi la banque Belfius à l'occasion de son rapport habituel sur les finances locales, mais aussi sur les investissements qui a rappelé toute l'importance de ces investissements.

Le Gouvernement fédéral a, lui aussi, franchi un pas avec ce qu'il a appelé le milliard vertueux. Je vous invite à vous arrêter quelques secondes sur ce milliard vertueux débloqué pour un certain nombre d'investissements au niveau de la SNCB. Il est vrai que le définancement de la SNCB a été très important à l'échelle fédérale et que ce milliard ne vient que compléter en partie ce définancement. Il n'en reste pas moins que dans un tour de sémantique dont il a le secret, mais dont je le pense par ailleurs sincère, le ministre en charge de la mobilité a ainsi proclamé l'intérêt d'un milliard vertueux qui sera emprunté et qui sera investi dans les investissements ferroviaires. Le Gouvernement fédéral a également initié l'idée, ce n'est évidemment là que l'idée, d'un pacte ou d'un plan national pour les investissements. C'est dire si les esprits peuvent évoluer, du moins dans les discours.

En ce sens, la résolution constitue un rappel qui est utile, qui contient plusieurs éléments qui sont opportuns, en particulier la révision des règles SEC 2010 – M. Fourny vient d'en parler – ou encore l'enjeu de la répartition, sur plusieurs années, des dépenses d'investissement.

Il y a également la prise en compte patrimoniale de la valeur des actifs. J'entends bien que M. Crucke n'a pas envie que l'on mélange les différents comptes. Effectivement, un compte budgétaire est un compte budgétaire, un compte patrimonial est un compte patrimonial, mais il n'en reste pas moins que, lorsque l'actif public est accru par un investissement qui n'est pas une dépense courante, mais une dépense d'investissement, c'est aussi une réalité qu'il faut intellectuellement pouvoir reconnaître et prendre en compte. Nous savons là que les législations qui ont évolué en matière de comptabilité et de budget nous laissent encore un gros travail pour pouvoir aboutir à cette consolidation des comptes patrimoniaux de nos pouvoirs publics.

Il ne s'agit pas seulement de laisser filer la dépense, il s'agit de considérer l'investissement non pas seulement comme une dépense courante, mais d'abord comme une dépense d'investissement pour ce qu'elle représente. La résolution aurait d'ailleurs été encore plus forte si elle avait mis en exergue l'enjeu de la transition écologique et des investissements nécessaires pour simplement la survie de l'humanité, que ce soit à notre échelle ou à une échelle plus planétaire évidemment, ce en matière d'économie d'énergie, en matière d'énergie renouvelable, en matière de transports publics – et j'en oublie encore un certain nombre – mais sur toute une série d'enjeux sur lesquels c'est la dette écologique aujourd'hui qui est en croissance de manière extrêmement forte et qui, elle non plus, n'est prise en compte nulle part.

Au passage de ces enjeux autour des investissements, je me réjouis que M. Fourny en appelle aujourd'hui à l'échec électoral de la CDU/CSU en Allemagne – ces partenaires au sein du PPE. Je pense que l'on ne pouvait pas ne pas souligner cet appel qu'il a lancé aux électeurs allemands et, dès lors, à l'évolution que cela peut permettre d'envisager à l'échelle de la politique qui sera menée par cet État important qui nous est voisin.

Malheureusement, cette résolution – qui partait d'une intention extrêmement intéressante et claire dans le chef de ses auteurs, notamment M. Collignon comme premier signataire – a été affaiblie par amendement en commission. Elle n'évoque plus le report du retour à l'équilibre au-delà de 2018. Elle ne demande plus la révision des périmètres S13.12, S13.11 ou S17.13, bref la modification du logiciel européen qui est utilisé pour apprécier ces enjeux. Ces amendements, portés par le cdH, ai-je cru lire dans le rapport de la commission, sont d'autant plus étonnants qu'il y a deux mois, M. le Vice-Président Prévot estimait qu'il fallait en faire plus et non pas en faire moins. Il s'exprimait à l'égard d'une résolution qui est adoptée par le Parlement bruxellois, sur des bases assez semblables à celles dont nous discutons ici, dont il disait : « Cette résolution est avant tout symbolique et ce sont d'abord les discussions au niveau des exécutifs qui pourront faire bouger les choses ». C'était dans *Le Soir* du 26 décembre 2016. On est comme cela informé de ce que pense le Gouvernement de notre discussion.

Forcément, la question qui s'en suit, c'est de voir au niveau de l'Exécutif, Monsieur le Ministre, où vous en êtes par rapport à ces enjeux, puisque le vice-président considère que cette résolution est seulement symbolique et que ce qui compte, c'est ce qui se passe au sein du Gouvernement.

De même, l'auguste président de notre assemblée s'était exprimé dans le même sens, en appelant – je le cite, sans trahir son propos – à une action du Gouvernement et estimant que : « Une résolution ne suffit pas. Il faut un ultimatum au sein du Conseil européen ». Un ultimatum, on est là avec un vocabulaire extrêmement fort, qui est certainement à la hauteur des enjeux dont nous parlons.

Dans la résolution, la difficulté, c'est qu'avec tous ces éléments qui, me semble-t-il, contribuent au débat pour enrichir le texte, on a finalement des amendements qui ont été, eux, dans le sens inverse et qui sont venus affaiblir le texte. C'est évidemment difficile.

Cette double carence n'altère pas notre envie de soutenir cette résolution, mais à côté de ces éléments, il

y a aussi la réalité de l'action du Gouvernement. Il ne faut pas seulement aller plaider au comité de concertation, il ne faut pas seulement aller plaider au Conseil européen, dans les instances européennes, il ne faut pas seulement écrire des livres sur l'Europe en panne ou des cahiers de la présidence, ou des résolutions. Il faut aussi agir dans l'espace dans lequel nous sommes, ici, au niveau wallon. En la matière, nous n'y sommes pas.

Nous avons déposé un amendement, puisque les auteurs ont indiqué la volonté de travailler avec des amendements. Je pense qu'ils pensaient à d'autres groupes politiques que le mien et j'aurai bien sûr l'humilité de l'arithmétique, évidemment, de la situation de la configuration politique. Néanmoins, un amendement contributif, un amendement positif pour simplement remettre ces éléments essentiels qui étaient présents dans le texte initial.

Certains des amendements discutés en commission affinent les choses. Effectivement, les investissements qui étaient évoqués dans le texte initial étaient sans doute compris de façon très large, dans un vocabulaire peut-être trop flou. Là-dessus, il y a des éléments qui précisent sans doute la portée du texte, mais par contre, ce rapport à l'échéance 2018, cela me semble quand même un élément extrêmement important.

La coalition gouvernementale a-t-elle aujourd'hui l'intention de nous dire qu'en réalité, elle prépare pour le budget 2018 un retour à l'équilibre dès à présent ? Le budget 2018, c'est dans quelques mois. On en sera saisi aussi au Parlement en octobre, le Gouvernement aura son conclave en septembre, les administrations commenceront à y travailler au mois de juin. On est là à l'échéance de quelques semaines, on ne parle pas de quelque chose qui est très éloigné dans le temps.

Je suis donc surpris de constater ce qui est proposé ici aujourd'hui, à savoir que, finalement, on veut réaffirmer la volonté d'un retour à l'équilibre en 2018. En tout cas, on a supprimé cet élément positif qui était présent dans le texte de M. Collignon et Consorts. Cet amendement vise donc simplement à retrouver cette formulation claire et également la formulation relative à la modulation de la trajectoire budgétaire en fonction de la contribution aux investissements, ce sont les mots du primo-signataire que je fais miens dans cet amendement, que nous faisons nôtres dans cet amendement.

Au-delà encore de ces éléments futurs, il y a encore la trajectoire telle que le Gouvernement l'a suivie depuis maintenant presque trois ans. Le Gouvernement a entrepris, il y a trois ans, une politique de retour à l'équilibre accélérée. Rappelez-vous ces 60 % d'effort sur la première année budgétaire. Rappelez-vous que, depuis la fin de l'année 2015, le Gouvernement sait qu'il peut compter sur 100 millions d'euros en matière de climat, avec les accords sur le *burden sharing* et que le Gouvernement ne s'en préoccupe finalement que depuis quelques semaines et donc a retardé lui-même le moment où ces investissements allaient pouvoir intervenir, alors que ces investissements sont appelés de toutes parts, alors que ces investissements sont relativement évidents quant à leur nécessité.

Effectivement, ces 100 millions d'euros sont dans un accord politique conclu en décembre 2015. Depuis ce moment-là, on peut préparer cette dépense, on peut préparer ces investissements et, finalement, on a utilisé des éléments peu crédibles quant au fait que l'argent n'était pas encore arrivé sur le compte, pour pouvoir justifier le temps passé à ne pas préparer ces enjeux.

Faut-il encore rappeler que, déjà depuis deux exercices, le Gouvernement, non seulement définit une trajectoire relativement forte, mais qu'en plus, il dégage chaque année un surplus budgétaire de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il s'en félicite d'ailleurs régulièrement, alors que nous débattons ici de la nécessité d'augmenter, non pas la dépense de manière générale, mais d'augmenter la dépense ciblée sur des investissements qui permettent de préparer l'avenir.

Voilà donc les raisons pour lesquelles il y a, dans cette résolution, des éléments positifs. Il y a, dans cette résolution, des éléments positifs qui ont été supprimés et que nous proposons de réintroduire. Il y a alors un questionnement autour de l'action du Gouvernement. Je vous écouterai, Monsieur le Ministre, j'écouterai aussi les auteurs par rapport à la possibilité d'intégrer cet amendement et de rendre ainsi une crédibilité plus grande aux propos qui sont tenus par les uns et les autres et d'avoir aussi une cohérence plus grande entre les propos et ce que l'on trouve dans cette résolution. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Je m'étais promis d'être court, mais finalement, au vu des débats, je vais un peu me permettre de commenter les positions des uns et des autres, en tout cas, non pas les commenter, mais les analyser et peut-être les mettre au diapason d'une certaine incohérence. Je vais m'expliquer.

Le Gouvernement wallon a fait son choix, pour le budget 2017, de ne pas externaliser les dépenses publiques d'investissements. La répartition des dépenses d'investissements stratégiques, sur plusieurs exercices constituerait une alternative à l'externalisation pure et simple des dépenses.

La charge serait étalée non plus en fonction du rythme d'exécution de l'investissement, mais plutôt sur la base d'un amortissement comptable. L'identification des dépenses affectées aux investissements stratégiques

devrait permettre d'évaluer concrètement le caractère du déficit budgétaire d'une entité. Pour être pleinement efficiente, cette position devrait être adoptée formellement par l'ensemble des pouvoirs publics et être relayée par le Gouvernement fédéral auprès des autorités européennes.

Cette position n'est pas contraire à l'assainissement public. La Commission européenne a d'ailleurs déclaré dernièrement que, même si l'assainissement public est indispensable, une augmentation des dépenses publiques permet de soutenir l'économie. La dernière simulation du Bureau fédéral du Plan conforte cette déclaration puisque, sur le long terme, les investissements publics exercent un effet levier important sur la croissance à long terme.

Dans le cadre du Programme de stabilité, à côté de l'Entité I – l'État fédéral et la sécurité sociale – et l'Entité II – les Régions, Communautés et pouvoirs locaux – il me semble que la création d'une Entité III – et je viens sur ce point – pourrait aussi constituer une alternative crédible, constructive et cohérente en permettant clairement d'identifier l'ensemble de ces investissements productifs tout en donnant une explication pédagogique du déficit de l'ensemble des pouvoirs publics belges. Les investissements de chaque Région ne seraient plus rapportés au budget de cette seule Région, mais au budget de l'ensemble des pouvoirs publics belges.

Certains investissements sont d'une telle ampleur – je pense au ring d'Anvers ou au tram de Liège – qu'il est très difficile de pouvoir le prendre en compte sur un exercice, si ce n'est à globaliser son impact sur le budget de l'ensemble de l'entité Belgique. Bien sûr, il faudrait s'accorder sur un échéancier, sur un calendrier de réalisation. Il va de soi que tous les investissements ne pourraient pas être concrétisés au même moment.

Je ne vois pas en quoi le fait de voter cette résolution empêche le débat sur la création d'une Entité III, de nourrir cette réflexion et de porter le combat là où il faut le mener aussi.

Monsieur Crucke, c'est là qu'il me semble que, dans votre positionnement – teinté d'un certain lyrisme, d'ailleurs – il y a pour moi une sorte de plaidoyer isolationniste. Quand j'entends certains responsables libéraux européens, je ne retrouve pas le discours que vous incarnez ici. Quand j'entends effectivement le Gouvernement fédéral, et notamment ses plus hauts responsables libéraux, se positionner, je ne reconnais pas vraiment non plus le discours que vous tenez ici. C'est d'autant plus incohérent que, finalement, vous marquez un accord de principe sur le contenu de cette résolution, mais c'est sur quelques points de détail auxquels vous vous accrochez comme un marin sur le mât d'un bateau complètement perdu en plein océan Atlantique – on dirait Alain Bombard sur son catamaran, dans les années 50, qui voguait au fil de l'eau – je me dis que vous ne gardez pas le cap et que vous essayez de justifier pourquoi vous ne voterez pas une motion avec laquelle vous êtes quand même fondamentalement d'accord, à 90 ou 95 %.

C'est un peu aussi la même remarque que je voudrais faire à M. Hazée. Finalement, vous êtes tous les deux dans une posture qui justifie quelque part l'injustifiable. Vous êtes d'accord avec le fait qu'il faut considérer l'investissement public comme étant un instrument de relance économique, mais quand il s'agit d'apporter votre soutien à un gouvernement auquel vous ne participez pas, vous cherchez les arguments qui vous permettent de vous en sortir – habilement, je dois le dire – et souvent avec un discours intelligent et un positionnement qui a un certain fond, mais qui ne vous exonère pas pour moi, et selon moi, de la raison et de l'obligation de reconnaître, à un moment donné, qu'au-delà des clivages, je pense, sur ce sujet, nous devrions être dans une forme d'union sacrée au niveau wallon pour défendre la viabilité d'une Wallonie, sa prospérité, le fait de considérer l'investissement comme un instrument de relance, la création d'emplois et le fait que l'État ou que le pouvoir public doit jouer un rôle moteur dans la circonstance.

Le plaidoyer que M. Crucke a tenu est d'autant moins justifiable, à mes yeux, qu'il a les leviers – Didier Reynders aux Affaires étrangères, Sophie Wilmès au Budget – pour faire changer l'Europe qui, aujourd'hui, est, effectivement, avec M. Crucke et le MR wallon, isolée sur le positionnement de l'investissement public en matière de relance économique, et donc d'un traitement SEC différencié.

Là, je voudrais effectivement vous dire : « Rejoignez-nous, rejoignez le FMI, rejoignez l'OCDE, rejoignez la Banque nationale de Belgique, rejoignez le Bureau fédéral du Plan, rejoignez le Gouvernement fédéral, rejoignez tous ceux qui veulent faire comprendre à l'Europe et au MR wallon, qu'il y a un positionnement différent à trouver aujourd'hui et que le monde a changé et qu'il est temps de s'en rendre compte », d'autant plus, me semble-t-il, qu'animé par l'envie de faire de l'investissement un acte majeur de sa politique, le Gouvernement wallon a décidé de considérer que son déficit au budget 2017 – les - 300 millions d'euros de déficit – sont des dépenses d'investissement public. Cela montre donc à quel point le Gouvernement est cohérent par rapport à son positionnement de principe.

Quant aux réflexions et commentaires de notre collègue, M. Hazée, je voudrais quand même pointer deux ou trois éléments. Il a parlé du milliard d'investissements proposé par le ministre fédéral de la Mobilité. Je suis comme lui, j'espère que ce milliard vertueux ne sera pas un milliard virtuel. Il revient au ministre à prouver qu'il a les reins suffisamment solides pour appliquer son positionnement politique.

Je partage, en outre, totalement votre point de vue sur le fait que, dans l'investissement, il y a la constitution d'un patrimoine et que, par conséquent, toute logique et toute cohérence voudraient qu'à côté de la dépense d'investissement, on regarde l'enrichissement en termes de patrimoine que cela constitue pour la Wallonie.

Je voudrais, dès lors, terminer sur deux points précis.

Sur le retour à l'équilibre en 2018, je pense que la résolution ne s'éloigne pas du caractère inéluctable du non-retour à l'équilibre budgétaire en 2018. J'ai d'ailleurs moi-même été clair à ce sujet. Je pense que le vice-président du Gouvernement wallon et que le ministre-président du Gouvernement wallon, dans les conférences de presse liées à la présentation du budget 2017, ont dit clairement qu'un retour à l'équilibre budgétaire en 2018 était impossible, si c'est au prix des larmes et du sang.

Nous y sommes. Nous y sommes, nous avons traversé aujourd'hui des périodes d'instabilité budgétaire qui ont été créées par un ralentissement de la croissance, par le fait que des paramètres macroéconomiques élaborés dès 2014 par les meilleurs spécialistes belges, se basant, eux-mêmes, sur des études prospectives internationales.

Ces paramètres macroéconomiques ont diamétralement changé. Nous avons eu le *tax shift*, nous avons eu le débat sur la dotation négative des infrastructures hospitalières. Nous avons eu, un peu comme le géant Atlas qui, sur les anciens billets de 1 000 francs, supportait le poids du monde, nous avons eu, sur les épaules de la Wallonie, toute une série de charges qui sont arrivées, auxquelles on ne s'attendait pas, et nous faisons front. Nous faisons front, parce que nous pensons qu'il faut aller dans le sens d'un assainissement budgétaire. Il serait déraisonnable de se retirer de ce monde qui fait peser sur nous des charges si lourdes et de se contenter de le contempler et de se dire que cela va aller. Et qu'en ne faisant rien, cela va aller. Non !

Nous voulons un assainissement budgétaire. Nous venons de réaliser plus de 1,2 milliard d'euros d'économie en quelques années, mais c'était nécessaire. Nous l'avons fait avec les choix qui nous semblaient les plus justes et les plus appropriés, sans faire peser ces choix, comme certains gouvernements européens l'ont fait, sur les épaules de nos concitoyens ou de nos entreprises.

Ces choix-là ne nous exonèrent pas de nos responsabilités par rapport aux générations futures qui sont d'apporter, il est vrai, progressivement et de manière soutenable, un retour à l'équilibre budgétaire.

Il est évident que pour 2018, ce retour à l'équilibre budgétaire me semble inatteignable. Je l'ai dit et je le redis. En aucun cas, je ne considère que la résolution qui sera votée en fin de débat s'éloigne totalement de ce schéma et de cette proposition, en tout cas de ce positionnement que je viens d'exprimer.

Je voudrais en terminer en disant, Monsieur Hazée, que vous considérez que nous n'en faisons pas suffisamment. Nous ne faisons pas assez d'investissements. Oui, peut-être, mais quand je reprends le montant total des investissements sur le budget 2017, investissements, aides à l'investissement et cofinancement, nous sommes à 1,5 milliard d'euros sur un budget de 12 milliards d'euros.

Je trouve qu'effectivement l'on peut toujours dire que la mariée n'est jamais suffisamment belle, mais venir dire que l'on ne fait rien et venir dire que le Gouvernement est dans une posture, et dans le discours, et que quand vous entendez le vice-président du Gouvernement, quand vous entendez le ministre-président, et que vous entendez le président de ce Parlement prendre des positions et ne pas les assumer dans la pratique, des décisions que la majorité prend, je vous dis : « Non, les chiffres sont là : 1,5 milliard d'euros d'investissements, ce n'est quand même pas rien à l'échelle du Gouvernement wallon ».

J'en terminerai en disant, dès lors, que j'ai foi en vos cohérences, j'ai foi en votre travail et nous pouvons encore cheminer ensemble en ayant, au minimum, une abstention sur cette résolution. Voter contre cette résolution me semble être une aberration au vu des discours, positionnements, que vous avez pris ces derniers mois et en totale incohérence avec l'engagement de tous ceux qui veulent faire en sorte que la Wallonie relève le cap et les défis qu'elle s'est assignés.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous revenons vers l'auteur de la résolution, l'auteur principal, tout au moins.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je crois que la prise de parole de M. le Ministre va me permettre une réplique plus brève parce qu'il a bien expliqué pourquoi les positions des groupes MR et Ecolo relevaient plus du positionnement politique que d'affirmer un acte politique, me semble-t-il, symbolique, mais qui doit avoir du poids au niveau de la Wallonie et qu'effectivement, l'on avait un peu d'arguties au niveau de ces deux groupes.

D'abord, Monsieur Hazée, je veux vous dire que je respecte tout le monde. Ceci étant, cette résolution a été discutée au mois de janvier, elle a été reportée à quinzaine, et d'autre part vous m'annoncez maintenant des amendements qui ne respectent même pas le texte

puisque si vous prenez le dispositif en point trois, celui-ci prévoit justement que l'on poursuit des efforts de relance économique en augmentant le rythme des investissements publics, sans faire du retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire un dogme. Dès lors, je ne vois pas ce que vous pouvez apporter de plus. Vous avez eu l'expression du ministre. Par ailleurs, on a toujours eu un positionnement extrêmement clair et des déclarations claires à chaque examen budgétaire en disant que ce n'était pas un dogme. Pour nous, l'on tentait de concilier effectivement un sérieux budgétaire, mais que ce sérieux budgétaire ne devait pas devenir un dogme qui handicapait nos possibilités d'investissements.

Dès lors, vous devez pouvoir nous rejoindre sur cette proposition qui est un réel acte politique d'autant plus fort à soumettre aux comités de concertation et à cette Belgique compliquée, et à l'essentiel, à l'endroit du Gouvernement fédéral pour exprimer une position du Parlement.

Je puis donc déduire une chose, en tout cas des différentes expressions, c'est que tout le monde reconnaît que l'investissement public est nécessaire.

Maintenant, à l'inverse, si l'on ne change pas les règles comptables européennes, on ne va tout simplement pas y arriver, parce que ce sera impossible. Il faut absolument passer par là.

Quant à la remarque qui vise les investissements, ils sont également définis dans un considérant comme étant des investissements qui apportent une plus-value stratégique et économique ; en d'autres termes, un investissement productif. Dès lors, je vous invite à relire la proposition de résolution pour revenir sur vos propos et je vous invite également, Monsieur Crucke, à faire preuve de combativité et à porter le fer auprès du Premier ministre – apparemment, aujourd'hui cela ne va pas, mais il y a des jours comme cela, il faut faire avec – et de pouvoir convaincre au sein de votre parti par rapport au plan d'investissement. Concernant le plan d'investissement, c'est fort bien de lancer un slogan, mais on sait quand même lire un budget et, au budget fédéral, la ligne c'est zéro. Je ne sais donc pas comment on fait un investissement avec zéro euro budgété. Vous devez pouvoir porter le fer.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vois que l'on arrive à la fin de la séance, je ne vais pas être beaucoup plus long. Je demande simplement aux deux groupes d'opposition de pouvoir nous rejoindre. Je dis à l'avance à M. Hazée que l'on ne votera pas ses amendements, parce que je trouve qu'ils arrivent extrêmement tardivement et je pense que le ministre a plutôt démontré avec brio que vous faisiez du positionnement politique plutôt que de nous rejoindre dans un geste qui est essentiel pour la Wallonie ; portez un geste symbolique et d'ampleur politique pour que la Wallonie donne à nouveau le ton sur l'Europe.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie aussi le ministre pour sa contribution à l'exercice. Si je pouvais faire abstraction du fait qu'il est toujours ministre du Budget de Wallonie, on pourrait s'entendre sur plusieurs points, Monsieur le Ministre. Je ne peux pas faire abstraction de celui que j'ai en face de moi en termes de responsable politique du budget wallon, c'est peut-être cela que vous ne devez pas oublier.

Quand vous me dites : « Monsieur Crucke, quand je vois des imminents libéraux... »...

(Réaction d'un intervenant)

Non, éminents. En me comparant à eux, vous me faites beaucoup trop d'honneur – je ne tiens vraiment pas à être comparé. Surtout européens, nationaux, non.

Quand je les entends, eux, et que je vous entends ici, je n'entends pas la même chose, je n'entends pas le même discours. Je vous rassure – si cela peut vous rassurer – quand je vous entends et que j'entends M. Collignon, je n'entends pas la même chose non plus, pourtant vous êtes quasiment l'un à côté de l'autre dans ce Parlement. Ceci dit, je peux vous expliquer pourquoi vous n'entendez pas la même chose, parce que je peux accepter que, lorsque vous entendez des libéraux européens ou même des libéraux fédéraux, vous n'entendez pas la même chose que ce que je vous dis ici, au niveau régional, c'est qu'il y a en plus la situation de la Wallonie.

Quand je les rencontre et que l'on parle de la même chose, on est sur la même ligne en termes de politique philosophique et budgétaire. Dès que je leur dis que je viens de la Wallonie, on me répond, au niveau européen : « La Wallonie, vous venez de là ? C'est possible ? Vous n'êtes pas encore mort ? ». Non, je ne suis pas mort, c'est possible. Je leur explique alors le débat que j'ai avec vous et j'entends : « On va avoir du mal à les convaincre. Ce sont les derniers que l'on arrivera à convaincre un jour ».

Quand on me parle d'isolationnisme isolé, mais qui est isolé ? Les libéraux qui sont ici ? Non. Ceux qui sont isolés, ce sont ceux qui viennent ici nous parler d'Europe, mais quand ils ont l'Europe en face d'eux, ils disent : « Allez voir ailleurs si l'on y est ».

Entendre me dire que l'on est isolé, c'est oublier tout l'historique de ce que vous avez fait. Alors, me comparer à Bombard, c'est magnifique, parce que c'est un homme que j'adore. Vous ne le savez pas, mais il y a beaucoup d'hommes que j'aime – des femmes aussi, je vous rassure.

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur le Ministre, Bombard, vous vous êtes un peu moqué de son rafiot en disant : « Bombard sur son

rafiot ». Bombard sur son rafiot, il est arrivé de l'autre côté, il est arrivé à bon port. Savez-vous comment s'appelait ce rafiot ? L'hérétique. Avec l'hérétique, il est arrivé de l'autre côté.

Si vous me demandez aujourd'hui si je préfère être sur le rafiot de Bombard qui traverse – il tenait bien la barre, parce qu'il faut le faire – et qui arrive de l'autre côté, sain et sauf, en ayant prouvé que c'est possible alors que personne n'y croyait ? Si je préfère ce rafiot-là plutôt que le Titanic wallon que vous êtes en train de piloter ? Oui, oui, je préfère effectivement ce rafiot-là. Il est, pour moi, beaucoup plus sûr aujourd'hui.

Et vous savez, une des choses que Bombard a prouvée est qu'une des premières causes de mortalité pour un marin, ce n'était pas la soif ou la faim, on pouvait lutter contre cela, c'était le désespoir, la terreur. C'est cela, le désespoir aujourd'hui. C'est votre désespoir qui va vous faire mourir parce que vous n'avez plus d'alliés, parce que votre seule source aujourd'hui est de dire que votre budget 2018 ne tient pas la route. Il y a de nouveaux éléments, on cherche toujours lesquels, mais enfin il y a des nouveaux, tout est nouveau. Cela ne tiendra pas, 2018, je vous le dis, tout ce que j'ai dit, oubliez-le, c'est fini, on ne tiendra pas.

Mais qu'est-ce que cela ? C'est un tableau épouvantable. Je ne peux pas. Je préfère dire que, demain, je me serrerai la ceinture, j'aurai moins à manger, j'aurai moins à boire, je vais prouver qu'on peut, en se serrant la ceinture, faire des investissements qui rapporteront ; je préfère dire cela, tenir ce langage-là au citoyen wallon plutôt que lui dire qu'on va continuer à dépenser comme on le fait maintenant, que l'on va investir en plus, advienne que pourra pour les suivants, ceux-là paieront l'addition, mais on ne sera peut-être plus là.

Cela n'est pas mon discours et ce ne sera jamais le discours d'un libéral. Ce que je vous ai dit, pour ne pas être long et puis le Président va encore m'engueuler sinon. De toute façon, j'ai plein de choses à dire sur cela. C'est incroyable, mais pour ne pas être long ...

Simplement, moi, je veux bien reprendre tous les discours, mais il y a deux choses encore. Les fonds Juncker – parce que j'aime bien ces fonds Juncker – on est en train de me dire que Charles Michel n'avance pas sur son fonds d'investissement. Vous rigolez ou quoi ?

Non, ce n'est pas vous, Monsieur le Ministre, je le reconnais, puisque vous, au Comité de concertation, vous savez que cela avance. Mais au cdH, on vient nous dire... mais peut-être que vous ne les informez pas. Cela, je ne sais pas comment ça se passe.

Les groupes de travail avancent bien, mais c'est vrai que ce n'est pas un pays facile. Trouver un consensus entre autant d'entités, on le sait, ce n'est pas qu'en matière budgétaire les investissements, ce n'est pas facile.

Mais, selon l'info que j'en ai, je pense qu'ils m'informent convenablement et je pense que cela avance bien. Mais les fonds Juncker pour la Wallonie, je vais vous dire, moi, ce qu'a dit M. le Ministre-Président, au mois de novembre, ce n'est pas si loin, Monsieur Fourny, lorsque je l'interroge pour la ixième fois sur les fonds Juncker : « Monsieur le Député – oui c'était à moi – sur les projets, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer, à ce stade, il n'y a rien de nouveau par rapport à la dernière réponse que je vous ai apportée ». Cela, c'était en novembre 2016. Savez-vous quand j'ai eu la dernière réponse ? En avril. On ne peut pas dire que j'ai vraiment insisté tous les mois donc, j'ai laissé le temps.

Donc, au mois de novembre pour les Junckers rien de nouveau par rapport à avril. Alors on avance. Cela, ça bouge, Monsieur Fourny, ça bouge.

C'était le portefeuille de financement PME dont M. Fourny a parlé. Quand il n'y a rien, on s'en souvient évidemment qu'il n'y a rien : 20 millions. Savez-vous de combien on parle ici ? On parle de 500 milliards.

Eurêka, la Wallonie a 20 millions ! On parle de 500 milliards. Mais, de qui se fout-on ? Normalement, le ministre-président est très prudent. Il a bien dû se rendre compte que s'il ne me répond que cela, ça ne va pas aller très loin.

Et concernant ce fameux plan Juncker – puis il le dit en Anglais – comme il s'appelle dans son langage officiel, c'était le nom anglais – effectivement, j'ai lu comme vous qu'il était proposé de prolonger, et cetera, d'apporter également des améliorations à la plateforme européenne, et cetera, qu'il est l'organe qui est différent. Pour le reste... » et il continue à soutenir l'idée, l'idée d'investissement.

Mais moi, je ne demande pas de soutenir l'idée, je demande de concrétiser. « Il y a juste quelques petites interrogations sur le timing, c'est très tôt. Cela fait une bonne année que le fonds est véritablement en fonctionnement ».

Mais, de qui se fout-on ici ? On vient de dire que Charles Michel n'avance pas et là, on nous dit, après un an, que c'est trop tôt, qu'il faut laisser 10 ans. Pensez-vous que la Wallonie a encore 10 ans à attendre ? Allez, il faut arrêter de rigoler. Rejoignez-nous sur notre rafiot, ce sera plus sûr que sur votre Titanic qui va finir par se casser la gueule.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny

M. Fourny (cdH). - J'ai l'impression que M. Crucke nous embarque dans un sujet qui n'a strictement rien à voir avec la résolution.

Vous savez que M. Bombard était médecin. Il n'était pas navigateur. Savez-vous pourquoi il s'est perdu ? Parce qu'il ne savait pas calculer. J'ai le sentiment que vous ne savez pas calculer non plus.

(Rires)

(Applaudissements)

Il croise dans son cheminement un paquebot et puis, on le recueille. Ensuite, il se nourrit et remonte sur son rafiot et s'en va. Mais il arrive 10 jours plus tard à bon port. Il arrive là où il devait aller. Il avait erré. Je pense que vous êtes dans « les errement » complet. Lorsque vous parlez de choses et d'autres et notamment du fonds Juncker, c'est très bien, c'est la fin de journée et donc, c'est amusant et continuons.

Mais, quand on parle de 500 milliards, Monsieur Crucke, vous le savez comme moi, si vous parliez à des novices ou à des écoliers qui débarquent dans cette assemblée, je pourrais encore comprendre.

Mais vous savez que les 500 milliards d'euros, c'est une annonce qui a été faite voici quelques jours par M. Juncker. Qu'a-t-elle dit ? « C'est l'espoir que j'entends porter ! » Mais les 500 milliards d'euros, ils ne sont pas là. On est à 250 milliards d'euros. Et sur les 250 milliards d'euros, ils ne sont pas tous engagés. Ce que je vous dis, par rapport aux 20 millions d'euros qui ont été engagés au niveau de la Wallonie et des démarches qui ont été faites, elles ont été immédiates. On a saisi l'opportunité. Il y en a d'autres qui vont arriver. Là, vous verrez, on sait calculer et on ira les chercher.

Là où je vous invite vraiment à travailler, c'est sur le fond de la résolution. Parce qu'à un moment donné, vous savez, on ne peut pas dire tout et son contraire. Aussi, au niveau fédéral, dire : « Écoutez, on va mettre un milliard d'euros dans la SNCB. On va remettre un milliard d'euros pour le Plan national d'investissement » et, ensuite, ne pas être cohérent et ne rien faire. Il faudrait être véritablement vertueux et passer à l'acte. Pour passer à l'acte, vous ne saurez le faire que si vous avez l'aval de l'Europe.

Votre attitude nous isole, isole la Belgique. Si vous avez entendu, et si vous parlez avec vos collègues qui participent à la CALRE et qui participent à ces travaux, au niveau européen, nous ne sommes pas isolés ; l'Allemagne est isolée. Si l'on veut avancer au niveau de l'esprit des règles SEC, les faire évoluer, les faire bouger, on ne le fera que si tout le monde, à l'unisson, défend la même position en Belgique. Qui porte cette voix ? C'est le Fédéral, c'est votre Premier ministre, c'est le ministre des Affaires étrangères, c'est le ministre des Finances. C'est là que vous devez porter le fer.

On peut discuter de Bombard, de ses calculs ou pas et de ses errements, mais la vérité est là. Et l'enjeu politique, il est là. Je vous invite véritablement à y aller.

Deuxièmement, vous nous faites état de la prise en charge au niveau wallon des dépenses, comme on le fait au Fédéral. Au Fédéral, on ferme les hôpitaux, on ferme les services, on coupe les soins de santé ; tout va bien dans le meilleur des mondes.

Non seulement, on pénalise les services à la population, mais de surcroît, nous devons assumer des décisions pour lesquelles on n'a même pas été concerté. Il faut quand même bien le dire, le *tax shift*, qui n'a pas été chiffré, on l'a quand même chiffré : 180 millions d'euros cette année. En 2020, on sera à 320 millions d'euros. On doit le chiquer, pur et simple.

Les hôpitaux, les dotations négatives, là, on ne sait pas lire les lois. On ne sait pas lire les accords – cela me rappelle d'autres choses que l'on analyse par ailleurs. À un moment donné, un peu de cohérence, de grâce, par rapport au discours. Franchement, sans polémique, vous seriez bien inspiré, à tout le moins, de vous abstenir et de rentrer dans cette logique dans laquelle les Bruxellois se sont inscrits pour dire qu'ils demandent au Gouvernement fédéral – les Flamands vont le faire également – de porter le combat là où il le faut au niveau des normes SEC afin de pouvoir les faire bouger. C'est cela le plus important. C'est cela l'objectif. Rejoignez-nous, je vous invite.

Monsieur Hazée, ne vous inquiétez pas.

M. Crucke (MR). - Monsieur Fourny, avez-vous dit cela à Moody's ?

M. Fourny (cdH). - Je n'ai pas discuté avec Moody's. Moody's, en tout cas, ne nous remet pas en question à ce propos. Par rapport à l'Allemagne, vous savez, je ne suis pas le porte-parole de la CDU, même si je peux partager un grand nombre de ses valeurs. Il peut y avoir aussi des différences de points de vue par rapport à la manière dont on appréhende les choses, notamment en matière financière.

Oui, effectivement, Martin Schulz, qui a été dans l'Europe parce qu'il a quand même été président de cette grande assemblée, a quand même vu clair. Il a entendu les messages qui lui ont été rapportés aux quatre coins de l'Europe par l'ensemble des pays où on lui a demandé, justement, de faire en sorte que l'on évolue au niveau du discours. Que l'on défende ce point de vue ! Je ne suis pas gêné de défendre cela. Une campagne électorale, à un moment donné, permet aussi de faire avancer les lignes. Et les accords après les élections permettent aussi de faire avancer les lignes. Vous devriez vous réjouir.

Pour ce qui concerne l'équilibre en 2018, je pense que le discours du début de la législature et celui-ci, il a quelque peu évolué et sur tous les bancs. Personne ne peut dire que, raisonnablement, tout le monde pense qu'en 2018, l'on peut considérer que l'équilibre sera atteint. Celui qui l'affirme ici haut et fort, je pense que

c'est un menteur. Il n'y en a qu'un qui peut encore oser le faire maintenant, il l'a fait voilà deux ou trois jours au niveau fédéral, on verra bien ce que cela va donner. Les trucs et ficelles, à un moment donné, cela a ses limites.

Ce n'est pas une fin en soi. Quand vous reprenez des propos retirés de leur contexte, de la bouche de M. Prévot, dans une interview dans *Le Soir*, il n'a jamais dit que le retour à l'équilibre était une fin en soi. Il y a des réalités. Le ministre du Budget vient de le dire. Je partage son point de vue. C'est un objectif, l'assainissement des finances publiques, qui ne peut pas partager cet objectif maintenant ? Qui lève le doigt ?

Si l'on ne sait pas, on reporte un petit peu l'effort. Oui, il faudra le faire, on l'a déjà dit. Cela a été dit au moment du budget. Cela sera redit au moment de l'ajustement budgétaire.

Ce n'est pas une fin en soi, mais on le fera avec sérieux. On le fera avec la volonté de sortir la Wallonie de l'ornière dans laquelle elle était, vu la crise qu'elle a dû traverser au niveau financier.

Je pense que les investissements importants qui ont été engagés, à savoir plus de 1 milliard d'euros – ceux-là, c'est de l'argent sonnant et trébuchant, ce n'est pas du virtuel – vont nous permettre de faire avancer la cause commune qui est la nôtre.

De nouveau, si vous ne voulez pas dire oui pour des raisons idéologiques et parce qu'il manque un petit bout de phrase que vous nous amenez maintenant par rapport à cet équilibre 2018, nous vous disons de face, nous vous l'avons déjà dit, vous ne voulez pas l'entendre : rejoignez-nous ! Faites le pas ! La main est tendue. Votez avec nous, ou à tout le moins, abstenez-vous !

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais dire au ministre que lorsque le Gouvernement est dans le bon, nous n'avons jamais de peine à le soutenir et nous le ferons, encore tout à l'heure, avec les projets de décret qui sont aujourd'hui présentés.

Je vous ai bien entendu sur 2018, déjà avant la séance d'aujourd'hui, encore aujourd'hui. Ce que je ne comprends pas, c'est que cet élément qui était dans le texte initial de la résolution, le fait d'acter clairement que le report du retour à l'équilibre est porté au-delà de 2018, ait été enlevé. Quel est le sens qu'il faut donner à cette action politique en commission dès lors que cet élément très positif était présent dans le texte initial et a été enlevé ?

En outre, l'amendement a une double dimension. Il reprend aussi un autre élément qui était également présent dans le texte initial et qui indiquait clairement la volonté de moduler la trajectoire budgétaire en fonction de la contribution à l'investissement public. C'était un élément clé de la résolution déposée par les auteurs initiaux. Cet élément a également disparu.

J'entends bien, Monsieur Collignon, que je n'étais pas présent en commission. Je peux m'en excuser, si vous le souhaitez, j'étais ce jour-là, en Commission des affaires générales, pour un autre débat qui me tenait à cœur sur la fonction consultative, dont on a discuté ici en séance plénière. J'avais, là, une vingtaine d'amendements. Je n'aurais peut-être pas dû faire ce choix-là, parce qu'en fait, ils ont quasi tous été refusés, encore qu'il y en a encore l'un ou l'autre qui a été retenu.

M. Collignon (PS). - Pour la précision, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que cela a été voté au mois de janvier, que cela a été reporté à quinzaine et que vous amenez des amendements au dernier moment. Convenez que ce n'est pas très élégant.

M. Hazée (Ecolo). - J'aurais sans doute pu vous les envoyer préalablement. En effet, on travaille un peu « à l'arrache ». En même temps, cet élément-là n'a rien de novateur. Je pourrais comprendre votre surprise si je venais avec un nouveau concept, une entité IV après une entité III, de nouvelles idées qui n'auraient pas été débattues. Je viens avec vos propres mots, Monsieur Collignon. Je n'ai fait que reprendre dans l'amendement ce qui était dans le texte initial. C'est à cet égard que, en effet, le fait d'avoir préparé cela ces tout derniers jours ne nous semble pas constituer un manque d'élégance, que du contraire, puisque je relance la balle chez vous, je prends ce que vous avez vous-même écrit. Je ne pense même pas en avoir changé une virgule.

J'ai sélectionné, dans le sens où je n'ai pas repris les quatre ou cinq points qui avaient été amendés par la commission, parce que certains me paraissaient moins centraux. J'ai repris une des idées centrales et je la mets ici en débat. Vous pourrez, ainsi, vous exprimer à ce sujet.

Oui à l'investissement public, non à l'affaiblissement du texte de la résolution et non aux contradictions du Gouvernement.

Je n'ai pas dit que le Gouvernement ne faisait rien. À nouveau, on caricature mes propos pour pouvoir répondre à ce que j'ai évoqué. J'ai dit qu'il y a les discours du Gouvernement, et puis que, malheureusement, le Gouvernement n'utilise pas au maximum les leviers dont il dispose, notamment ces surplus qu'il dégage, notamment ces 100 millions d'euros pour le climat, pour ne prendre que des exemples concrets et récents.

C'est là-dessus que nous ne savons pas vous suivre.

Bien évidemment, nous pouvons encore moins suivre le MR sur le dossier. Bien sûr que nous n'allons pas nous opposer à ce texte dont nous partageons le cap. Nous voudrions simplement que cette résolution soit

simplement plus crédible. C'est cela le sens de l'amendement que j'ai déposé, que nous avons déposé.

Si cet amendement est rejeté, sans fondement en fait, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Puisque la main a été tendue, votez cet amendement, reprenez ces éléments que vous aviez déposés, Monsieur Collignon, que vous ne découvrez pas aujourd'hui, puisqu'ils sortent de votre plume et, dès lors, nous pourrons alors vous rejoindre de façon plus forte.

M. Collignon (PS). - Voyez-vous, tout ce qui nous sépare de votre groupe politique, c'est que le mien sait faire des compromis pour que les choses avancent, tandis que vous restez dans le dogme et dans le discours.

M. Hazée (Ecolo). - Là, cela dépasse l'entendement parce que si j'avais écrit la résolution moi-même, elle aurait contenu toute une série d'autres dimensions beaucoup plus fortes. C'est précisément en fonction de cette volonté de contribuer concrètement, que je viens avec un texte qui est millimétré pour que vous puissiez le soutenir.

(Réaction de M. Collignon)

Vous dites : « Non, on ne veut pas le soutenir parce que le report de 2018, on va en parler, mais on ne va pas l'écrire ». Cette contribution de l'investissement à l'équilibre budgétaire et à la trajectoire, vous ne voulez pas non plus la reprendre.

M. Collignon (PS). - Écoutez, vous avez entendu le ministre, vous confinez au ridicule. Vous avez entendu le ministre dans une expression ferme. Que vous faut-il de plus ? À part pinailler, je ne vois pas ce que vous apportez.

M. le Président. - Vous l'aurez compris, chers collègues, M. Hazée et son collègue, M. Henry ont déposé un amendement tel qu'il a été développé maintenant et réitéré. Cet amendement a été déposé après approbation du rapport (Doc. 683 (2016-2017) N° 4). Il est dès lors disponible sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution telle qu'adoptée en commission.

Nous avons au programme sept votes, donc à chacune et chacun d'être attentifs, dès lors que M. le Greffier aura rappelé chacune et chacun à venir nous rejoindre.

Chers collègues, maintenant que nous sommes tous réunis, je vous propose de voter sur les projets de motion. Monsieur Hazée, vous voulez intervenir à quel titre ?

M. Hazée (Ecolo). - Un bref mot au sujet de la motion dont je suis le signataire.

M. le Président. - Je vois que vous êtes déjà fin prêt et je vous en remercie.

M. Hazée (Ecolo). - Je sentais une impatience, mais c'est au moment où vous le déciderez, Monsieur le Président.

M. le Président. - Non, mais c'est très bien. Je vous félicite d'être aussi prompt, réactif et surtout, attentif.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR L'AVENIR DE BELFIUS, PAR M. HAZÉE (DOC. 754 (2016-2017) N° 1) ET PAR M. DUPONT (DOC. 755 (2016-2017) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fourny à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur l'avenir de Belfius.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 754 (2016-2017) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 755 (2016-2017) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Dupont.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Ce sera court, c'est une question importante que M. Fourny a rappelée, en la ramenant à l'ordre du jour avec son interpellation. Plusieurs collègues s'y sont joints. Il faut se rappeler que le 13 avril 2016, il y a un peu moins d'un an, notre Parlement a voté une résolution contre la privatisation de Belfius. Aujourd'hui, une actualité a ramené ce sujet au-dessus de la pile des dossiers. On a eu un débat en commission. Il y avait du contenu dans cette résolution, ce n'était pas simplement une incantation, il y avait notamment du travail pour le Gouvernement. Il s'agissait d'étudier la possibilité, pour la Région, de devenir actionnaire de Belfius, en concertation avec les entités fédérées, en mobilisant éventuellement certains

actifs des communes qui seraient intéressées, en réfléchissant sur l'épargne citoyenne.

Tout cela était dans la résolution et, malheureusement, nous avons dû constater ensemble que le Gouvernement s'était limité à quelques échanges de courriers.

Cette motion que nous avons déposée – et j'ai pris le soin de l'écrire dans des termes extrêmement mesurés – vise simplement à rappeler au Gouvernement la nécessité de mettre en œuvre les résolutions et notamment cette résolution-là.

J'ai été un peu surpris qu'une motion pure et simple ait été déposée. Peut-être puis-je encore inviter son auteur à la retirer pour permettre d'allier les discours et les actions et de demander simplement au Gouvernement de mettre en œuvre les résolutions dont nous débattons, que nous discutons et adoptons ici.

On a fréquemment des discussions sur les résolutions. Vous-même, Monsieur le Président, vous indiquez parfois qu'il y en a trop. Qu'il y en ait trop, je laisse chacun en juger, mais en tout cas, ce qui est important, c'est que celles qui sont adoptées soient suivies d'effets. C'est le sens de cette motion.

M. le Président. - Nous vous avons écouté avec beaucoup d'intérêt, Monsieur Hazée, mais comme vous le savez, l'article 142.4 du règlement prévoit très clairement que la priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple. Je me dois d'appliquer le règlement, cela va sans dire.

M. Hazée (Ecolo). - Vous avez raison. S'il n'y a pas de retrait, il faut appliquer le règlement.

M. le Président. - Je vous rappelle que cette motion est déposée par M. Dupont.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
39 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Desquesnes, Drèze, Dufrane, Dupont, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Leal Lopez, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Baltus-Möres, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Destrebecq, Dodrimont, Durenne, Evrard, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Louvigny, Maroy, Mouyard, Nicaise, Potigny, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl, Warnier, Warzée-Caverenne.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR L'ATTRIBUTION DES POSTES DE HAUTS DIRIGEANTS AU SEIN DU SPW ET DES ORGANISMES PUBLICS, PAR MM. JEHOLET, CRUCKE ET MME WARZÉE-CAVERENNE (DOC. 756 (2016-2017) N° 1) ET PAR M. DUPONT (DOC. 757 (2016-2017) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur l'attribution des postes de hauts dirigeants au sein du SPW et des organismes publics.

La première motion motivée de MM. Jeholet, Crucke et Mme Warzée-Caverenne a été imprimée et distribuée sous le document n° 756 (2016-2017) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 757 (2016-2017) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Dupont.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
39 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Desquesnes, Drèze, Dufrane, Dupont, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Leal Lopez, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Baltus-Möres, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Destrebecq, Dodrimont, Durenne,

Evrard, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Louvigny, Maroy, Mouyard, Nicaise, Potigny, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl, Warnier, Warzée-Caverenne.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À AMÉLIORER LE SOUTIEN SOCIAL AUX AGRICULTEURS TELLE QU'ADOPTÉE EN COMMISSION (DOC. 504 (2015-2016) N° 1 À 6)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à améliorer le soutien social aux agriculteurs telle qu'adoptée en commission (Doc. 504 (2015-2016) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Leal Lopez, Lecerf, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Warzée-Caverenne.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE L'EXONÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME EUROPÉEN COMPTABLE (SEC) TELLE QU'ADOPTÉE EN COMMISSION (DOC. 683 (2016-2017) N° 1 À 4)

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement, déposé après approbation du rapport, par MM. Hazée et Henry à la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC) (Doc. 683 (2016-2017) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
59 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gonzalez Moyano, Henquet, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Leal Lopez, Lecerf, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- S'est abstenu :
M. Puget.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons passer au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC) (Doc. 683 (2016-2017) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
21 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Desquesnes, Drèze, Dufrane, Dupont, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Kapompole, Leal Lopez, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux,

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Brogniez, Crucke, De Bue, Destrebecq, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Louvigny, Maroy, Mouyard, Nicaise, Potigny, Puget, Tzanetatos, Wahl, Warzée-Caverenne.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET INSÉRANT UN TITRE X/1 RELATIF AUX AIDES DESTINÉES À REMÉDIER AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR DES CALAMITÉS AGRICOLES DANS LE CODE WALLON DE L'AGRICULTURE (DOC. 737 (2016-2017) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture (Doc. 737 (2016-2017) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Leal Lopez, Lecerf, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Warzée-Caverenne.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET INSÉRANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ (DOC. 743 (2016-2017) N° 1 À 9)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 743 (2016-2017) N° 1 à 9).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Baltus-Möres et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fontaine, Fourny, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Leal Lopez, Lecerf, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Warzée-Caverenne.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 18 heures 42 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal
M. Jean-Marc Dupont, PS
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Patrick Lecerf, MR
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

INDEX DES MATIÈRES

– Aéroports régionaux
– Agriculteurs
– Aide alimentaire
– Animaux des personnes sans abri
– Arrêtés de reventilation de crédits budgétaires
– Belfius
– Caisse d'investissement de Wallonie
– Calamités agricoles
– Centrale biomasse
– Centres cde compétence
– Chats errants
– Code de Développement territorial
– Code wallon de l'Agriculture
– Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
– Code wallon pour l'Action sociale et la Santé
– Cour constitutionnelle
– Demandeurs d'emploi
– Discrimination ethnique en matière de logement
– Donations
– Employabilité des travailleurs
– Gîtes et hébergements touristiques
– Glyphosate
– Gobeleterie Durobor
– Institutions européennes
– Maisons de repos
– Marché régional de l'électricité
– Marché régional du gaz
– Métiers en pénurie
– MIPIM 2017
– Ostbelgien
– Postes de hauts dirigeants au sein du SPW et des organismes publics
– Projets de décret déposés au Parlement
– Rapports de commission
– Système européen comptable (SEC)
– Travaux sur le domaine public
– Tunnel de Cointe
– Unité de biométhanisation d'Herstal

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Bureau économique de la Province de Namur/Agence de développement économique durable en Province de Namur
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CDU-CSU	Union chrétienne-démocrate d'Allemagne-Union chrétienne-sociale en Bavière
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CGT	Commissariat général au tourisme
CIF	Cellule d'information financière
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
EFSA	European Food Safety Authority/Autorité européenne de sécurité des aliments
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
G20	le Groupe des vingt
GRIP	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
HEC	Haute école commerciale
MIPIM	Marché International des Professionnels de l'Immobilier
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OIP	organismes d'intérêt public
PPE	Parti populaire européen
PV	procès-verbal
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UPV	Union professionnelle des vétérinaires